



Deux policiers de la Sûreté municipale de Sherbrooke, MM. Roger Dion (à gauche) et André Castonguay, assistaient hier, au Palais de justice de Montréal, à la procédure qu'ils ont instituée en Cour supérieure. Dès après le décès d'un poseur de tapis à Rock Forest, tué au cours d'un raid de la police, les deux agents, qui avaient participé à l'opération, ont été suspendus avec solde. Leur procureur tente de faire remplacer le coroner dans l'affaire. Nos informations en page 8. (Photolaser CP)

Sondage: les Montréalais veulent une élection sur la réforme scolaire

par Marie-Agnès Thellier

QUÉBEC — Le Conseil scolaire de l'île de Montréal (CSIM) s'appuie maintenant sur un nouveau sondage-express, réalisé il y a quelques jours par la maison Sorécom, pour réclamer non seulement une remise en question du projet de loi 40 mais aussi le statu quo, en attendant des

élections générales dont la restructuration scolaire serait l'un des enjeux.

« Près de quatre Montréalais sur cinq pensent que le gouvernement devrait obtenir, par voie d'élection, un mandat clair avant de changer les structures scolaires », conclut le CSIM d'après les résultats d'un sondage réalisé par téléphone dans la

semaine du 17 janvier. En effet, 78,2 % des 403 personnes interrogées par Sorécom seraient plutôt d'accord avec l'affirmation suivante : Avant de changer les structures du système scolaire actuel, le gouvernement devrait obtenir de la population par des élections un mandat clair pour faire ce changement. 17,6 % sont en désaccord avec cette

affirmation et 5,1 % ne se prononcent pas.

« Le projet de loi 40 est un changement véritable de structure. À toutes fins pratiques, on veut démolir et rebâtir le système scolaire sans consulter », a déclaré M. Jacques Mongeau, président du Conseil scolaire de l'île de Montréal, en conférence

Voir page 8: Montréalais

Mulroney est pris par surprise

Lalonde: un budget hâtif le 15 février pour stimuler la reprise

par Bernard Descôteaux

OTTAWA — Plus optimiste que le *Conference Board* face à la reprise économique en 1984, le ministre canadien des Finances, M. Marc Lalonde, présentera le 15 février un discours du budget inhabituellement hâtif, dans lequel il tentera de stimuler cette reprise.

M. Lalonde a annoncé, hier, la date de ce budget aux Communes, prenant visiblement par surprise l'opposition conservatrice qui était bien près de crier au coup monté. Le ministre a, en effet, choisi de présenter son budget justement la semaine

choisie par le chef conservateur, M. Brian Mulroney, pour effectuer une tournée européenne.

Toutefois, le gouvernement pourrait reporter à une date ultérieure le dépôt du budget, a déclaré aux journalistes le premier ministre Pierre Trudeau, au moment de prendre l'avion à destination de la Tchécoslovaquie.

M. Trudeau répondait ainsi à la plainte du chef de l'opposition, M. Brian Mulroney, qui avait affirmé avoir informé le chef du gouvernement qu'il ne serait pas au Canada ce jour-là.

« S'il y a moyen d'arranger la chose, nous le ferons, j'en suis sûr », a dit le premier ministre, qui a ajouté : « Je ne comprend pas comment il a pu y avoir malentendu. »

À la sortie des Communes, M. Mul-

roney avait déclaré qu'il comptait quand même se rendre en Europe, tel que prévu, du 13 au 19 février, ajoutant qu'il s'entreferait avec M. Trudeau de « l'important malentendu ».

M. Lalonde a apporté des précisions dans la foulée d'un débat sur les dernières prévisions trimestrielles du *Conference Board* qui, hier, disait anticiper pour 1984 un ralentissement de la reprise économique et la stagnation de l'emploi. Ce débat particulièrement vif a donné lieu à des échanges de coups pour le moins inhabituels de la part de M. Lalonde.

Ce budget sera le dernier avant les prochaines élections. En le présentant aussi tôt, M. Lalonde facilite les préparatifs électoraux de son parti qui aura ensuite le champ libre pour organiser sa campagne électorale et

peut-être choisir un nouveau chef.

La raison officielle pour cet empressement à déposer le budget est la volonté de présenter à la même époque de l'année le discours du budget et les prévisions de dépenses. Celles-ci seront déposées à la fin février par le président du Conseil du trésor, M. Herb Gray, comme l'exige la loi. Selon M. Lalonde, il y avait nécessité de présenter alors au moins une déclaration faisant le point sur la situation financière du gouvernement. Comme il n'y a pas eu de mini-budget à l'automne, le ministre a préféré agir maintenant.

Ce budget ne sera pas rempli de « bons mots électoraux », a néanmoins indiqué le ministre. « Ce sera un bon budget qui continuera à stimuler la croissance économique, à réduire

Voir page 8: Un budget

Selon la maison Prudential-Bache de New York

L'élection de Bourassa nuirait à la cote d'Hydro

NEW YORK (CP) — Hydro-Québec, la plus importante entreprise publique du Canada, est remarquablement sous-évaluée sur le marché américain des obligations et représente un investissement que même l'indépendance du Québec ne menacerait pas.

Par contre, la réélection de M. Robert Bourassa, l'architecte de la baie James, pourrait avoir des effets désastreux sur la cote des titres d'Hydro-Québec, surtout si ce dernier va de l'avant avec ses projets de doubler la capacité de production de la baie James.

C'est l'opinion des analystes de la maison de courtage Prudential-Bache Securities de Wall Street.

M. Bourassa, défait lors des élections de novembre 1976 par M.

René Lévesque, a déjà qualifié de « scandaleuse et criminelle » l'attitude hésitante du gouvernement de M. Lévesque à augmenter la capacité de production de la baie James. Le nouveau leader du Parti libéral prône le développement sans réserve de toutes les rivières d'une capacité de 20,000 mégawatts, malgré l'actuelle production excédentaire.

Toute cette production excédentaire pourrait être éventuellement vendue aux États-Unis, estime M. Bourassa.

Les analystes de Prudential-Bache sont d'un autre avis: toute hausse de la capacité actuelle de production d'Hydro-Québec aurait pour effet de saturer le marché, de miner le prix d'exportation de l'é-

lectricité, de hausser les tarifs à la consommation et de rendre moins intéressantes les émissions d'obligations d'Hydro-Québec.

« Augmenter la capacité sans tenir compte du marché serait un véritable désastre », affirme M. William Honan, un des vice-présidents de Prudential-Bache, selon qui il serait bien improbable que la chance favorise encore une fois Hydro-Québec. En 1973, la première phase de la construction du projet de la baie James avait été entreprise sans aucune stratégie préalable de commercialisation. La situation avait été sauvée par la crise du pétrole de 1973.

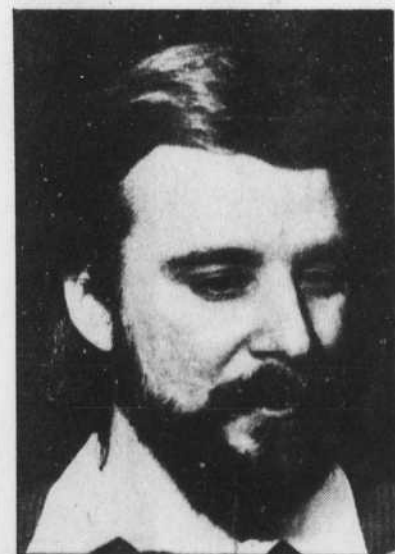
Prudential-Bache, dans une récente analyse de la cote des obli-

Voir page 8: Hydro

Lock-out à la CTL: Fréchette affecte trois médiateurs

par Alain Duhamel

Dans le but de relancer sur la voie d'un règlement le plus rapidement possible la Commission de transport de Laval (CTL) et les cinq syndicats



Roger Poudrette: le conflit risque d'être long.

de ses employés, le ministre du Travail a affecté trois médiateurs expérimentés au dossier.

Depuis hier matin, le conflit de travail a pris un caractère radical. La CTL a décrété un lock-out et interrompu complètement le service de transport en commun, devant de 48 heures le déclenchement de la grève prévue pour jeudi.

L'interruption prive quelque 40,000 personnes, en majorité des étudiants, des écoliers et des femmes (61 % des usagers sont de sexe féminin, 51 % des jeunes de moins de 17 ans), du service de transport en commun dans l'île Jésus et dans une trentaine de municipalités de la rive nord.

C'est un dans un climat peu propice à un règlement que MM. Marcel Boisvert, conciliateur du ministère du Travail, Michel Saint-Louis, directeur des services de conciliation, et Raymond Désilets, sous-ministre, convoquent les parties en cause aujourd'hui même à une reprise des pourparlers. Depuis quelques jours, en effet, l'une et l'autre se sont abondamment accusées de mauvaise foi.

MM. Boisvert et Saint-Louis agissent à titre de médiateurs avec le

Voir page 8: Lock-out

Droits scolaires: MacGuigan sent le besoin de nuancer

par Paules des Rivières

OTTAWA — Tentant de dépeçer son gouvernement d'une position gênante, le ministre de la Justice, M. Mark MacGuigan, a rectifié le tir hier et nuancé les propos que le procureur fédéral avait tenus la semaine dernière sur les droits de gestion scolaire des minorités francophones. Le ministre a également nuancé ses propres déclarations sur le sujet.

Hier, interrogé à la sortie des Communes, M. MacGuigan a indiqué que dans la plupart des cas, les minorités francophones avaient le droit de réclamer la gestion de leurs établissements scolaires.

Or, la semaine dernière, le procureur du gouvernement fédéral avait causé tout un émoi devant la Cour d'appel de l'Ontario en déclarant que la Constitution — l'article 23 de la Charte des droits plus précisément — n'accordait pas nécessairement aux minorités le droit de gérer leurs établissements scolaires. La position avait surpris et donné froid dans le dos à l'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO), qui défendait justement le droit de gestion scolaire devant les tribunaux... et

qui croyait avoir un allié en la personne du représentant fédéral. Le désaveu des minorités auquel le gouvernement a eu droit l'a terriblement embarrassé, lui qui se veut le champion des droits des minorités et qui avait même subventionné les démarches de l'ACFO en cour.

Dans plusieurs ministères, comme au Bureau des relations fédérales-provinciales, on se demandait comment sortir de ce faux pas.

Après de nombreuses réunions, M. MacGuigan a entrepris de réparer les pots cassés. Quant au secrétaire d'État, M. Serge Joyal reste coi, se contentant d'annoncer par la voix d'un attaché qu'il défrayera les frais juridiques dans une démarche entreprise par un parent de Penetanguishene, en Ontario, qui allègue que sa commission scolaire ne dispense pas d'enseignement en français.

Pour sa part, hier, sans désavouer le procureur du fédéral, le ministre de la Justice a déclaré que le principe de « l'égalité de traitement » primait et que partout où la majorité gérait ses institutions, la minorité était en droit de réclamer la parité. En Ontario, la majorité contrôle ses établissements scolaires (le gouver-

Voir page 8: MacGuigan

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

Matrox en lice

Le vidéodisque cède le pas à la vidéo-cassette mais il est promis à un brillant avenir dans le stockage informatique. La société Matrox est en lice pour un contrat de \$200 millions de l'armée américaine en vue d'un système intégré pour la réparation de chars d'assaut. Page 9

Projet incertain

La possibilité que la Société générale de financement soit associée à la construction d'une usine d'ammoniaque d'urée est évoquée depuis près d'un an, mais le projet conjoint avec la société française CDF-Chimie demeure encore « hypothétique ». Page 9

Le port investit

L'activité portuaire de Montréal a poursuivi sa croissance en 1983 et les autorités du port ont en chantier des projets d'investissement à Montréal même et peut-être sur la rive Sud. Page 9

Où en est la Mercantile ?

Les titres de la Banque mercantile stagnent à \$15 ou \$16; ses actifs ont baissé en 1983, et sa croissance n'a été que de 4 %. Il semble que cette banque, dont le siège social est à Sherbrooke, s'adapte difficilement à un marché de plus en plus concurrentiel. Page 9

Andropov réitère ses conditions à tout dialogue

MOSCOU (d'après AFP et Reuter) — L'URSS est prête à renouer le dialogue avec les États-Unis et à reprendre les négociations sur le désarmement, mais à la condition que Washington renonce à miser sur « le chantage » et retire ses missiles nucléaires d'Europe, a déclaré en substance M. Youri Andropov, chef du Parti et de l'État soviétiques.

Dans une « interview » paraissant dans la *Pravda* d'aujourd'hui et citée dès hier soir par l'agence Tass, le « numéro un » soviétique affirme que son pays est prêt à « saisir toute chance réelle » de mener des pourparlers susceptibles de limiter et de

réduire les armements nucléaires. Mais, ajoute-t-il, « nous n'irons pas aux négociations pour les négociations, nous n'irons pas en faisant comme s'il n'y avait pas en Europe de nouveaux missiles braqués sur nous et sur nos alliés. À ce jeu nous ne voulons pas participer ».

La déclaration de M. Andropov ne contient aucun signe d'assouplissement de Moscou dans son refus de reprise des négociations sur les missiles à moyenne portée en Europe.

Il réitère mot pour mot ce qu'il avait dit précédemment en demandant à l'Occident de se montrer prêt à revenir à la situation prévalant

avant le début du déploiement de missiles nucléaires américains en Europe occidentale, fin novembre.

Le ton de la déclaration laisse présager que le Kremlin a l'intention de se montrer ferme envers Washington et de continuer d'exiger des concessions considérées comme une première étape vers la détente.

Le problème des armements nucléaires en Europe doit être résolu sur une base « constructive et mutuellement avantageuse », et pour cela, les États-Unis et l'OTAN doivent, « tant qu'il n'est pas trop tard », se montrer prêts à « revenir à la situation prévalant

Voir page 8: Andropov

Midem

Le Québec a peu de chances de percer cette année à Cannes

par Mireille Simard

CANNES — Pendant que le vent du nord souffle sur la Côte d'Azur, pendant que les petits chiens pomponnés et emmitouflés se baladent sur la Croisette en compagnie des 2,000 participants du 18e Marché international du disque de l'édition musicale (MIDEM), pendant que Montréal grelotte sous son manteau de glace et que les producteurs québécois de passage à Cannes rêvent toujours d'envahir le marché musical américain, la musique pop européenne continue de séduire et d'emballer un public qui lui voue une grande fidélité.

Hier soir à Cannes, l'auditorium

du nouveau Palais des festivals rempli à craquer saluait les nouvelles têtes d'affiche européennes qui se sont affirmées en 83. Pour l'auditeur québécois, repu de grands hits québécois et américains, le choc est de taille: les grands succès européens lui sont absolument inconnus. Quelle surprise de voir qu'au-delà du grand mythe américain qui continue de nous attirer comme un aimant diabolique, il existe une culture qui rapporte à ces auteurs des disques d'or et de platine et qui se permet le luxe de s'exprimer en hollandais, en allemand ou en italien...

Intitulé *Les Trophées du MIDEM 84*, ce gala ne présentait in-

cidemment aucun artiste québécois. À la suite de concessions de dernière heure, les organisateurs ont décidé lundi soir et à toute vapeur de s'adjoindre une coanimatrice « canadienne » en la personne de Diane Tell, qui assurait la traduction simultanée en anglais, permettant ainsi une meilleure compréhension aux téléspectateurs plurilingues qui regardaient sur Eurovision ce grand gala télédiffusé. Voilà qui n'arrange guère les « amis québécois », comme se plaisent toujours à nous appeler les Français malgré les 10 ans de présence des Gilles Vigneault, Fabienne Thibeault et Diane Du-

Voir page 8: Midem

Le 425 de Maisonneuve ouest
Bureau 1710
Montréal (Québec) H3A 3G5
opacaco inc.
Bureaux à louer
Jean Proulx
(514) 288-2050

Le Dr Augustin Roy tente de bloquer l'arrivée d'autres médecins anesthésistes étrangers

Des médecins diplômés immigrés doivent se résigner à être pompistes pendant que Québec recrute à l'étranger

par Renée Rowan

Le président-secrétaire général de la Corporation professionnelle des médecins du Québec, le Dr Augustin Roy, entend faire tout ce qui est en son pouvoir pour bloquer l'arrivée de médecins anesthésistes français, belges ou suisses tant et aussi longtemps que le gouvernement du Québec n'aura pris les mesures pour régler la situation désastreuse des 150 médecins diplômés d'universités étrangères qui ont immigré au Québec.

En attendant, pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles, plusieurs ont dû se résigner à tirer des prestations d'aide sociale. Certains ont réussi à décrocher des petits travaux: réparation de « machines à boules », conciergerie, gardien de prison, pompiste, etc.

Après deux ans, trois ans, parfois davantage, ces médecins, qui répondent par ailleurs aux critères d'admissibilité, sont toujours dans l'attente d'un poste d'internat d'un an, condition essentielle pour obtenir

leur droit de pratique au Québec.

Un groupe de médecins immigrants et réfugiés, dont plusieurs sont déjà citoyens canadiens, a dénoncé, hier, au cours d'une conférence de presse, la politique gouvernementale à leur endroit. Tous détiennent une lettre de la Corporation professionnelle des médecins du Québec attestant leur admissibilité à l'internat; tous ont réussi l'examen d'évaluation du Conseil médical canadien ou l'examen américain d'évaluation des médecins diplômés à l'étranger.

Depuis trois ans, le nombre de postes d'internat a été limité à 30, soit environ 50 % de moins qu'en 1980. Selon une directive du ministère des Affaires sociales, de ce nombre, 15 sont réservés aux canadiens d'origine et l'autre moitié accordée aux néo-canadiens immigrants et réfugiés.

Or, selon les porte-parole de ce groupe de médecins, il existe des preuves que plusieurs médecins ont été acceptés provisoirement à l'internat sans avoir complété de test



Dr Augustin Roy

parce que l'examen américain a été annulé au dernier moment. Favoritisme, jeu d'influence, discrimination se demandent-ils? Cela est à leurs yeux d'autant plus frustrant que d'autres candidats avec leur dossier complet ont été refusés. Dans le groupe, il y a de nombreux Asiatiques, Africains, des Égyptiens, quelques médecins des pays de l'Est. Il n'y a aucun médecin français ou belge.

Devant la pénurie des médecins anesthésistes au Québec, le ministère des Affaires sociales a entrepris une campagne de recrutement en France, en Belgique et en Suisse. On parle de salaire pouvant aller de \$120,000 à \$200,000 par année.

Dans le groupe des médecins immigrés, il y a des omnipraticiens ainsi que des spécialistes dans plusieurs disciplines, dont une douzaine d'anesthésistes. Tous parlent français, ce qui d'ailleurs les a incités à venir s'installer au Québec.

Le groupe réclame depuis plusieurs mois une rencontre face à

face avec le ministre des Affaires sociales, M. Pierre-Marc Johnson. Jusqu'à maintenant, il n'ont pas encore obtenu de réponse. En plus d'exposer leur situation, les médecins ont des propositions concrètes à faire au ministre pour tenter de dénouer cette affaire qui leur apparaît présentement sans issue: l'examen d'évaluation n'est plus valide au-delà de cinq ans.

Ceux qui sont sur l'aide sociale se disent prêts à ne recevoir que le montant des prestations pour la durée de leur internat. Le salaire de \$20,000 par année versé aux internes pourrait être partagé entre deux médecins. Ils proposent également d'explorer la possibilité des prêts-bour-

ses. Une fois leur internat complété et après avoir obtenu leur droit de pratique, ces médecins se disent prêts à aller combler les postes vacants dans les régions éloignées. « Nous serions ainsi beaucoup plus utiles à la société québécoise que de recourir à l'aide sociale comme bon nombre se voient forcés de le faire », affirment

les porte-parole du groupe.

Dans une lettre datée du 15 décembre 1983, envoyée au premier ministre du Québec, M. René Lévesque, avec copies adressées aux ministres des Affaires sociales, de l'Éducation, de l'Immigration, ainsi qu'au président du comité des doyens des universités, le Dr Augustin Roy suggère « que cesse toute immigration de médecins étrangers en dehors de ceux qui combleraient un besoin essentiel pour la population et que le nombre de postes d'internat pour le groupe de médecins diplômés des universités étrangères et résidant actuellement au Québec soit augmenté à 75 pour deux ans ».

« Il est anormal et immoral de faire venir des médecins de France ou de Belgique quand on a ici des médecins en attente que l'on traite de façon inhumaine », a-t-il ajouté en conférence de presse tout en souhaitant que le gouvernement établisse dans ce domaine une politique cohérente, ce qui est présentement tout le contraire, a-t-il conclu.

Attends-moi Genève J'arrive!

J'arrive avec Air Canada!

Air Canada annonce une autre grande première: la liaison Montréal-Genève à partir du premier mai 1984. Avec des départs de Mirabel tous les lundis, mardis et samedis en soirée.

J'arrive à bon prix!

699\$

aller-retour

CONDITIONS:

Tarif en vigueur jusqu'au 23 mai 1984. Et du 16 septembre au 9 décembre 1984. Réservez au moins 21 jours à l'avance. Les billets doivent être payés au moment de la réservation ou à la livraison. Tarifs et conditions peuvent changer sans préavis et sont sujets à l'approbation gouvernementale. Taxes d'aéroport en sus.

J'arrive en service Intercontinental!

Envolez-vous vers Genève et la grande vie avec notre fameux service Intercontinental dans la section Hospitalité.



Intercontinental

Nous vous offrons une programmation musicale de grande qualité, un repas complet chaud, des apéritifs et des vins spécialement sélectionnés. Tous ces avantages vous sont offerts sans supplément. Hâtez-vous de réserver, le nombre de places est limité. Mentionnez le numéro DRF-714. Il se peut que certains vols affichent déjà complet.

Pied-à-terre Hôtel

Prix pour une nuit, avec baignoire ou douche privée, petit déjeuner européen et frais de service compris.

36\$

par personne occupation double

Auto-location 7 jours

Une Fiat 127 ou l'équivalent, kilométrage illimité, minimum 7 jours.

196\$

Mentionnez la promotion DRF-12530. Présenté par Bonanza Holidays jusqu'au 31 octobre 1984.



AIR CANADA

Le Prêt-à-partir pour la grande vie.

Prêt-à-partir est une marque de commerce d'Air Canada. Détenteur d'un permis du Québec.



La bataille de chiffres se poursuit Le professeur Parizeau aurait coulé Bourassa

par Gilles Lesage

QUÉBEC — Le professeur Jacques Parizeau « coulerait » l'élève Robert Bourassa pour sa façon de tout confondre concernant les données de la reprise économique et de la création d'emplois au Québec.

Poursuivant hier sa querelle de chiffres avec le chef du Parti libéral du Québec (PLQ), le ministre des Finances se demande même si M. Bourassa agit dans l'intérêt du public en tentant de miner la confiance de la population dans la reprise.

« Je pense que M. Bourassa n'a pas changé, lance M. Parizeau; quand il s'agit de chiffres, il dit n'importe quoi. Il a un intérêt bizarre à faire paraître le Québec aussi noir que possible, parce que ça semble le favoriser électoralement. Ce qui est étonnant, c'est que la reprise compte sur un certain nombre de facteurs objectifs, mais elle s'appuie aussi sur la confiance des gens. En ce sens, si l'intérêt politique est bien défini, chercher à miner la confiance des gens est-il dans l'intérêt public ? »

Le ministre tente de confondre le chef libéral à l'aide de déclarations du député libéral de Notre-Dame-de-Grâce et d'un économiste au service de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale. Le premier, M. Reed Scowen, a déclaré au début de l'année que 143,000 Québécois avaient décroché un emploi en 1983, surtout à la suite du retour au travail de milliers de travailleurs. M. Parizeau dit la même chose, lui, mais en évoquant seulement 121,000 emplois au total.

Le second, M. Ghislain Fortin, a parlé, dans un texte au DEVOIR, de la récupération des 37 % des emplois perdus, de août 82 à août 83. M. Parizeau conclut

que si, selon M. Bourassa, il trompe la population, M. Scowen et Fortin le font aussi, et le chef libéral devrait les congédier ou les recycler, sans délai.

Donnant presque un cours magistral, le ministre reproche ensuite aux journalistes d'avoir relevé que la création nette d'emplois a été de 45,300 en 83 au Québec, mais en omettant de souligner que le niveau de l'emploi, en décembre 1983, était supérieur de 121,000 à celui de décembre 1982. Les deux données proviennent pourtant de la même page du même document gouvernemental.

Concernant les projections faites par des organismes spécialisés, le ministre reproche à M. Bourassa de confondre le produit intérieur brut (PIB) et le produit national brut (PNB). « À l'université, on coule des gens pour des erreurs semblables, on commence même à le faire au cégep », ironise M. Parizeau.

Il répète que, sur la base suggérée par M. Bourassa, le Québec aurait connu une reprise d'emplois exceptionnelle l'an dernier, encore plus sensationnelle que celle qu'il évoque lui-même.

Sur un autre sujet, le ministre des Finances ne juge pas très saine l'excitation qui a entouré les tirages de la loterie 6/49 au cours des dernières semaines. Il ne veut pas changer les règles du jeu, mais il pense qu'au-delà d'un certain plafond, par exemple de \$5 millions, le reste du gros lot pourrait être attribué en tranches de \$1 million. M. Parizeau estime malsain, dangereux même pour l'avenir des loteries, tout le battage autour de la 6/49. « Je préfère, dit-il, des loteries payantes et calmes que des loteries trop payantes et excitées. »

en bref...

■ Cobaye pour la CIA

Une femme de Vancouver, Mme Donna Markbride, vient de révéler qu'elle a servi de cobaye aux expériences menées, il y a 24 ans, à Montréal au bénéfice de la CIA. Les expériences portaient sur le contrôle des cerveaux. La patiente, traitée au *Allan Memorial Institute* en 1959, avait tenté de se sacrifier les poignets et sa mère, Mme Victoria McInnes (qui vit à Burlington, en Ontario) a déclaré, lundi, que sa fille ne pouvait pas la reconnaître et qu'elle avait peur de cette visiteuse qui était pourtant sa mère. Mme Markbride a dévoilé l'expérience dont elle fut victime après avoir lu sur d'autres cas semblables au sien. La mère avait aperçu un micro sous l'oreiller de sa fille, à l'Institut, et le psychiatre Ewen Cameron (décédé en 1967) l'avait alors rassurée, disant que tout était dans l'ordre.

■ On recherche un foie

Il faut trouver un nouveau foie pour un bébé de huit mois, Eric Middleton, et ce, dans les six mois qui viennent. Hier, 80 volontaires s'affairaient, à Windsor (Ontario) à téléphoner à quelque 1,000 médecins du continent américain; la plupart ont eu une attitude de coopération, a déclaré le père du bébé, M. Douglas Middleton. Ces médecins ont pris les coordonnées offertes par la clinique où se trouve le petit Eric, au cas où un organe pouvant être greffé au bébé soit disponible. Le bébé est dans un état considéré comme grave à l'hôpital universitaire du Minnesota, à Minneapolis, l'un des rares centres à traiter une maladie fatale qui prive un être humain de conduits par la bile.

■ Demande d'extradition

Le ministre canadien de la Justice a demandé à Israël, au nom du gouvernement d'Alberta, l'extradition du Dr Nachum Gal, recherché pour la mort d'un bébé de 16 heures, à Edmonton en 1982. Une enquête judiciaire sur la mort de Candace Taschuk, à l'hôpital universitaire d'Edmonton, avait conclu à une surdose de morphine et, depuis, le nom du Dr Gal était matière à controverse. Neuf accusations pèsent contre le médecin, qui pratique maintenant la médecine en Israël, dont l'une de négligence criminelle ayant causé la mort et l'autre de tentative de meurtre.

■ Méfaits de l'hiver

Les tempêtes et le blizzard ont causé, depuis le début du week-end, 27 morts en Grande-Bretagne. Hier, les vents ont fait sombrer un navire marchand et ses 16 marins; les tempêtes ont isolé des douzaines de villages et coincé des milliers de voyageurs dans le Nord et le centre du pays. La police a fait savoir qu'on avait repêché 16 corps et neuf survivants du navire libérien *Radiant Med*, mais que l'on était sans nouvelle du 28e membre d'équipage. Le navire transportait des céréales vers l'Afrique; l'équipage provenait des Philippines et les officiers, de l'Inde.

■ Français en Louisiane

M. Edwin Edwards, gouverneur de Louisiane, a déclaré, hier, au président François Mitterrand qu'il espérait rendre le français obligatoire comme langue seconde dans les écoles de cet État. Au terme d'un entretien avec le président de la République, M. Edwards a indiqué qu'il avait remercié la France pour son aide au développement de la langue française et pour l'organisation de l'exposition de la Nouvelle-Orléans. M. Edwards est arrivé à Paris vendredi dernier, à la tête d'une délégation de 620 personnes. Il a notamment souligné que sa campagne pour l'élection au poste de gouverneur lui avait coûté en dollars le prix que la France a reçu au début du 19e siècle en vendant la Louisiane aux États-Unis.

■ Tableaux de maîtres...

Un riche industriel grec et ses complices seront poursuivis, a fait savoir la justice grecque, pour vol de tableaux de maîtres à Budapest. M. Efthimios Moschaklaidis avait été mis en cause par la police italienne dans cette affaire de vol de tableaux italiens et hongrois. L'industriel aurait été le cerveau du vol perpétré par une bande à sa solde. On l'accusera aussi de recel. Les accusations visent aussi un ancien directeur d'usine, M. Christos Hafoulas. Trois truands italiens ont aussi été arrêtés. Il y a une dizaine de jours, l'industriel avait été mis hors de cause après un interrogatoire policier.

■ Recette de requins

La peau de requins contiendrait le secret d'énergie de carburant, selon une équipe de chercheurs de Hampton (Virginie), qui a étudié cette créature qui se déplace très vite. L'adjonction de minuscules sillons sur le fuselage des avions de ligne, avance-t-on, pourrait faire économiser des millions de dollars. Le groupe de recherche de la Nasa, à Langley, estime que des sillons en forme de « V », à peine perceptibles, permettraient d'économiser 10 % du carburant. Sillons que l'on graverait dans le métal ou qui figureraient sur une bande adhésive collée au fuselage pour lui donner l'aspect rugueux de la peau de requin. Les savants disent que l'idée de faire des recherches sur les requins leur est venue d'Union soviétique.

Aide financière aux municipalités : pas encore d'entente Québec-Ottawa

par Gilles Lesage

QUÉBEC — Aucune entente n'a encore été conclue entre Ottawa et Québec pour l'aide financière aux municipalités, qu'il s'agisse de création d'emplois temporaires ou de projets à caractère plus durable.

Sur le premier plan, les fonctionnaires des deux gouvernements ont mis au point un texte d'entente avec lequel le Québec est d'accord, a fait savoir, hier, le ministre des Affaires municipales. Mais M. Jacques Léonard n'a pas eu signe de vie de M. John Roberts, ministre fédéral de l'Emploi et de l'Immigration, même si ce dernier a déclaré que les deux gouvernements en étaient arrivés à une entente de principe. En vertu de ce projet, les municipalités québécoises pourraient se servir des programmes fédéraux de création d'emplois temporaires.

Ottawa garde aussi un silence très circonspect, selon M. Léonard, concernant une collaboration à plus long terme dans des projets de caractère plus durable : voirie tertiaire, loisirs, adduction d'eau,

revitalisation de centres-villes, assainissement des eaux, récupération et recyclage des déchets. Le ministre dit que le Québec est disposé à faciliter le financement gouvernemental conjoint de chantiers municipaux, à la condition que tous les intéressés respectent la compétence que la constitution accorde à chaque ordre d'administration.

À cet égard, le ministre a rappelé la volonté très ferme du gouvernement que les municipalités aient accès à des fonds, mais uniquement par le truchement d'une entente Québec-Ottawa. C'est ce que stipule le projet de loi 38, que le gouvernement compte faire adopter d'ici la fin du mois de juin.

Entre-temps, le projet de loi, adopté en principe en décembre, sera soumis à une commission parlementaire, « au plus tard au début de mars », soit avant la reprise des travaux sessionnels, le 13 mars. Les élus municipaux participeront alors à la définition des règlements afférents au projet de loi.

Le projet touche tout acte illégal — acceptation d'aide financière d'Ottawa sans entente avec le Québec — posé depuis sa présentation, en juin der-

nier. La loi ne sera toutefois appliquée que lorsque le règlement aura été mis au point, en collaboration avec le monde municipal.

M. Léonard a, par ailleurs, proposé aux présidents des organismes municipaux, MM. Francis Dufour (UMQ) et André Asselin (UMRCQ), une rencontre visant à mettre la dernière main à l'organisation d'une table ronde Québec-municipalités. Agréée en principe, cette table ronde aurait pour fonction de faciliter et de rendre plus systématique l'étude conjointe des dossiers qui ont un impact sur l'administration municipale. Une rencontre préparatoire aura lieu au début de février pour déterminer les modalités et les priorités.

Sur un autre plan, le ministre est convaincu que 1984 sera une année municipale majeure et que les municipalités joueront amplement leur rôle dans la relance économique. Il fait état, à cet égard, des chantiers d'assainissement des eaux et des projets de revitalisation des centres-villes. Sur ce dernier point, les modalités de l'aide financière seront annoncées à brève échéance, et les travaux lancés dès le printemps dans plusieurs villes.

Les groupes confessionnels s'inquiètent des modalités d'application de la loi 40

par Marie-Agnès Thellier

QUÉBEC — Plusieurs groupes confessionnels sont venus, hier, exprimer leurs inquiétudes devant certaines modalités d'application de la réforme scolaire sur le plan de la confessionnalité, même s'ils approuvent l'esprit animant le réaménagement de la confessionnalité du projet de loi 40 déposé par le ministre de l'Éducation, M. Camille Laurin.

Par exemple, les Frères des écoles chrétiennes appuient la position gouvernementale sur la confessionnalité scolaire et jugent les garanties juridiques suffisantes. Cependant, ils suggèrent quelques correctifs : ils veulent voir inscrire le droit à des activités de pastorale scolaire à l'école; ils veulent voir rappeler le principe des droits individuels et collectifs; ils souhaitent que les comités confessionnels du Conseil supérieur de l'éducation (et non le ministère) déterminent les modalités de consultation des parents sur le changement de statut confessionnel d'une école.

Le projet de loi 40 prévoit que tout élève pourra opter entre l'enseignement religieux et l'enseignement de la morale. Si les commissions scolaires perdent leur statut confessionnel, les écoles pourront obtenir un statut confessionnel, dont les critères seront établis par les comités confessionnels du Conseil supérieur de l'éducation. Selon M. Laurin, la qualité de l'enseignement religieux augmentera parce que les enseignants n'y seront plus contraints à cause de leur sécurité d'emploi ou leur charge d'enseignement. De plus, le droit à

un service de pastorale et à des conseillers augmentera cette qualité. Selon ses conseillers, la conjugaison des articles 30 et 31 de la loi pourrait même permettre à une école un statut de multi-confessionnalité, par exemple dans les communautés anglophones divisées entre protestants et catholiques.

La commission parlementaire de l'Éducation a successivement entendu, hier, la Conférence religieuse canadienne, l'Association québécoise des conseillers au service de l'éducation chrétienne, les Frères des écoles chrétiennes, et la Conférence de la pastorale scolaire. En soirée, elle devait entendre le Conseil catholique d'expression anglaise et le comité central de parents de la Commission des écoles protestantes du Grand Montréal.

De son côté, la Conférence religieuse canadienne, région du Québec, qui représente 150 congrégations religieuses, soit 32,000 membres, a demandé des garanties quant à la qualité de l'enseignement religieux offert aux élèves : les congrégations demandent, notamment, que les conventions collectives et les règles d'affectation assurent que tout professeur d'enseignement religieux réponde aux critères fixés par le comité catholique du Conseil supérieur de l'éducation. De même, ils veulent que la qualité des services d'animation pastorale soit assurée tant par un personnel qualifié que par un financement adéquat.

L'Association québécoise des conseillers au service de l'éducation chrétienne a formulé 30 recommandations sur le projet éducatif à l'é-

cole, sur l'enseignement religieux et moral, sur l'animation pastorale et sur l'encadrement par les commissions scolaires et par les comités confessionnels. L'Association s'oppose au moratoire de trois ans (après le 1er juillet 1985) quant au statut confessionnel d'une école, prévu par le projet de loi. Elle suggère que le statut confessionnel demeure comme acquis mais qu'il puisse être remis en question tous les cinq ans, après évaluation du « vécu confessionnel du milieu ».

Les Frères des écoles chrétiennes souhaitent, comme M. Laurin, une revalorisation de l'école : en effet, ils déplorent l'encadrement généralement insuffisant (surtout au secondaire), la radicalisation du milieu scolaire et les conventions collectives trop détaillées.

Cependant, même s'ils souhaitent davantage d'autonomie de l'école, ils se disent favorables, sous réserve de

certaines modifications, au maintien des structures scolaires actuelles.

Adversaire déclaré du projet de loi 40, contrairement à d'autres comités de parents et à la Fédération, le comité central de parents de la Commission des écoles protestantes du Grand Montréal aurait voulu une décentralisation des pouvoirs du ministère vers la commission scolaire et non vers l'école. « Le projet de loi 40 nous propose une révolution désastreuse. En un seul acte, on veut abolir des structures qui ont évolué depuis plus de 150 ans », dit leur mémoire. Les parents montréalais protestants estiment que le ministère de l'Éducation aura trop de pouvoirs et que l'éducation sera régie par décrets. Pour augmenter la responsabilité des parents, ils proposent de tester divers projets sur une base expérimentale plutôt que de tout miser sur la formule Laurin des comités d'école.

Étude sur la gestion de l'eau à l'échelle du pays

par Louis-Gilles Francoeur

Le ministère de l'Environnement du Canada jettera, au cours des prochains mois, les bases d'une « stratégie globale » sur la conservation de l'eau au pays afin d'être en mesure de faire face avec cohérence à la « soif » de nos voisins du Sud, qui semblent s'acheminer vers une crise de l'eau aussi critique que celle du pétrole.

C'est ce que Le DEVOIR a appris de sources bien informées au sein de ce ministère où on semble décidé à aller de l'avant malgré les réticences manifestées par plusieurs provinces, l'automne dernier à Fredericton, lors de la conférence fédérale-provinciale des ministres de l'Environnement. Pour les provinces récalcitrantes, le problème n'est pas urgent et la gestion de l'eau relève de leur compétence, non d'Ottawa.

Les premiers signes de la stratégie fédérale pourraient d'ailleurs apparaître vendredi, car le titulaire canadien de l'Environnement, M. Charles Caccia, a convoqué, hier, les médias pour leur annoncer à ce moment le lancement d'une « étude sur les ressources en eau ».

Les autorités canadiennes s'inquiètent de plus en plus de l'ampleur des pénuries d'eau, potable ou non, aux États-Unis. Elles se sont opposées carrément, l'automne dernier, à la Commission mixte internationale, aux approches américaines en vue de pomper l'eau des Grands Lacs pour abreuver les régions assoiffées de l'Ouest américain.

Dans certains États comme le Texas, le Nouveau-Mexique, le Wyoming, le Colorado, l'Oklahoma et le Kansas, les déserts ont cédé la place à des fermes verdoyantes. Mais cette victoire sur l'ancienne sécheresse a été rendue possible par le pompage systématique des eaux souterraines, en particulier de l'Ogallala

Aquifer, une énorme veine jugée inépuisable.

Mais plusieurs pompes branchées sur l'Ogallala *Aquifer* crachent aujourd'hui de la poussière, et des agriculteurs ont commencé à désertier tout simplement leurs fermes.

Pour éviter la chute de ces économies rurales, les ingénieurs veulent dériver l'eau des Grands Lacs vers des régions aussi éloignées que le Texas. Plusieurs méga-projets sont actuellement sur les planches à dessin.

Lors d'une récente réunion de la Commission mixte internationale, un expert américain a prédit que les pénuries d'eau aux États-Unis pourraient menacer l'agriculture dans ce pays, créer des appétits sans précédent pour notre eau et, à la limite, provoquer le « déclin ou l'écroulement de la société nord-américaine ».

La pollution de la haute atmosphère, cause première des pluies acides, pourrait, d'ailleurs, aggraver la pénurie d'eau appréhendée. Des scientifiques pensent, en effet, que ce dôme de pollution augmentera la température moyenne au sol comme le fait la vitre d'une serre, ce qui accélérerait l'assèchement du « grenier » des États-Unis.

Comment le Canada réagira-t-il lorsqu'on lui demandera de dériver ses lacs et ses rivières pour étancher la soif de ses voisins ? Ce nouveau magnat de l'eau pourra-t-il exporter cette denrée sans canadieniser, si l'on peut dire, le problème américain ? Faudra-t-il créer un organisme pour jauger nos exportations d'eau en fonction de nos besoins actuels et prévisibles, comme on le fait pour le pétrole ? Comment réagira le Canada si les Américains s'avisent de pomper l'eau des Grands Lacs sans entente préalable ? Quels seraient les effets de cette situation sur la navigation et la qualité de l'eau du fleuve Saint-Laurent ?

L'hôpital Mont-Sinaï déménage à Montréal

L'hôpital Mont-Sinaï, de Sainte-Agathe-des-Monts, qui se spécialise dans le traitement des maladies respiratoires, déménage à Montréal et sera installé dans ses nouveaux locaux, à Côte-Saint-Luc, dès janvier 1985.

C'est ce qu'a annoncé, hier, M. Gerald Bronfman, président de la corporation de l'hôpital, qui n'a pas voulu ajouter d'autres précisions quant à l'emplacement.

Les négociations pour acquérir des installations existantes sont déjà bien avancées et devraient être complétées au cours des prochaines semaines.

Un décret du gouvernement québécois ratifiant le déménagement a été envoyé à l'hôpital il y a quelques jours à peine. Il est l'aboutissement de près de 20 ans

de pourparlers, a noté, au cours d'une entrevue, M. Bronfman.

En septembre dernier, à l'occasion de l'assemblée annuelle du Mont-Sinaï, le ministre des Affaires sociales, M. Pierre-Marc Johnson, avait déclaré que le déménagement du centre hospitalier à Montréal « était logique et désirable » puisque la clientèle qui l'utilise vient de la métropole.

Les nouvelles installations comprendront 80,000 pieds carrés. M. Bronfman estime à environ \$5 millions les frais de rénovation et de déménagement. Le nombre de lits demeurera le même qu'il est actuellement, soit 115. Les anciens locaux du Mont-Sinaï, dans les Laurentides, seront récupérés par l'hôpital général de Sainte-Agathe

et seront affectés aux soins prolongés.

M. Bronfman inaugurerait, hier, en compagnie de M. Jacques Léonard, député de Labelle et ministre des Affaires municipales, la clinique mobile de dépistage des maladies respiratoires qui est actuellement au complexe Desjardins à l'occasion de la semaine nationale des non-fumeurs. La clinique dispensera ses services toute la semaine, de 9 h 00 à 17 h 30, sauf le sa-

medi alors qu'elle n'ouvrira qu'à 10 h 00.

Depuis sa mise sur pied, il y a 10 ans, la clinique mobile du Mont-Sinaï offre ses services là où les gens travaillent, font leurs courses ou se détendent. Jusqu'ici, plus de 350,000 Québécois ont subi un test de dépistage des maladies respiratoires. Plus de 20 % des adultes examinés souffrent, à un degré ou à un autre, d'anomalies respiratoires.

Le Mont-Sinaï, qui, à

ses débuts, était installé dans une modeste ferme de Sainte-Agathe, célèbre cette année son 75e anniversaire de fondation. L'établissement,

qui a d'abord servi de sanatorium, se spécialise aujourd'hui dans le traitement des maladies pulmonaires et respiratoires chroniques.

À Magog, une bonne adresse...

L'Auberge de l'étoile

rés: (819) 843-6521

Près du Mont Orford
face au lac Memphremagog

festin pour deux

Une bouteille de vin importé de France (rouge ou blanc)
Soupe aux palourdes ou salade maison
thé ou café inclut avec ces spéciaux
servi du lundi au vendredi

SURF & TURF
incluant crevettes grillées,
cuisse de grenouille et
une brochette de boeuf

seulement \$26⁰⁰ pour DEUX PERSONNES

La Goélette
8551, boul. St-Laurent
(près du boul. Metropolitain) 388-8393

Oui à la fusion des services de télé payante en français

Le CRTC demande à Premier Choix-TVEC de réduire son prix d'abonnement

par Michel Nadeau

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a autorisé, hier, le regroupement des réseaux Premier Choix et TVEC mais a enjoint le nouveau détenteur de la licence de télévision payante de langue française et les câblodistributeurs de trouver des moyens pour réduire le tarif d'abonnement de \$15.95 et de \$17.49, en incluant les taxes. De plus, Premier Choix-TVEC se voit dans l'obligation d'assurer un service en direct par satellite pour les francophones de l'Ouest canadien ce qui ajouterait des dépenses de près de \$1 million par an.

Le président du Groupe Vidéotron, M. André Chagnon, a déclaré au DEVOIR qu'il était prêt à revoir le tarif actuel avec la nouvelle direction de Premier Choix-TVEC. L'organisme fédéral ne peut juridiquement obliger les entreprises à baisser leur

prix mais il multiplier les pressions en ce sens.

Le Conseil précise que le principal actionnaire de Premier Choix-TVEC, la compagnie First Choice, de Toronto, se voit pour le moment relevée de son obligation de fournir un service en langue française mais qu'advenant la cessation du service Premier Choix-TVEC, la compagnie First Choice devrait respecter son engagement d'un service en français. Cependant, le nouveau titulaire devra assurer un service en direct par satellite — et non plus par câbles — pour l'Ouest du Canada. Cette condition — qui augmente les coûts de location de « transpondeurs » sur le satellite — signifiera des dépenses de plusieurs centaines de milliers de dollars par année afin de desservir un million d'abonnés dans les Prairies et en Colombie-Britannique. Le Conseil s'attend à ce que les francophones hors Québec soient représentés au conseil d'ad-

ministration où le gouvernement québécois ne voulait que des résidents du Québec.

Dans sa décision, le nouveau président, M. André Bureau, rappelle aux trois groupes d'actionnaires qui ont demandé la licence leur promesse d'ajouter des fonds supplémentaires dans l'entreprise. Premier Choix-TVEC est la propriété de First Choice, de Toronto, (40 %), TVEC Inc. (30 %) contrôlé par le groupe Cogeco de Trois-Rivières et la Société de développement des industries culturelles et des communications (SODICC) (30 %). M. Bureau affirme que « le Conseil a voulu s'assurer de la viabilité de la nouvelle entreprise à plus long terme en obtenant des garanties supplémentaires » au delà des \$3 millions investis par la SODICC et des \$3 millions d'emprunts garantis à la banque par First Choice et la SODICC.

Des porte-parole de la SODICC et de First Choice ont déclaré, hier, que

des commentaires seront formulés aujourd'hui ou demain.

Pour ce qui est du prix mensuel de \$17.49, « le Conseil réitère ses préoccupations face aux tarifs relativement élevés imposés aux abonnés de la télévision payante et encourage tant les distributeurs que les câblodistributeurs à trouver des moyens de réduire le prix de l'abonnement ».

Le mois dernier, lors d'une décision touchant First Choice, les commissaires avaient manifesté leur inquiétude devant le prix élevé réclamé par les compagnies. Aux États-Unis, il n'en coûte que \$8 US pour obtenir ce service. Au Canada anglais, on s'interroge actuellement sur les possibilités de réduire le prix mensuel pour accroître la pénétration de ce produit culturel.

Lors d'un entretien avec LE DEVOIR, le président du groupe Vidéotron, M. André Chagnon, s'est dit prêt à s'associer avec le nouveau groupe pour discuter de marketing et de tarification. « Jusqu'à maintenant, les promoteurs de ce service ont eu trop de problèmes pour avoir le temps de livrer la marchandise. Nous avons assumé des frais très élevés des débranchements. Maintenant qu'une nouvelle équipe semble en place, nous sommes très optimistes... ».

Selon la formule actuelle, Premier Choix-TVEC touche \$9.25 par abonné, le reste allant au câblodistributeur.

Au chapitre de la programmation, le CRTC demande que d'ici 1986, 30 % du temps total et des heures d'écoute en soirée soient consacrés à la distribution d'émissions canadiennes. Cette proportion montera à 50 % à compter de 1986.

Enfin, le CRTC note que Premier Choix-TVEC « prévoit doubler sa pénétration d'ici à un an en raison de l'absence de concurrence et d'une volonté accrue des câblodistributeurs de contribuer à la commercialisation de ce service ». Lors des audiences, le 13 janvier dernier, la direction de Premier Choix-TVEC avait affirmé que le nombre de ses abonnés passerait de 75,000 à 140,000 au début de 1986.

Le nouveau titulaire s'est engagé à investir 45 % de ses revenus bruts prévus soit \$4,583,000 au cours de l'année allant du 1er février prochain au 31 janvier 1985 pour l'acquisition de droits de films et d'émissions canadiens.

Le CRTC prend note de la promesse de Premier Choix-TVEC de réduire de 25 % le facteur de répétition et l'organisme fédéral s'est dit satisfait des éclaircissements apportés par le p.-d.g. de la SODICC, M. Pierre A. Deschênes, sur le rôle de cet organisme.

L'affaire « Long Knife »

Ottawa est débouté

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral ne peut donner suite aux poursuites qu'il a intentées au criminel contre l'ex-caporal James Morrison, alias « Long Knife », de la Gendarmerie royale canadienne.

C'est ce qu'a décidé hier le juge Jean-Pierre Beaulne de la Cour provinciale de l'Ontario. Le magistrat a en effet estimé que le gouvernement a violé la Charte des droits de la personne en attendant plus de 25 ans pour intenter des poursuites contre Morrison, maintenant âgé de 67 ans, qui devait répondre de trois chefs d'inculpation relatifs à la Loi des secrets officiels.

Le juge Beaulne a ordonné en conséquence un arrêt permanent des procédures entreprises contre Morrison, ce qui équivaut à un abandon pur et simple des accusations portées contre le sexagénaire. Ce dernier avait les larmes aux yeux quand le président du tribunal a rendu sa décision, tandis que son fils, qui a assisté à la presque totalité de l'enquête préliminaire, qui s'est déroulée en novembre, n'a pas caché ses larmes de joie.

« C'est certainement un grand soulagement », a commenté James Morrison en quittant le palais de justice en compagnie de son avocat, Me John Nelligan.

Celui-ci a fait savoir que son client ne désirait qu'une seule chose, « vivre le restant de ses jours en paix sur la côte Ouest ».

Le procureur de la couronne, Me Doug Rutherford, a indiqué qu'il appartenait maintenant au ministre de la Justice, M. Mark MacGuigan, de décider si le gouvernement fédéral contestera la décision du juge Beaulne.

Ce dernier a paru étonné de la décision du juge Beaulne et a laissé entendre qu'il étudiait la possibilité d'aller devant un tribunal de plus haute instance. Le ministre de la Justice pourrait demander à un juge de la Cour suprême de l'Ontario de réviser le jugement ou pourrait avoir recours à une mise en accusation préférentielle, c'est-à-dire envoyer Morrison à son procès en dépit du jugement Beaulne.

Ce jugement fait suite à une enquête préliminaire qui a duré une semaine et qui ressemblait davantage à un film policier destiné à la télévision qu'au travail quotidien du service de contre-espionnage.

Des anciens et d'actuels membres de la Gendarmerie royale du Canada ont identifié Morrison devant la Cour comme étant ce membre de la GRC connu sous le nom de code de « Long Knife » qui a vendu aux Soviétiques le nom d'un agent double pour payer ses dettes personnelles élevées résultant de son train de vie effréné.

L'agent double dénommé par « Long Knife », connu sous le nom de code de Gideon, a été rappelé à Moscou et on présume qu'il a été probablement liquidé puisqu'on n'a plus jamais entendu parler de lui.

La preuve soumise au cours de l'enquête préliminaire et qui ne pouvait être publiée jusqu'à ce jour en raison d'une interdiction de publication, a révélé que c'est en 1957 que la GRC a découvert que son opération ultra-secrète avait été sabotée.

Mais les officiers supérieurs de la GRC ont alors décidé de ne pas intenter de poursuites contre Morrison parce que la force policière nationale était plus préoccupée à l'époque à protéger la sécurité nationale et à déterminer quels renseignements avaient été transmis aux Soviétiques.

M. MacGuigan a fait savoir à ce propos qu'à l'époque le gouvernement avait pu recueillir de preuves suffisantes contre Morrison. La GRC avait choisi plutôt de l'accuser d'avoir libellé de faux chèques et l'avait chassé du corps policier.

D'autres témoins ont relaté au cours de l'enquête préliminaire que les déclarations faites par Morrison au cours d'interrogatoires prolongés, en 1958, auraient été qualifiées de confession involontaire et que ces aveux n'auraient pas été acceptés par un tribunal.

La Charte des droits de la personne, a fait valoir hier le ministre de la Justice, n'a jamais été interprétée comme signifiant qu'une poursuite doit être engagée dans des délais définis. « Si ce jugement tenait, les procureurs de la Couronne se sentiraient obligés de procéder rapidement, sous pression, sans avoir eu le temps de recueillir les meilleures preuves ».

Le juge Beaulne s'est inspiré dans son jugement d'une décision de la Cour supérieure du Québec, en novembre dernier, portant sur sept anciens et actuels membres de la Gendarmerie royale du Canada accusés d'avoir volé les listes des membres du Parti québécois. Les accusés ont ainsi bénéficié d'un non lieu parce que le crime qu'on leur reprochait avait été commis en 1971 et que les accusations avaient été portées contre eux en 1981.

D'après la critique conservateur en matière de justice, M. Allan Lawrence, « quoi que le gouvernement fasse maintenant serait équivalent à reconnaître qu'il s'est fourvoyé dès le début de cette affaire, il y a plus de 25 ans ».

Un fonds de \$10 millions géré par son mari

Polak se demande si Mme Marois n'est pas en conflit d'intérêt

QUÉBEC (PC) — L'opposition libérale s'étonne d'un prêt de \$10 millions que le ministre de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du Revenu vient d'octroyer au fonds de solidarité de la FTQ.

Le porte-parole libéral à la commission parlementaire des engagements financiers, le député de Sainte-Anne, M. Maximilien Polak, a signalé que ce fonds de la FTQ est géré par M. Claude Blanchet, qui est l'époux du ministre de la Main-d'oeuvre, Mme Pauline Marois.

« Je ne sais pas s'il y a un conflit d'intérêt et on va poser des questions certainement à ce sujet », a commenté hier le député Polak à la Presse canadienne.

Un engagement financier du mois de décembre 1983 révèle qu'un décret du ministre de Mme Marois accorde un prêt de \$10 millions au fonds de solidarité de la FTQ dans le but de lancer les opérations de ce fonds.

Le budget du fonds est administré depuis le 28 novembre dernier par un président directeur général issu du monde coopératif, M. Claude Blanchet.

M. Blanchet a été nommé à ce poste par le président de la FTQ, le syndicaliste Louis Laberge.

Le député de Sainte-Anne a souligné hier que le prêt de démarrage consenti au fonds de la FTQ avait été par le ministre de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du Revenu, dont la patronne est l'épouse de M. Blanchet, la ministre Pauline Marois.

Notons que le prêt de \$10 millions de décembre est le troisième montant consenti par ce ministère depuis juin dernier, date où le fonds de solidarité a été créé par une loi de l'Assemblée nationale.

Le ministère versait une subvention de \$200,000 en mai 1983 pour la mise sur pied de la première phase du fonds.

Puis, en juillet, la FTQ recevait du ministère une deuxième subvention, \$100,000 cette fois, pour « le paiement d'une partie du coût de pré-opération du fonds ».

Au ministère de Mme Marois, une adjointe de la ministre a signalé qu'originellement, le chèque devait être remis à M. Blanchet par l'ex-ministre de la Main-d'oeuvre, M. Pierre Marois.

Ce dernier a toutefois subitement démissionné le 24 novembre. Normalement, son successeur, Mme Pauline Marois, aurait dû le remplacer mais compte tenu des circonstances « délicates », elle

s'est fait remplacer par le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, lors de la cérémonie de remise du chèque, le lundi 12 décembre dernier.

De son côté, le ministre, Mme Pauline Marois, a expliqué que toutes les relations entre le gouvernement et le fonds de la FTQ dans ce dossier passaient par le ministre des Finances afin d'éviter tout conflit.

Mme Marois a signalé que c'est la FTQ et non le gouvernement qui avait embauché M. Blanchet, à la suite d'un concours public basé sur la compétence.

Rappelons que le fonds de solidarité de la FTQ vise à venir en aide aux entreprises québécoises. Ce fonds sera engraisé de contributions des travailleurs, qui pourront déduire de leur impôt 35 pour cent du montant investi en plus de pouvoir réduire leur revenu imposable du même montant.

Une contribution de \$1,500 au fonds, par exemple, permet donc de baisser de \$500 l'impôt payé à Québec en réduisant de \$1,500 le salaire imposable autant à Ottawa qu'à Québec.

Le fonds de la FTQ géré par M. Blanchet prévoit atteindre \$200 millions d'ici cinq ans.

Mise en demeure de la CSN à des cadres de Marine Industrie

par Clément Trudel

Dix des cadres supérieurs de Marine Industrie Limitée (MIL), à Sorel, ont reçu du Syndicat des travailleurs des chantiers maritimes (CSN) une mise en demeure visant à contrer le « harcèlement, l'intimidation, la provocation » dont seraient victimes les délégués syndicaux; le principal « belligérant » visé par ces mises en demeure est le vice-président exécutif (chef des opérations), M. Jean-Yves Leblanc. Le syndicat attend que la Commission des droits de la personne statue sur une plainte recoupant l'objet de cette mise en demeure adressée également à MM. Aimé Bédard (directeur des ressources humaines), Yvon Latraverse (directeur des relations de travail), Jacques Perreault, Jacques Barabé, Adrien Moreau, Gilles Boisvert, Pierre Dansereau, Réjean Beauchemin et René Haussant.

Le président de la CSN, M. Gérard Larose, le président du syndicat, M. François Lamoureux, le président du Conseil central de Sorel, M. Roger Valois, et le président de la Fédération de la métallurgie (CSN), M. Pierre Dupont, ont donné, hier, une brève conférence de presse où il fut précisé que MIL comptera, lundi prochain, 526 travailleurs... pour 379 cadres et que le climat y est à la « répression »

qui, dit M. Lamoureux, coupe pratiquement de 75 % les activités syndicales déjà autorisées par l'article 10 de la convention en vigueur venant à échéance à la fin d'avril.

Un communiqué émis en début de soirée par Marine Industrie rejette les accusations d'anti-syndicalisme portées par la CSN et les trouve « malvenues, au moment précis où l'entreprise et le syndicat explorent ensemble les possibilités offertes par une éventuelle médiation préventive ». Le vice-président aux ressources humaines de MIL, M. Aimé Bédard, dit que la direction a agi, ces derniers mois, en raison de quelques cas d'arrêt de travail illégaux, de « menaces proférées contre des cadres » dont certains ont été exclus physiquement du chantier. M. Bédard dit que MIL a respecté la convention et que, si des interrogatoires policiers ont été réalisés auprès de syndiqués, il s'agissait d'éclaircir de « nombreux cas de vandalisme ».

La mise en demeure survient, en effet, entre deux séances d'information sur la « médiation préventive », mécanisme spécial prévu par les services du ministère du Travail lorsque, comme à Gaz Métropolitain ou à MIL, le climat de la confrontation permanente s'allume. M. Yves Dulude a expliqué aux parties, le 24 janvier, la portée d'un tel mécanisme et il doit les revoir le 30 janvier. Le syndicat

maintient qu'il est utile de rendre publics certains faits pour mieux fonder l'instauration d'une médiation où les patrons de MIL (filiale de la Société générale de financement) hésiteraient à se lancer. Ainsi, M. Jean-Claude Latour, militant reconnu, a écopé d'une suspension de six mois et, un ou deux jours avant le moment où l'on devait radier la suspension de son dossier, on lui colla une autre suspension de six mois pour « avoir désobéi à un contremaître ». Le syndicat crie à « l'abus de droit ».

Les syndiqués ont su récemment qu'existaient, depuis le 27 septembre 1982, des directives internes de Marine Industrie qui contreviendraient à la lettre de la convention; la mise en demeure en demande le retrait, de même que la cessation de « manoeuvres odieuses et illégales » et le retrait des mesures disciplinaires imposées aux délégués. Les porte-parole syndicaux attribuent la tension soutenue dans l'entreprise à un ressentiment qu'entreprendraient les cadres et dirigeants de MIL du fait que ce soit le syndicat qui mène campagne pour « la relance du naval au Québec ». La relance permettrait de revenir bientôt à 2,000, voire 3,000 emplois aux chantiers de Sorel, mais la direction, dit la CSN, devrait en venir à « plus de respect » envers ceux avec lesquels elle est appelée à négocier.

Drapeau vote contre son règlement

par Angèle Dagenais

Après un an de discussions au conseil de ville et en comité de travail, un débat en commission parlementaire suivi d'une modification à la charte de Montréal imposée par le ministre des Affaires municipales et deux autres heures de débats hier soir, les conseillers municipaux de la Ville de Montréal en sont toujours au même point en ce qui concerne les services administratifs et le personnel de soutien qu'ils réclament, c'est-à-dire au point zéro.

En effet, dans un revirement de dernière minute le maire de Montréal a voté contre son propre règlement (qui visait à doter chaque formation politique du conseil d'un budget également réparti de \$50,000) puisque, a-t-il expliqué, le Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal (RCM) n'en voulait pas et

que le Groupe d'action municipale (GAM) était également divisé sur cette question.

Le RCM a vainement tenté de faire accepter par les membres du conseil une dizaine d'amendements au projet de règlement présenté par l'administration Drapeau-Lamarre mais comme il n'existe pas de vote libre parmi les conseillers du Parti civique du maire Drapeau ou du RCM (les trois conseillers du GAM votent selon leur humeur et pas forcément en bloc) tous les amendements ont été rejetés massivement par le parti au pouvoir.

Le maire de Montréal a alors pris la parole pour expliquer comment l'expérience du comité tripartite réuni au cours de l'année 1983 à une dizaine de séances de travail pour tenter de trouver un terrain d'entente avait été un échec et une perte de temps. Il ne lancera pas d'autres « invi-

tations » de ce genre à l'opposition de sitôt, a-t-il ajouté.

De plus, le maire de Montréal a souligné qu'il était dès le départ contre le principe d'un budget de service aux conseillers mais qu'il a tenté dans un acte de « bonne volonté » de présenter un « compromis » (\$150,000 répartis entre les trois partis) qui n'a pas semblé toutefois satisfaire le RCM ou le GAM. « Si ce compromis n'est pas accepté, a-t-il déclaré alors, le Parti civique ne l'imposera pas à ce Conseil », laissant entendre qu'il pourrait voter contre son propre projet de règlement. C'est ce qu'il a fait précisément en demandant une reconsideration du vote, comme l'autorisent les règlements du Conseil.

Reste à savoir maintenant comment l'administration se pliera au nouvel amendement de sa Charte qui stipule que « le Conseil doit prévoir au

budget un crédit annuel affecté au remboursement des dépenses effectuées dans le but d'aider les membres du Conseil à remplir leur mandat. Il doit par règlement déterminer les dépenses pour services aux conseillers pouvant être imputés à ce crédit... etc ».

Après avoir dénié toute la soirée le projet de règlement du maire en le traitant notamment « d'abus de pouvoir » et « d'éloge de la sclérose », le RCM ne semblait pas tout à fait mécontent du revirement de la situation puisqu'il lui sera d'autant plus facile de faire pression sur le ministre des Affaires municipales pour obtenir les crédits et la répartition qu'il souhaite par le biais d'une loi de portée générale. C'est tout au moins ce que laissait entendre le président du RCM, Me Jean Doré, hier à la galerie de la presse.

Carrières et professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

RECHERCHE

Théoricien(ne) en droit pour participer à la composition de formules types (ententes, conventions, contrats, formulaires de ventes, royalties, etc.), telles formules devant servir à la mise en marche de différents projets reliés au monde des affaires en général.

Disponibilité: un soir par semaine.

Rémunération: selon performance professionnelle

Lieu des rencontres: une cinquantaine de kilomètres au nord de Montréal.

Toutes réponses adressées au:

Dossier 1178
Le Devoir
C.P. 6033 succ. Place d'Armes
Montréal, H2Y 3S6



L'ASSOCIATION
CANADIENNE D'AIDE À
L'ENFANCE

DIRECTEUR DES SERVICES BÉNÉVOLES

Aide à l'enfance, une organisation non-gouvernementale de développement international, est à la recherche d'un directeur des services bénévoles responsable du développement et des services offerts à des groupes de bénévoles partout au Canada, plus particulièrement dans les champs de la levée de fonds et de l'éducation au développement international.

Le candidat recherché doit avoir des bonnes qualités d'organisateur, une facilité à établir des relations inter-personnelles, de l'initiative et une compréhension des problèmes liés au développement international.

Le bilinguisme est essentiel et une expérience outre-mer est un atout.

Lieu de travail: Toronto

Entrée en fonction: 1er mars

Date limite pour faire parvenir votre candidature: 17 février

Faire parvenir votre curriculum vitae au:

Directeur national
Aide à l'enfance
720 Spadina Ave., Suite 400
Toronto, Ont.,
M5S 2W3

HÔPITAL GÉNÉRAL CHALEUR ON DEMANDE

INHALOTHÉRAPEUTE — (RRT-2)

Recherche Inhalothérapeute pour travailler dans un hôpital général moderne et dûment agréé de 250 lits.

CONDITIONS REQUISES:

Avoir complété avec succès un cours reconnu en inhalothérapie.

Doit être membre de l'Association canadienne des inhalothérapeutes.

Doit être bilingue (français et anglais)

Salaires varie en fonction de l'expérience et conformément à l'échelle provinciale des salaires.

FAIRE DEMANDE PAR ÉCRIT AU:

Directeur du personnel
Hôpital Général Chaleur
Case Postale "S"
Bathurst (N.-B.)
E2A 4A4

Réviser linguiste et terminologue

37,400\$-46,400\$

Le ministère du Procureur général requiert les services d'un réviser linguiste et terminologue, notamment pour réviser les textes des lois et règlements traduits de l'anglais vers le français au Bureau de traduction des lois relevant du Bureau du premier conseiller législatif. Tâches principales: établir la terminologie et la normalisation du français; superviser avec autorité le bon usage du français et poursuivre des recherches en ce sens; préparer et coordonner la mise en oeuvre de lexiques; contrôler et mettre en état les traductions. Lieu de travail: Toronto (Ontario).

Qualités requises: études supérieures de français dans une université agréée; expérience et compétence reconnues en traduction de l'anglais vers le français et en terminologie; connaissance approfondie de l'anglais; aptitude au travail d'équipe et à la communication.

Prière d'envoyer les demandes en citant le numéro de dossier AG-49/84 et de les faire parvenir avant le 17 février 1984 au Ministère du Procureur général, Direction des ressources humaines, 14e étage, 18, rue King est, Toronto, Ontario, M5C 1C5.

Chances d'embauche égales pour tous.

Fonction publique
Ontario

Heureuse exubérance

MYVES BÉRUBÉ, le président du Conseil du Trésor, a créé une commotion en laissant entendre, pour d'excellentes raisons, que le Parti québécois pourrait ne pas lier la question de la souveraineté du Québec à la prochaine élection provinciale. Son collègue des Finances, M. Parizeau, a publiquement regretté cette « exubérance », et le premier ministre, M. Lévesque, s'est lancé dans une digression sur la nécessité de l'indépendance et l'importance de s'interroger sur notre avenir national (mais il n'a pas vraiment répudié son ministre, à bien y regarder).

Aussi rabâché que puisse paraître ce débat, il est temps qu'il revienne en surface. Car, comme le comprend fort bien M. Bérubé, il dépasse les aléas de la stratégie péquiste, et touche le cœur même des intérêts du Québec.

Au strict plan électoral, il est vrai, le PQ s'est misérablement piégé en se lançant tête baissée, sous le coup de la colère, dans cet engagement à tenir une élection référendaire. Même si sa cote de popularité grimpeait, ce qu'il ne faut pas exclure en cette sortie de crise où l'énergie semble lui revenir, la « question nationale » lui serait un boulet. Non faute de pertinence, puisqu'elle est loin d'être réglée, mais parce qu'elle vogue dans la stratosphère, loin des préoccupations quotidiennes des Québécois et qu'ils ont gardé, il faut bien savoir se le dire, un souvenir amer des années qu'ils viennent d'y consacrer et qui ont abouti à un drame cul-de-sac. Que le PQ aille à l'élection-guillotine en continuant immédiatement sur cette lancée, c'est un fait, mais ce serait son choix partisan, dont il est parfaitement libre.

Mais devant l'ensemble des Québécois, et non seulement ses commettants, le PQ a une responsabilité plus large, en prenant sa décision. Il n'est, chez lui, que les illuminés pour croire que la majorité décisive qui a échappé au OUI en mai 1980 surgira des ténèbres en 1985. Ce qui se prépare au contraire, s'il devait y avoir une autre consultation dans des délais aussi brefs, c'est une défaite plus retentissante encore du camp de la souveraineté. Et les péquistes ne seraient pas seuls à en ressentir longuement le contrecoup. Le Québec lui-même ne s'en relèverait pas de sitôt.

L'histoire du Canada n'est pas une affaire romantique. Le Québec y a arraché sa place, même insatisfaisante, pièce à pièce, par le seul levier de son poids politique. L'historien Donald Creighton, plus carré dans sa mauveuse humeur, appelait cela du « chantage ». C'était, plus objectivement, un rapport de forces. À la limite, après les plus vives résistances, on finissait par nous accommoder, jamais pour nos beaux yeux, mais par crainte de nos réactions. En mai 1980, le Québec a laissé tomber la garde et la suite, la dégradation constitutionnelle, trouve là sa source première. Ce qui s'est trouvé affaibli, tronqué, réduit, ce n'est pas le PQ — il était déjà remis en avril 1981 — c'est le

Québec. Et on voudrait aujourd'hui dans ce parti, par caprice ou par un masochisme qui explique bien des défaites, lui infliger une humiliation supplémentaire. Non seulement elle confirmerait la première, mais elle enverrait la « question nationale » à son dernier repos, chez les faits divers de l'histoire.

Ce dont elle a besoin, la « question nationale », dont M. Lévesque a parfaitement raison de dire qu'elle ne doit cesser de nous hanter, c'est de reprendre la réflexion là où le Québec est rendu. Il s'agit de redéfinir, un à un s'il le faut, nos objectifs. Dans chaque secteur d'activités, économiques, culturelles, sociales, là où nous savions hier jusqu'où nous ne voulions pas céder, l'érosion des dernières années a fait que nous ne le savons plus. Il faut le mesurer à nouveau, au cas par cas: communications, universités, développement régional, etc, qui peut se référer aujourd'hui à un consensus québécois clair sur ces questions?

Et il ne faut pas avoir peur des remises en cause, que le Québec des années 60 craignait si peu. Il n'y a pas d'hérésie à se demander si le Québec atteindra un niveau de souveraineté suffisant, dans un monde interdépendant, le jour où il aura l'indépendance politique ou le jour où il aura additionné par étapes, dans chaque secteur, une autonomie le laissant maître de son avenir. Il n'y a pas d'hérésie non plus à reconnaître que les griefs nationaux qui ont soutenu le combat de toute une génération n'ont plus la même ampleur qu'autrefois, et qu'on ne peut demander à la génération suivante de les épouser quand elle n'en souffre pas. Il n'y a toujours pas d'hérésie à réfléchir sur le degré de cohésion « nationale » que peut préserver une société comme la nôtre quand elle s'imprègne désormais chez elle, et heureusement, d'autres cultures venues s'établir ici.

Il est fort possible qu'au bout de ce mûrissement, on arrive à conclure comme M. Lévesque que l'indépendance reste « nécessaire ». Mais pas plus que le mouvement nationaliste moderne qui a porté le PQ ne se serait reconnu il y a quinze ans dans celui qui a porté Duplessis, pas plus on ne peut demander à ce qu'on appelle la « garde montante », qui a maintenant l'âge des Bérubé-Marois-Landry-Charron de l'époque, d'identifier ses aspirations nationales à celles de ce passé récent, mais passé quand même. Si le mouvement vers l'indépendance devait renaitre chez eux, il pourrait, par exemple, être fondé sur un désir de changement de société plutôt que sur le sentiment d'oppression qui nous a tant marqués. Nul ne sait. Il faut un temps de respir pour se reformuler.

Une élection référendaire l'année prochaine reprendrait le débat sur ses plus vieilles bases, devenues les plus fragiles. Et cette répétition d'un désastre boucherait l'avenir, la dignité même du Québec, pour longtemps.

— LISE BISSONNETTE

La réforme des pensions

RICHARD LANGLOIS

LIBRE OPINION

Economiste à la Centrale de
l'enseignement du Québec.

SI, comme le prétend le Groupe parlementaire sur la réforme des pensions, « ce qui fait la force constante du RPC et du RRQ, c'est la vigueur soutenue de l'économie canadienne », y a-t-il lieu de s'inquiéter de la santé financière de ces régimes, compte tenu du contexte économique actuel et de ce qu'on peut « raisonnablement » anticiper dans les années qui viennent ? Si le seul véritable objectif de ces programmes consistait à verser des transferts aux personnes retraitées — ainsi qu'aux invalides et aux conjoints survivants — il serait déjà plus aisé de répondre. Mais l'autre objectif, qui au départ apparaissait secondaire, a pris une telle importance qu'on peut véritablement parler de régimes hybrides, à la fois d'épargne publique et de pension.

Mentionnons à cet égard que dès 1982, le fonds de placement de la Régie des rentes (la réserve) atteignait 10 milliards. La réserve du RPC, elle, dépassait les 22 milliards. De quoi se procurer quelques billets de 6/49 ! Or, ces fonds qui s'accumulaient bon an, mal an risquent de fondre comme neige au soleil — conséquence de l'évolution démographique — au grand déplaisir des gouvernements provinciaux qui y trouvent une source de financement relativement bon marché. À cet effet, rappelons qu'en 1982, le gouvernement du Québec a financé environ 30 % de son déficit par le biais d'emprunts à la Caisse de dépôt et placement, dont plus de la moitié des fonds sous gestion proviennent des dépôts de la Régie des rentes, donc de nos cotisations. Pour rembourser ses emprunts, que fait ordinairement un gouvernement ? Il augmente les taxes. Doit-on en conclure que les travailleuses et les travailleurs financent leurs futures pensions de double

source, à savoir une partie en taxes et impôts ajoutée aux cotisations salariales prélevées à la source ? Hélas, il y a tout lieu de le croire comme en fait foi une récente étude du professeur Asimakopulos de l'Université McGill (ASIMAKOPOULOS A., The Financing of public Pension Plans in Canada, McGill University, mars 1983).

Cette double nature des régimes de pension a une incidence majeure sur l'appréciation qu'on peut porter en matière de leur viabilité financière. Car en somme, s'agit-il de fixer les cotisations à un niveau suffisamment élevé pour maintenir la réserve, voire l'accroître, ou de s'assurer que les engagements futurs, en ce qui a trait au versement des rentes, seront respectés par la liquidation progressive de la réserve tout en haussant modérément les taux ?

À ce propos, la position du groupe parlementaire a au moins l'avantage d'être claire à défaut d'être complète. En optant pour un mode de financement par répartition (prélèvements suffisamment élevés pour verser les prestations de l'année en cours avec une faible réserve de sécurité), le comité se range du côté de ceux qui doivent être les ultimes bénéficiaires de ces programmes, soit les cotisants. Il privilégie l'objectif premier qui consiste à favoriser des transferts entre générations sans recours à la capitalisation qui, on l'a vu, élargit considérablement la portée de ces programmes de sécurité sociale et ce, pas nécessairement au profit des bénéficiaires.

Le comité erre cependant quelque peu quand il affirme, candide, qu'il a toujours été entendu que le taux de cotisation devrait finir par se situer entre 8 % et 10 %. On peut rétorquer à cela qu'en période de croissance, pareil effort fiscal n'a pas du tout le même impact économique et social qu'en période de crise. En outre, l'actuelle phase de restructuration de l'économie canadienne n'épargne guère les plus faibles salariés, de même que les PME dont la capacité d'autofinancement se trouve amoindrie.

De plus, à travers ce long et coûteux processus de changement structurel, certains anticipent la

disparition d'au moins 25 % des emplois manufacturiers d'ici 1991 (ministère d'État au Développement économique, Gouvernement du Canada, *The Rocky Road to 1990*), ainsi que la même proportion dans le secteur des affaires et services financiers. Dans un tel contexte de chômage élevé, la poursuite d'un équilibre financier par le biais de hausses des charges salariales implique un fardeau fiscal accru pour celles et ceux qui ont la chance de garder leur emploi. Tout cela sans compter les bonifications urgentes qui s'imposent pour sortir nombre de retraités/es de la pauvreté et qui se traduiraient nécessairement par des hausses additionnelles de coûts.

Comme l'optique du groupe parlementaire semble procéder du souci de maintenir les taux de cotisation au plus bas niveau possible, on est en droit de se demander pourquoi il n'a pas envisagé d'étendre l'assiette de prélèvement des cotisations à la totalité de la masse salariale en abolissant le maximum des gains admissibles. C'eût été en droite ligne avec son orientation, sans compter la restauration d'une certaine équité en faveur des faibles salariés/es et des PME.

En somme, si le destin de nos régimes publics de pension repose sur la vigueur future de l'économie canadienne, mieux vaut au cas, juste au cas, se donner des mécanismes de financement qui permettront de garder intacte cette protection sociale dont la nécessité n'est plus à démontrer. En adoptant le mode de répartition comme méthode de financement, le groupe parlementaire consacre l'essence première des régimes de pension, à savoir la garantie d'une sécurité minimale à la retraite. L'accumulation d'une épargne publique, aussi souhaitable soit-elle, ne devrait pas être confondue avec un programme visant à assurer un revenu aux retraités/es, particulièrement avec le mode de financement que l'on connaît. Mais cette initiative heureuse ne résout pas pour autant la crise du financement de la sécurité sociale qui, elle, est à nos portes et ne devrait pas tarder à faire son entrée.

De griffes et de chiffres

APRÈS LE DÉPART de la scène politique de MM. André Raynault et Rodrigue Tremblay, les Québécois étaient convaincus ne plus devoir assister à ces guerilles de statistiques, si fréquentes au cours de la dernière décennie. Mais voilà que des aficionados de la décimale réapparaissent dans un hiver mortellement ennuyant sur le plan des politiques nouvelles. Toutefois, les querelles de chiffres ne font plus recette. M. Reed Scowen a compris, pour sa part, qu'il était vain de demeurer, seul, le long de la 401, à compter les départs de sièges sociaux.

L'épisode Parizeau-Bourassa sur le nombre d'emplois créés au Québec n'a pas enrichi le débat politique. Le chef du Parti libéral aurait pu cependant souligner l'absence de données inédites lancées lors de la conférence annuelle du ministre des Finances. Ce super-spectacle économique, qui se tient depuis une dizaine d'années, devrait être une occasion de réfléchir sur l'impact réel des actions entreprises au cours de la dernière année. Mais on glisse plutôt dans la vantardise autour de chiffres déjà connus qui sont souvent des approximations grossières que les « données corrigées » viendront compléter modifier.

Le gouvernement actuel met aujourd'hui beaucoup d'enthousiasme à parler de croissance de 3 % et de 4 %. On a le crescendo facile après

avoir parlé en sourdine de la dégringolade de plus de 6 % en 1982. Par ailleurs, on attend toujours du Parti libéral des solutions inédites à des problèmes concrets et immédiats. On ne voit toujours pas de ce côté poindre l'équipe qui pourra relancer la relance...

Si les deux économistes du London School souhaitent discuter sur la situation de l'emploi, pourquoi ne pas parler de la situation des 384,000 chômeurs ? Comment expliquer un taux de chômage de 21,9 % en Gaspésie et de 15 % à Trois-Rivières alors que, dans le confort des bastions de la fonction publique, il demeure à 12,1 % pour la région de Québec et de 10,9 % dans l'Outaouais ?

Il serait fort intéressant d'entendre les solutions pratiques pour corriger un taux de chômage de 23,1 % chez les jeunes hommes de 15 à 24 ans. Comment se fait-il qu'il ne reste plus que 550,000 emplois manufacturiers alors que l'administration publique compte maintenant 189,000 emplois, un sommet ?

Quels remèdes propose-t-on pour améliorer le sort des 403,500 ménages bénéficiaires de l'aide sociale en décembre dernier ? En décembre 1980, ils étaient 284,592. Cette ascension s'explique par la chute du côté de l'assurance-chômage où le nombre de bénéficiaires vient de

tomber en bas de 280,000. Que fait-on après les 50 semaines ?

La formule-miracle apparaîtra peut-être dans le Livre blanc sur la fiscalité dont la publication vient d'être reportée pour une troisième fois.

Plusieurs reprises, les gouvernements ont tenté de masquer le problème de l'emploi en déplaçant l'attention vers le chiffre des emplois créés ou maintenus. Mais un nombre croissant de citoyens connaissent les difficultés de réintégrer le marché du travail. Voilà pourquoi l'inquiétude populaire demeure du côté du chômage !

Il faut souhaiter une reprise des hostilités entre MM. Parizeau et Bourassa mais, cette fois, sur les solutions concrètes pour les 384,000 chômeurs. Le gouvernement devrait mettre autant d'ardeur à trouver des incitatifs au retour sur le marché du travail, notamment pour les assistés sociaux, qu'il soigne son image du pas-pire-gestionnaire-qui-ne-lâche-pas-as-on-idée-d'indépendance. L'opposition devrait tâtonner le gouvernement sur la manne de la relance de décembre tout en bâtissant une alternative réelle. D'ici là, ceux qui « trompent la population » seront ceux qui s'échangeront des griffes de chiffres sans percevoir le ridicule de leur situation.

— MICHEL NADEAU

Au tour de la CTL

COMME S'ILS n'avaient pris aucune leçon des conflits à la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal (CTCUM), les administrateurs de la Commission de transport de Laval (CTL) tentent, à l'occasion des négociations, d'imposer aux chauffeurs d'autobus un nouveau régime de travail. L'horaire étiré que la CTL recherche — système en place à la CTCUM et sur la Rive-Sud — aurait pour effet de rallonger la période de disponibilité de ses chauffeurs, de mettre en chômage un certain nombre d'entre eux, et de réduire, avec les coûts, la contribution financière de la ville de Laval au transport en commun.

Pas surprenant que les discussions soient bloquées depuis le 31 juillet 1982 !

De leur côté, comme s'ils ne se rendaient pas compte que le transport en commun est encore moins rentable à Laval, banlieue d'automobilistes, que dans l'île de Montréal, où pourtant la CTCUM a de la misère à joindre les deux bouts, les cinq syndicats impliqués dans le litige, tout en prétendant défendre simplement les « droits acquis », ont présenté des demandes qui auraient pour effet, si elles étaient généralement acceptées, de déséquilibrer davantage le budget et l'avenir de la CTL.

Les parties auraient pu signer sans trop de problèmes, comme en 1980, des contrats de trois ans. Mais la situation s'est corsée depuis que

Québec ménage ses subventions, et que la nouvelle administration Lefebvre a réduit la part municipale des revenus de la CTL. Celle-ci tente d'équilibrer son budget (environ \$40 millions en 1984) aux frais des usagers et des employés. Pendant ce temps, Laval se targue de boucler ses livres avec un surplus de \$14 millions en 1981 et de \$12 millions en 1982.

Certes, Laval n'est pas Montréal. Avec les votes massifs qui ont été pris parmi les chauffeurs, les réparateurs, et les employés de bureau, de garage et du terminus, on ne saurait prétendre que les syndicats en cause ne sont pas représentatifs de leurs membres. De même, la paralysie du transport en commun à Laval n'a pas les mêmes effets sur la vie métropolitaine qu'un arrêt du métro et des autobus à Montréal, même si la suspension du service n'est pas moins sévère pour les usagers qui ne peuvent se rabattre sur le covoiturage.

Le litige actuel n'a donc pas la même urgence et la même gravité que les conflits qui ont frappé la CTCUM; aucune loi de services essentiels ne s'y applique. Les choses pourraient ne saurient continuer de s'envenimer. Hier, malgré la virulence du discours, l'espoir demeure d'un règlement interviennent grâce aux efforts du conciliateur. Malheureusement, cet espoir paraissait mince, étant donné que qua-

tre syndicats ne peuvent signer à l'aveuglette un contrat, alors que la CTL recherche avec le cinquième, celui des chauffeurs, un changement de régime de travail.

Pour hâter le retour des autobus et la conclusion d'une entente entre les belligérants, deux interventions pourraient être utiles. D'abord, le maire de Laval, M. Claude Lefebvre, devrait apporter aux administrateurs de la CTL l'assurance que la ville, étant donné sa bonne santé financière, va tenter d'aider la CTL à payer le coût accru des conventions. Il pourrait aussi accélérer le programme visant à implanter un service plus attirant pour une plus grande clientèle (notamment pour le service intra-urbain).

Pour sa part, Québec pourrait prêter à la CTL une équipe d'experts pour examiner, à une table plus sereine que celle des négociations, la question de l'organisation des horaires et du fameux problème de l'« amplitude ». En retirant, à la suite d'une étude de genre, sa demande d'un régime de chauffeurs à temps partiels, la CTCUM a débarrassé ses rapports avec les syndicats et réglé pour trois ans. Une même sagesse pourrait avoir d'aussi bons effets à la CTL. Québec devrait aussi en profiter pour s'assurer que toutes les municipalités bénéficiaires du service de la CTL participent équitablement à son financement.

— JEAN-CLAUDE LECLERC

LES TRES AU DEVOIR

Manchette disparue ?

À PEINE commencé, 1984 abasourdit déjà. George Orwell nous a promis tant de vacheries, en information notamment, qu'on se demande s'il faut s'étonner d'un événement aussi bizarre que celui dont je vais vous entretenir à l'instant.

Mercredi, 11 janvier 1984. Vingt-deux heures. La tête firstotée de Bernard Derome crève l'écran. C'est le téléjournal. D'abord envahissante, la zizique du thème musical s'estompée graduellement pour permettre à l'anchorman du 2 de nous porter son premier coup de la soirée. Il est des plus spectaculaires ! On en reste médusé... c'est à peine croyable.

Pourtant, la stupéfiante nouvelle coule d'une source on ne peut plus crédible: le sérieux Conseil économique du Canada dont les prévisions et les études font autorité. Sans compter que Radio-Canada, avec ses 30 ans de métier, fait aussi maison très sérieuse en matière d'information télévisée. Le doute n'est donc pas permis.

Aidé de son correspondant à Ottawa, Gilles-André Gosselin, et d'un économiste du CEC, dont je n'ai pas retenu le nom, Bernard Derome nous mitraille de chiffres perturbateurs. Imaginez ! Il nous apprend que l'humiliant écart historique de 35 pour cent entre les revenus des francophones et anglophones du Canada, à propos duquel les indépendantistes et les scribes des années 60 ont tant braillé, n'est plus qu'un mauvais souvenir.

En 20 ans, de 1960 à 1980, les francophones de Montréal, par exemple, ont réussi à combler le fossé salarial qui les séparait de leurs vis-à-vis anglophones, nullement gênés d'ailleurs d'afficher à l'époque des revenus supérieurs de 30 pour cent à ceux de leurs compatriotes du reste du Canada. Et l'économiste du CEC de s'exclamer avec nous devant la rapidité de cet étonnant rattrapage !

Nous n'en étions qu'aux hors-d'œuvre. Durant ces mêmes 20 ans, les Québécoises francophones avaient fait mieux encore que leurs hommes. Depuis 1980, elles étaient en effet devenues les travailleuses les mieux payées non seulement du Québec mais, pensez-y un peu, de tout le Canada, montagnes Rocheuses comprises. Et l'économiste du CEC d'expliquer la mutation par le fort militantisme syndical de ces femmes québécoises qui, il n'y a pas une génération, portaient tabliers et vêtements de maternité plutôt que pancartes et macarons.

Tout ça était renversant. Statistiques à l'appui, on nous disait tout bonnement, mine de rien, qu'on pouvait dès lors enterrer une fois pour toutes la révolution tranquille. L'égalité pour laquelle Daniel Johnson était mort prématurément en 1968 était enfin

réalisée. Dans l'échelle des salaires, les Canadiens français n'occupaient plus que le 12^e rang, devant les Italiens et les Américains, comme la commission Laroche-Dunton nous l'avait révélé en 1969. On n'était plus ni des Noirs africains, ni des Algériens, ni des Nègres blancs d'Amérique comme la gauche québécoise des années 60 nous en avait convaincus en recourant aux modèles idéologiques de la décolonisation empruntés à Frannon, Memmi ou Jacques Berques.

Grâce aussi à la loi 101, on pouvait maintenant au pays du Québec se payer le luxe de naître en français, de travailler en français sans en pâtir matériellement et même d'y mourir en français... pourvu que ce ne soit pas à St. Mary's. Dans sa fosse gelée de Saint-Pie de Bagot, Daniel Johnson pouvait dormir en paix lui qui avait rêvé d'égalité pour ses compatriotes et d'un Québec aussi français que l'Ontario est anglais, comme le rappelait Jacques Parizeau la semaine dernière à Toronto. La révolution tranquille avait donné tous ses fruits sinon l'indépendance.

Je regrette de ne pouvoir citer avec plus de précision les chiffres époustouflants avancés, ce mercredi 11 janvier 1984, par Bernard Derome et ses collègues pour nous prouver qu'un francophone québécois n'aurait plus à l'avenir à rougir en ouvrant son enveloppe de paie. La raison est simple: je n'ai pu les retrouver nulle part. Envoyés ! Disparus !

J'ai eu beau le lendemain et le surlendemain, examiner à la loupe les quotidiens, écouter les bulletins de nouvelles de la radio, me remettre à 22 heures devant Bernard Derome en me disant que lui au moins allait sûrement revenir sur sa manchette, rien. Silence complet. En désespoir de cause, j'ai attendu le Point avec fébrilité convaincu que ses animateurs allaient sauter sur un sujet aussi brûlant certainement que la prostitution mâle ou la Lotto 6/49. Mais ces soirs-là, on nous entretenait de je ne sais plus trop quoi, aux confins de la planète.

La manchette du mercredi 11 janvier 1984 s'était tout simplement volatilisée... J'avais dû rêver. À moins que quelque part, un ministre de la Vérité semblable à celui issu des fantasmes de George Orwell ait commencé à corriger l'Histoire. Au fait, la révolution tranquille a-t-elle bien eu lieu ?

— PIERRE GODIN

Montréal, 15 janvier

Merci à Radio-Québec

EN TANT qu'adopté bien préparé à toute éventualité, à la recherche de celle qui lui a donné le jour il y a 40 ans pour lui exprimer sa reconnaissance, sa gratitude et son amour, je dis merci de tout coeur à Radio-Québec pour ces émissions du 11 janvier « Droit de parole » et du 13 janvier « S.O.S. j'écoute » concernant les retrouvailles.

Je qualifie ces deux émissions

de « très fidèles à la réalité ». On n'a pas tenté de cacher le vécu de l'une et de l'autre des deux parties. On a dit comment nos mères peuvent se retrouver dans des situations très embarrassantes, que ce n'est pas un caprice ou une simple curiosité de notre part de chercher, l'importance de bien se préparer, etc.

Je suis persuadé que le jour de notre anniversaire, elle pense à nous. Le 3 février prochain, par exemple, une mère se rappellera qu'elle a donné naissance à un fils il y a 41 ans. Son entourage s'en souviendra également. Pour elle, cette journée, comme à l'occasion des fêtes, il y a une certaine tristesse parce qu'il lui manque un morceau d'elle-même. En tout cas, nous on y pense et plus les années passent, plus on voit vieillir nos enfants, plus on y pense.

J'espère pour les quelques milliers concernés que nous sommes par les retrouvailles, que nos mères ont compris l'appel que les invitées de ces deux émissions leur ont fait, que nos parents naturels nous indiqueront si oui ou non, ils veulent nous revoir et, que s'ils sont dans des situations difficiles (que nous comprenons d'ailleurs), ils informeront les centres de services sociaux et/ou le mouvement retrouvailles de leurs difficultés afin que ceux-ci les aident.

Nous espérons que le législateur, dès la reprise des travaux parlementaires au mois de mars, modifiera sa loi pour permettre que la partie recherchée soit tout au moins informée verbalement et par écrit, de sorte que certains centres de services sociaux soient plus ouverts et ne briment pas un certain nombre de personnes par rapport à d'autres centres de services sociaux plus compréhensifs et qui obtiennent de très bons résultats.

Nous respectons votre décision parents naturels; mais de grâce, communiquez.

— JUSTIN RIGAUD

Bas Saint-Laurent, 16 janvier

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1.

Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située à 775 boulevard Lebeau, Ville Saint-Laurent, H4N 1S5. Tél.: 332-0680.

LIVRAISON À DOMICILE PAR PORT-TEUR: Edition quotidienne: 2,25 \$ par semaine. Le samedi seulement: 50¢. Pour information: Montréal: 332-3891; à Québec: 687-2022.

ABONNEMENT: Edition quotidienne \$110, par année; 6 mois \$56; 3 mois \$30. À l'étranger: \$120, par année; 6 mois \$62; 3 mois \$32; édition du samedi \$26, par année. Postez votre chèque ou mandat-poste à: LE DEVOIR, 211 rue St-Sacrement, Montréal, Québec H2Y 1X1. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Pour information: (514) 844-3361. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

La justice et l'opinion publique

ÉMILE COLAS

CES JOURS derniers, les médias d'information ont repris le ballon usé des délais dans l'audition des causes pour attirer l'attention du public sur une situation que l'on qualifie, chaque fois, d'intolérable. Certains tentent même de se faire régulièrement un capital politique avec cette situation, sans pour autant proposer des solutions valables.

Bien malin, à mon avis, celui qui croit détenir la solution miracle qui viendra corriger une telle situation qui perdure depuis des générations.

En effet, plusieurs déjà, dans le passé, ont cru détenir la réponse... et nous l'attendons encore !

Qu'il suffise de rappeler les efforts encore récents du juge en chef Deschênes qui a demandé à ses collègues de la Cour supérieure d'accepter un rôle supplémentaire de 40 causes, ce qui représentait la disposition de 2,000 dossiers. Mais une fois cet exercice complété, les rôles étaient tout autant engorgés.

De plus, une autre expérience a été tentée par la création d'équipes de juges assignés pour les causes de trois à neuf jours de durée. Ces juges ont accepté de siéger de façon continue pendant deux mois et ont réussi à améliorer sensiblement la situation mais par contre les rôles des causes d'une durée de deux jours sont devenus de plus en plus encombrés !

C'est ce que l'on appelle le principe des vases communicants !

Il est cependant toujours heureux pour certains de trouver des boucs émissaires afin de se donner bonne conscience ! Pour les uns, c'est la faute des juges, pour les autres, ce sont les avocats, pour les malins c'est la faute du gouvernement provincial, qui crée toutes sortes de traverseries administratives, qui coupe le personnel essentiel, qui tyrannise les secrétaires de juges, et qui tente ainsi, de discréditer les tribunaux fédéraux.

En fait, dans toute exagération, il y a sans doute une part de vérité. Mais là n'est pas vraiment le problème fondamental. Pour celui qui a vécu dans ce monde clos de la justice pendant plus de 30 ans et qui a le moins le moins réfléchi sur la question, il faut conclure que c'est le système lui-même qui n'est plus adapté à l'évolution de la société.

Tant que l'on évite de considérer le problème de l'administration de la justice globalement, on ne pourra qu'apporter des cataplasmes sur le corps d'un moribond.

Alors que l'homme est sur la lune, que la science et la technologie ont fait des pas de géants depuis bientôt un siècle, le droit, la procédure et l'administration de la justice sont encore au temps du cheval et de la voiture. Et cela n'est pas prêt de changer car le monde juridique et judiciaire est un monde conservateur qui se refuse trop souvent à une prospective dynamique et qui considère toute réforme comme étant une atteinte aux droits acquis.

La transformation progressive du rôle de l'État, la prolifération de ses interventions à tous les stades de la vie des citoyens, ont provoqué une augmentation considérable de relations génératrices de conflits nouveaux.

L'augmentation du nombre de fonctionnaires au niveau fédéral, provincial et municipal, l'urbanisa-

tion sauvage, la prolifération des lois, règlements, décrets, arrêtés ministériels, la création de régies, commissions, organismes, tribunaux administratifs, sociétés d'État sont autant de facteurs qui peuvent en partie expliquer l'encombrement des rôles des tribunaux.

Ce sont là de nouvelles sources de conflits juridiques et judiciaires qui n'existaient pas au temps où nos pères vquaient paisiblement aux travaux des champs.

À cela, il faut ajouter la création de l'assistance judiciaire, de l'aide juridique, du recours collectif et de diverses autres formes de subventions pour encourager les citoyens à revendiquer leurs droits et leurs privilèges devant toutes les juridictions. Que dire des argents offerts par le fédéral aux aborigènes pour poursuivre les gouvernements provinciaux !

La loi sur le divorce a aussi été cause d'une prolifération de procédures que l'on a considérées urgentes et qui sont venues prendre place parmi tous les autres recours déjà en attente.

Les gouvernements, face aux engagements financiers de plus en plus considérables, ont dans certains cas donné instruction de ne pas payer les réclamations des citoyens en matière d'expropriation, recouvrement de taxe de vente, d'impôt et autres de même nature, et de ce fait, ont multiplié les procédures et provoqué des délais, augmentant ainsi les retards.

Et chaque fois que l'opinion publique est mobilisée pour une nouvelle offensive contre cette situation troublante des délais, les gouvernements intéressés, bien que conscients depuis longtemps de la situation, se font tirer l'oreille pour augmenter le nombre des juges avec le résultat qu'au moment des décisions, la situation que l'on voulait corriger est déjà dépassée. C'est l'éternelle histoire du chien qui court après sa queue !

Alors qu'il y a 30 ans, une cause de deux jours était considérée comme étant de longue durée, aujourd'hui, il n'est pas surprenant de voir les causes mobiliser les juges pour six à huit semaines. Une telle situation retarde d'autant les autres justiciables.

En un mot, il faut reconnaître que c'est le système qui n'est plus adapté.

De plus, avec la multiplication des tribunaux inférieurs, les justiciables réclament des brefs de prérogative, demandes d'injonction, brefs d'évocation, qui encombrant chaque jour davantage les rôles.

Il serait possible de continuer cette énumération pour constater que les citoyens sont devenus de plus en plus conscients de leurs droits, de leurs recours, de leurs conflits et font ainsi de plus en plus appel aux tribunaux pour obtenir justice. Notre société a vu se multiplier les recours de toute nature grâce au syndrome de la réclamation, de la contestation, de la revendication. Le mauvais exemple des procès à sensation des USA n'a pas facilité la tâche. Le citoyen contemporain, encouragé en cela par la démagogie politicienne, est devenu un éternel quémendeur de droits tout en refusant le corollaire des responsabilités.

De plus, l'adoption de la nouvelle Charte des droits imbriquée dans notre constitution offre aux Canadiens de nouveaux recours et oblige de remettre en question beaucoup de principes que l'on avait jusqu'alors considérés immuables. Les avocats qui, un instant, avaient perdu les avantages des accidents d'automobile ont repris courage grâce à cette nou-

velle manne offerte par l'application de la nouvelle Charte.

Il est certain, dès lors, qu'il n'y a que sept jours par semaine et les statistiques établissent qu'il y a plus de causes intentées dans une année qu'il y en a qui sont décidées. D'où le principe fort simple d'un déficit annuel toujours croissant, partant l'impossibilité de résoudre cette quadrature du cercle.

Tant que les gouvernements n'auront pas considéré l'administration de la justice comme un service essentiel et qu'à la lumière du nombre croissant des causes, il est devenu nécessaire d'augmenter dans la même proportion le nombre des juges et du personnel de soutien, la situation que l'on déplore depuis si longtemps, continuera à se perpétuer.

Le nombre des avocats augmentant annuellement de plus de 500 et les procédures se multipliant, il n'est pas sorcier de tirer les conclusions qui s'imposent et d'y apporter les remèdes fondamentaux.

Il faut surtout cesser le combat stérile des statistiques qui prouvent ce que chacun veut bien démontrer. Pour apprécier le système, il faut le vivre quotidiennement avec ses délais, ses frustrations, ses remises, ses absences. Le monde des juges et des avocats est un monde qui vit en vase clos, qui a ses traditions, ses us et coutumes, ses mots de passe et l'on ne peut certainement pas transformer les esprits et les attitudes du jour au lendemain. Et ce n'est pas les brusquants que l'on réussira à les

plus rentable de construire des routes, des ponts, des écoles et autres monuments à la gloire du parti, quel qu'il soit. Aussi, le budget de la justice a toujours été peu considérable si on le compare à ceux de la Santé et du Bien-Être, de l'Éducation et de la Sécurité sociale.

Tant qu'il n'y aura pas une volonté politique déterminée à corriger la situation, aussi longtemps l'on assistera impuissant à un encombrement sans espoir de solution. La bonne volonté de quelques individus ne suffit pas à abattre un système qui perdure. Chaque année, les juges en chef déplorent la situation et les bâtonniers en exercice renchérissent.

Pour ceux qui sont familiers avec les tribunaux savent très bien qu'il est intolérable d'avoir à se déplacer deux, trois et même plusieurs fois avant de pouvoir être entendu en matière incidente. Il est également inadmissible que l'on ait à passer des semaines à faire la preuve du quantum des dommages dans les réclamations en dommages intérêts.

Alors que doit-on essayer ? D'abord, il faut changer les attitudes, et pour cela il faut modifier les programmes des facultés de droit afin de produire des êtres pensants, des juristes éclairés et non simplement des techniciens du droit incapable de réaliser la place qu'ils occupent dans une société en mal d'avenir. Les générations qui sont en place doivent apporter leur expérience pour reconnaître les faiblesses du système et accepter d'appuyer les réformes qui s'imposent. Pour cela, il faut la par-

provincial pour que les tribunaux de droit civil, de droit criminel, de droit administratif et de droit commercial soient clairement identifiés, qu'ils aient leur procédure propre, leurs juges spécialisés et leurs responsabilités bien définies. L'on ne peut plus, à notre époque, accepter que le même juge soit confronté à une multiplicité infinie de problèmes découlant d'une multiplicité infinie de lois, règlements et usages.

Avant que cette solution puisse être adoptée, nous avons le temps de disparaître de la face de la terre.

Mais, entretemps, il y a lieu de demander à une Commission de réforme des lois ou encore à un Conseil d'État de trancher dans le fouillis indescriptible de textes législatifs et qu'une synthèse soit réalisée par l'adoption de codes tels le Code civil, le Code du commerce, le Code administratif, le Code des impôts, le Code de la sécurité sociale.

Que les gouvernements cessent de légiférer par décrets ou règlements, que les parlements reprennent leur rôle de législateurs et que l'on procède à rétablir une certaine santé dans ce monde en folie. Dans l'immédiat, les délais pourraient être raccourcis si la procédure civile était plus souple. Toutes les exceptions préliminaires devraient être mues en même temps au début du procès. Toutes les pièces devraient être échangées entre les procureurs dès le début de l'instance et produites avant l'audition du procès. De plus, les parties seraient empêchées de produire d'autres pièces pendant

être saisi dès le dépôt. Dans ce cas, les témoins devraient être entendus hors cour et leur témoignage déposé avec les arguments écrits, à moins qu'ils ne témoignent par déclaration sous serment. Les juges devraient être enfin utilisés pour juger et non pour attendre le bon vouloir des avocats, des justiciables, du gouvernement, des technocrates, des balayeurs de planchers.

Ce sont là certaines considérations qui en appellent beaucoup d'autres, dont celles d'éviter qu'un justiciable perde un droit pour des considérations de délai, de forme, de juridiction, de procédure. Il faut en un mot, cesser de faire du juridisme aux dépens de la justice. C'est là un des objectifs que tous les juges doivent poursuivre. Autrement, les justiciables continueront à tenir la justice et les gens de justice en mépris.

Il serait également possible de parler de la Cour d'appel qui, par suite du manque de clairvoyance de ceux qui ont accepté de transformer la Cour suprême en une Cour constitutionnelle, est devenue le tribunal de dernière instance dans la très grande majorité des causes et en particulier celles relevant du droit civil. Il faut, non pas fermer la porte à l'appel, non pas nier aux citoyens le droit d'être entendus. Il faut par contre, un tribunal intermédiaire entre le tribunal de première instance et la Cour d'appel, qui serait habilité, entre autres, à entendre les appels en matières incidentes, en brefs de prérogative et des jugements en matière familiale.



faire marcher. Néanmoins, ils pourront s'adapter à des changements de forme et de fond qui découleront d'une réforme globale appliquée au cours des prochaines années. D'ailleurs, si l'on a le moins le moins conscience des faiblesses humaines, il faut admettre que certains délais sont parfois salutaires et permettent des solutions de compromis qui évitent des procès longs et coûteux.

Les remèdes — Dès lors, que peut-on envisager comme palliatif ? Il faut repenser en profondeur le système. Mais il est difficile de concevoir que les législateurs puissent s'intéresser à ce problème car, hélas, la justice est cette dame aux yeux bandés qui ne vote pas. C'est beaucoup

participation et la compréhension des magistrats, des avocats, des gouvernements et technocrates, autrement, il faudra faire appel à l'opinion publique pour qu'elle réclame que ces réformes soient appliquées, comme cela a été fait au moment de l'implantation de l'assistance judiciaire qui était considérée, à l'époque, d'un fort mauvais œil par certains membres du barreau officiel.

Au point de départ, il faut repenser le système judiciaire dans son ensemble et redistribuer les juridictions pour éviter que le justiciable perde des droits parce qu'il s'est adressé au mauvais tribunal.

Dès lors, l'on doit avoir la collaboration des gouvernements fédéral et

l'instance, sauf exceptions bien précises.

Les juges devraient être appelés à se prononcer sur le fond, mais la preuve des dommages devrait être mue devant le protonotaire selon des règles claires. Les rapports d'expert devraient être préparés par des experts reconnus par les tribunaux et payés par l'État qui pourrait se faire rembourser par la partie défaillante, car à l'heure actuelle, trop de soi-disant experts prennent une position partielle dépendant de la partie qui les paie. Cette situation ne peut plus durer.

Les brefs de prérogative devraient être plaqués par écrit dans un délai de 30 jours et le tribunal devrait en

Encore une fois, il y a lieu de répéter que ces solutions n'offrent pas la panacée à tous les maux. Les individus ont un grand rôle à jouer et il faut la mobilisation de toutes les forces vives pour assurer le succès de l'entreprise.

Les prophètes voient rarement leur œuvre se réaliser de leur vivant car on préfère les faire périr pour avoir osé dénoncer l'ordre établi. Peut-on faire mentir cet adage et trouvera-t-on assez d'hommes de bonne volonté pour accélérer le processus ? C'est à ce prix que l'opinion publique pourra reprendre confiance en l'administration de la justice et cessera de désigner les gens de justice comme seuls boucs émissaires.

Le quotidien acadien provincial ou interprovincial?

JEAN-MAURICE SIMARD

Ministre de la Réforme de la gestion des services publics du Nouveau-Brunswick

EN SEPTEMBRE 1982, le journal l'Évangéline, le seul quotidien français à l'est du Québec, ferme ses portes privant ainsi les Acadiens du Nouveau-Brunswick de leur journal quotidien.

Conscient de la nécessité urgente pour les Acadiens d'un véhicule de communications aussi important, le premier ministre Richard Hatfield déclare quelques jours plus tard que le gouvernement est disposé à verser \$500,000 pour la relance du journal. Lorsqu'il devient évident que le journal l'Évangéline est définitivement fermé, le gouvernement annonce qu'il considérerait verser une somme beaucoup plus grande pour la création d'un nouveau journal à la condition que ce soit un journal de qualité, publié le matin, accessible à tous les Acadiens et qu'il ne soit assujéti à aucun groupe d'intérêt. De plus, afin de garantir l'indépendance du journal face aux gouvernements, cette aide financière serait accordée en une seule fois.

L'Assemblée législative, à l'unanimité, appuie plus tard cette initiative du gouvernement Hatfield tel qu'en témoigne l'adoption de la résolution 69 en juin dernier.

Deux groupes avaient déjà annoncé, à ce moment, leur intention de mettre sur pied un nouveau jour-

nal et soumettent leur projet respectif au gouvernement.

Le premier, représentant des intérêts privés, vise à transformer un journal hebdomadaire régional en quotidien et ne répond pas à tous les critères établis.

Le second, présenté le 23 août par un groupe d'institutions acadiennes, répond aux exigences du gouvernement et propose l'établissement d'un fonds de dotation de \$4 millions (prévoyant une participation fédérale et provinciale) dont les intérêts serviraient à lancer le journal, assurer son développement, soutenir les aspects non rentables de ses opérations et assurer son indépendance financière. Le cabinet accepte ce projet au début de septembre, et informe le gouvernement fédéral de sa décision tout en l'invitant à y contribuer financièrement en partageant avec la province la somme de \$4 millions requise.

Quelques semaines plus tard, le 24 septembre, le gouvernement provincial dévoile publiquement le groupe qu'il a choisi pour doter les Acadiens et les Acadiennes d'un quotidien, les modalités du projet retenu, ainsi que l'invitation faite au gouvernement fédéral d'y participer.

Puisqu'il est impérieux que toute inquiétude quant à la disponibilité des fonds soit dissipée et qu'ainsi les promoteurs du projet procèdent sans tarder aux autres étapes de mise en place des structures, etc., la province annonce également que si nécessaire, elle investirait, à elle seule, jusqu'à concurrence de \$4 millions.

Le 11 octobre 1983, le secrétaire d'État, l'honorable Serge Joyal, dans une lettre au premier ministre Hatfield, confirme qu'une évaluation du

dossier est en cours en vue de transmettre sous peu la décision d'Ottawa relative à une éventuelle participation financière. Toutefois, le fédéral semble souhaiter la mise en place d'un réseau institutionnel pouvant desservir l'ensemble de la population francophone de la région atlantique.

Dans les semaines qui suivent, les promoteurs de ce projet décident, avec le consentement du gouvernement, d'apporter quelques modifications à la structure proposée, afin de répondre à certaines suggestions faites par divers groupes ou personnes en Acadie en ce qui a trait, notamment, au nombre et à la représentativité des fiduciaires et à une plus large participation du grand public.

Il est opportun à ce moment de rappeler le débat qui eut lieu sur le sujet, au Nouveau-Brunswick, de juillet à novembre. Ce débat acrimonieux par moments, a mis en relief la fragilité de nos institutions, a mis à l'épreuve le leadership acadien et a témoigné de façon éloquente du besoin urgent d'un journal desservant toute la province et contribuant à l'unité de tous les Acadiens, où qu'ils habitent au Nouveau-Brunswick.

Au début de décembre, les noms des cinq fiduciaires sont rendus publics, le nom du journal est dévoilé, les structures sont à toutes fins pratiques complétées et les procédures pour l'embauche d'un directeur du journal sont entreprises.

De son côté la province complète sa vérification des documents nécessaires à l'établissement du fonds de dotation et de la société éditrice et approuve la compagnie de fiducie devant agir comme administrateur.

Le gouvernement du Nouveau-

Brunswick peut maintenant affirmer avoir pris toutes les précautions, avoir consulté les meilleures personnes, experts ou autres, et s'être accordé tous les délais requis pour assurer aux Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick un journal français de qualité, rentable, livré le matin, véritablement provincial par la composition du groupe de fiduciaires et l'éventail des groupes devant être représentés au conseil d'administration de la société éditrice, indépendante de tous les gouvernements et groupes de pression, et surtout, un journal voué à la défense des intérêts de l'Acadie.

En un mot *Le Matin du Nouveau-Brunswick* pourrait naître au printemps et il est permis de prédire qu'il recevrait un appui certain et grandissant de toutes les régions de la province.

Cependant, il n'est jamais trop tard pour mieux faire.

Le fait que les Acadiens du Nouveau-Brunswick sont en position d'avantage dans la francophonie des Maritimes a incité le gouvernement du Nouveau-Brunswick à faire un pas de plus dans ce dossier et, dans un esprit de solidarité, à inviter les Acadiens de l'Île-du-Prince-Édouard et de la Nouvelle-Écosse à se joindre à lui pour créer un quotidien d'envergure interprovinciale qui assurerait une voix forte à cette francophonie régionale.

C'est pourquoi le gouvernement du Nouveau-Brunswick s'est montré particulièrement sensible aux idées dans ce sens émises, dans son numéro spécial paru en décembre, par la Revue Égalité, dont le siège social est situé à l'Université de Moncton.

De fait, bien qu'il soit impossible au gouvernement de retenir toutes

les recommandations faites par cet éminent groupe d'intellectuels, il nous apparaît souhaitable de tenter, même à la dernière heure, mais sans retarder davantage le lancement du quotidien, un ultime effort pour en faire un journal interprovincial desservant les Acadiens et les Acadiennes de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard.

C'est dans cet esprit que, la semaine dernière, je rencontrai diverses personnalités de ces deux provinces.

J'ai de bonnes raisons de croire que les promoteurs pourraient modifier un tant soit peu leur projet pour y inclure une représentation de chacune de ces deux provinces au groupe de fiduciaires du journal et au conseil d'administration de la société éditrice.

Il va sans dire que dans une telle éventualité, le journal pourrait s'appeler *Le Matin*.

Dans cette éventualité toujours, la société éditrice pourrait placer, dans chacune des deux capitales provinciales un reporter secondé par un réseau de correspondants locaux faisant ainsi une large place aux activités locales. Nos analystes estiment que le coût de cette opération s'élèverait à environ \$200,000 par année.

À cet effet, et après étude, nous sommes arrivés à la conclusion que cette expansion devait être financée par un fonds de dotation accru, qui passerait de \$4 à \$5.2 millions. La part de chacun des gouvernements à ce fonds accru pourrait faire l'objet d'une entente entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral.

Les Acadiennes et les Acadiens des Maritimes ont tout à gagner à se rallier à cette entreprise et à soli-

citer l'appui de leurs gouvernements et de leurs institutions.

Seul un quotidien interprovincial leur permettrait d'être en communication constante et briserait l'isolement de nos communautés locales, ce qui aurait pour effet salutaire d'élargir notre sens de l'identité régionale, de mousser notre solidarité, et de favoriser une multitude d'échanges de toutes sortes entre les citoyens de nos trois provinces, comme l'a souhaité à maintes reprises le Conseil des premiers ministres des Maritimes.

L'enjeu est de taille, mais la cause est vitale. Et surtout, le temps presse.

COURS DE LECTURE RAPIDE

- Gagnez du temps
- Lisez 3 à 10 fois plus vite avec une compréhension adéquate
- Améliorez votre mémoire
- Facilitez vos études et vos recherches

Un soir par semaine — 8 semaines

Une efficacité à votre mesure

Début du prochain cours 9 février

À proximité des universités

Renseignements, inscriptions:

CENTRE DE LECTURE RAPIDE

Permis cult. pers. MEQ 389525

MONTRÉAL: 681-4545

QUÉBEC: 871-0550

Fusillade de Rock Forest

La Cour ordonne de surseoir à l'enquête

par Rodolphe Morissette

La Cour supérieure l'a décidé hier : l'enquête du coroner Denis Boudrias prévue pour ce matin à Sherbrooke au sujet de la fusillade qui eut lieu à Rock-Forest au cours d'un raid policier, la veille de Noël, est remise à plus tard.

L'enquête doit établir s'il y a eu négligence criminelle dans la mort de Serge Beaudoin, un poseur de tapis de L'Ancestral-Lorette qui mourut le 23 décembre, criblé de balles dans sa chambre du motel Le Châtillon. Des policiers de la Sûreté municipale de Sherbrooke croyaient trouver des suspects en rapport avec un vol et un meurtre survenus la veille à Sherbrooke.

Trois policiers au service de la Ville de Sherbrooke, qui sont des témoins importants dans l'affaire, MM. André Castonguay, Roger Dion et Michel Salvail, ont déposé, vendredi dernier, une requête en Cour supérieure visant à obliger le coroner Boudrias à se retirer du dossier. Il aurait, prétendent-ils, excédé et perdu sa juridiction en l'occurrence. Ils demandaient également que l'enquête soit reportée à plus tard.

Le juge Réjane Colas, qui a entendu durant toute la journée d'hier cette requête en évocation, ne s'est pas encore prononcée sur le fond de la question. Son jugement devrait tomber aujourd'hui ou demain, a-t-elle promis. Entre-temps, elle a ordonné de surseoir à l'enquête.

Le procureur des policiers, Me Michel Proulx, a pris une bonne demi-journée pour soulever une série de questions de droit qui alimenteront le délibéré du juge. Le coroner Boudrias et le procureur

général du Québec, tous deux intimés, étaient représentés par Me Jean-Yves Bernard. La longueur de la procédure a eu l'effet recherché par Me Proulx, soit de reporter l'enquête.

Parmi les motifs qui fondent la requête des policiers, Me Proulx a fait valoir la Charte des droits et libertés de la personne (Québec), qui prévoit que chacun a droit à une audition de sa cause « par un tribunal indépendant et qui ne soit pas préjugé ».

D'abord, le coroner Boudrias ne représente pas un tribunal « indépendant », parce qu'il est payé à honoraires — comme la majorité des coroners en région. Par conséquent, argue Me Proulx, il ne jouit d'aucune des caractéristiques qui rendent les magistrats indépendants du pouvoir exécutif. « Tout est au bon plaisir de celui qui l'embauche. C'est l'antithèse de l'indépendance judiciaire », dit Me Proulx.

Cet aspect de la Loi des coroners actuellement en vigueur, qui est antérieure à la Charte québécoise des droits, n'avait jamais été plaidée auparavant. Si le juge en reconnaît le bien-fondé, la conclusion pourrait être de conséquence pour l'ensemble des coroners des régions.

Par ailleurs, les requérants estiment que les propos tenus par le coroner Boudrias lors de sa conférence de presse du 29 décembre manifestaient sa partialité à l'endroit, puisqu'il parlait de recommandations qu'il aurait à faire éventuellement pour que de tels incidents ne se reproduisent plus.

Le procureur de Me Boudrias a tiré d'autres extraits de la conférence de presse, qui soulignent plutôt que le coroner refusait de se

prononcer avant d'avoir entendu la preuve et les diverses versions des faits.

Sans juger ni de la sagesse ni de l'opportunité de la fameuse rencontre de presse, Me Bernard dit que le coroner voulait par là lancer un pressant appel aux témoins de l'affaire pour qu'ils cessent de faire des déclarations publiques avant l'enquête. Le juge a noté qu'au moment de la conférence de presse, il n'y avait précisément pas encore de témoins d'assignés.

Me Bernard a noté que tous les reproches qu'on fait au coroner Boudrias sont prématurés. Dans leur requête, dit-il, les clients de Me Proulx n'ont allégué aucun autre préjudice pour eux que la perte de juridiction (présumée) par le coroner ad hoc. Or s'il n'y a pas préjudice, conclut-il, il n'y a pas matière à évocation.

Précisons que c'est le directeur de l'information de la station CJRS de Sherbrooke, M. Guy Cardinal, qui a remis à la direction des relations publiques de la Ville de Sherbrooke, à la demande de celle-ci, l'enregistrement intégral de cette conférence de presse, à laquelle il assistait.

Enfin, Me Proulx dit avoir indiqué au coroner le 4 janvier, pour la deuxième fois, qu'il ne serait pas disponible avant février pour défendre ses clients. Le coroner qui, à répliqué qu'il n'était pas disponible en février, ne l'en prévenait pas moins le même jour que l'enquête serait instruite en janvier.

Les policiers invoquent le droit d'avoir l'avocat de leur choix; les intimés répliquent qu'il faut également choisir un avocat qui est disponible au moment de l'enquête.

C'est la première fois que le Conseil scolaire de l'île de Montréal demande par sondage aux Montréalais si la restructuration scolaire nécessiterait ou non un mandat électoral. « Nous avons demandé à Sorécom un sondage supplémentaire par souci d'honnêteté intellectuelle, pour vérifier si nous avions bien compris le message de la population l'an dernier », précise M. Mongeau. Le Conseil scolaire sera entendu aujourd'hui par la commission parlementaire de l'Éducation qui étudie le projet de loi 40 : l'affrontement avec M. Laurin est inévitable.

Le sondage de janvier 1984 pose une question opposant la réforme de l'équilibre des pouvoirs ministère-commission scolaire-école et l'amélioration des programmes, de la qualité de vie et de la discipline à l'école. À la question : Lequel des deux changements suivants est le plus nécessaire dans l'éducation présentement au Québec ?, seulement 20,4 % des personnes interrogées estiment urgent de changer les relations entre le ministère de l'Éducation, les commissions scolaires et les parents. 71,7 % trouvent plus nécessaire d'améliorer les programmes, la qualité de la vie et la discipline à l'école. Seulement 2,5 % réclament les deux, tandis que 5,4 % sont indécis.

La semaine dernière, 65,6 % des Montréalais avaient entendu parler d'un projet de restructuration scolaire, un nombre équivalent aux 64,4 % du sondage Sorécom de décembre 1982. L'appui au suffrage universel des commissaires a légèrement diminué : 67,5 % des répondants au lieu de 72,8 %. Le projet de loi 40 jusqu'ici ne remet pas en cause le suffrage universel des commissaires scolaires, même s'il modifie certaines modalités et surtout le territoire des commissions scolaires dans l'île de Montréal.

Évidemment, 76,7 % des personnes interrogées aimeraient être informées sur les coûts que représente le projet de restructuration scolaire, contre 17,6 % de contribuables montréalais peu curieux et 5,7 % d'indécis. Sorécom a interrogé 48 % d'hommes et 52 % de femmes, 70 % de francophones et 30 % d'anglophones.

Le Conseil scolaire estime que le deuxième souffle de la réforme scolaire ne doit pas passer par une autre réforme de structures. Interprétant le sondage de décembre 1982, les chercheurs de Sorécom estimaient, il y a un an, que « les gens favorisent une réforme et non une restructuration; la réforme aurait trait au vécu quotidien de l'école et la participation des parents s'avère plus une garantie morale qu'un désir de gérer la chose scolaire au niveau local... ». Il s'agit davantage d'un désir de voir que les valeurs (religion, discipline, compétence) soient respectées et, s'il le faut, par le biais d'une réforme. On peut s'attendre à ce qu'aujourd'hui, le ministre de l'Éducation cherche, une nouvelle fois, à démontrer que sa réforme répond à ces critères.

Lock-out

Le premier tentera de rapprocher la CTE et quatre syndicats (142 employés) composés de réparateurs, d'employés de bureaux, d'entretien et d'employés de terminus. Le second tentera de relancer des négociations interrompues depuis plusieurs semaines avec le syndicat des chauffeurs (402 employés). M. Désilets doit coordonner les efforts de l'un et l'autre et intervenir au besoin.

« Ça se présente comme un long conflit », a affirmé hier M. Roger Poudrette, porte-parole des cinq syndicats, tous affiliés à la CSN. Les syndicats ont déjà leur local de grève, en face des bureaux de la CTE, boulevard La Chapelle. Hier, quelques centaines de syndiqués ont manifesté devant la CTE et les bureaux de l'hôtel de ville.

Aussi longtemps qu'ils croiront leurs droits acquis menacés, les syndicats n'ont aucune intention de convenir d'un règlement. Un seul syndicat, celui de la douzaine de réparateurs, a eu à décider d'une offre salariale « globale » et l'a rejetée. Les autres en sont toujours à la discussion des clauses normatives et au débat sur la sauvegarde des droits acquis.

Dans le cas des chauffeurs d'autobus, le régime d'amplitude de travail constitue un obstacle majeur à la progression du dossier. Le syndicat des chauffeurs, qui n'a pas encore décidé d'une grève, refuse d'en débattre.

Or, l'employeur tient pour essentiel ce régime d'horaires coupé dans le plan de développement du transport en commun qu'il a fait approuver par l'administration municipale. Ce régime de travail, en usage dans la Communauté urbaine de Montréal et sur la Rive-Sud, pourrait lui épargner plus de \$ 2 millions chaque année.

Depuis quelques semaines, les chauffeurs refusaient d'accomplir du travail en temps supplémentaire. Conjugée aux nombreuses absences pour cause de maladie, cette manœuvre a fait annuler en moyenne 350 départs chaque jour.

« Nous en sommes venus à la conclusion, a dit hier le président de la CTE, M. Loïs La Chapelle, qu'il était préférable d'interrompre le service plutôt que de garder les usagers sur le qui-vive chaque matin ».

La CTE ne remettra ses autobus en marche que lorsqu'elle aura conclu des ententes avec tous les syndicats, y compris celui des chauffeurs qu'elle place au centre litigieux. « Si nous en venions à une entente avec les quatre autres syndicats, tout serait à reprendre avec le syndicat des chauffeurs, qui refuse systématiquement de négocier la clause d'amplitude et de depuis 18 mois. Les usagers lavallois, ajoute M. La Chapelle, risquent fort d'avoir de la sorte à faire les frais de deux arrêts de travail, l'un après l'autre ».

Pour l'heure, ni l'administration municipale, qui, bien que discrète, appuie la position défendue par la CTE, ni les syndicats, ni le ministre du Travail n'envisagent une intervention extraordinaire du gouver-

nement québécois. M. Raynald Fréchette doit faire rapport de la situation aujourd'hui au Conseil des ministres. « Nous voulons que les parties utilisent au maximum les mécanismes de la négociation », a déclaré hier un porte-parole du ministre.

Le Conseil des services essentiels a fait connaître hier sa plus complète disponibilité bien que les parties en cause ne soient pas assujetties à la loi sur les services essentiels. Les conventions collectives ont expiré il y a 18 mois, bien avant l'adoption de cette loi.

Les Lavallois devront donc se débrouiller, notamment en ayant recours au covoiturage. Dans un communiqué diffusé hier, Covoiturage Québec Inc., un organisme sans but lucratif, rappelle que depuis les amendements à la loi des transports, en juin dernier, le covoiturage rémunéré ne suscite plus une modification — et une augmentation des primes — de la police d'assurance.

Midem

fresne, qui risquent de se faire demander encore longtemps si au Canada on parle toujours français...

Cette année d'ailleurs, les artistes québécois ne risquent pas de faire de percées spectaculaires à l'occasion de l'un ou de l'autre des galas du MIDEM. À l'exception de Ginette Reno qui s'est débattue dimanche soir au gala d'ouverture avec une sono déficiente, aucune autre vedette de chez nous n'est à l'affiche.

Il semble donc que personne ne sera en mesure de réussir à nouveau le coup de Céline Dion, qui vient d'ailleurs de franchir le cap des 700.000 45-tours vendus en France et dont la carrière européenne avait débuté au gala de la relève du MIDEM 83.

Espérons que la moisson sera plus abondante pour les producteurs québécois toujours à la recherche de débouchés européens ou de nouveaux artistes à importer au Québec.

MacGuigan

nement ontarien soutient lui qu'une telle interprétation de la Charte contredit la constitution de 1867, n'accordant pas de droits linguistiques mais religieux).

Interrogé à savoir pourquoi il ne faisait pas une déclaration publique en bonne et due forme pour clarifier la position fédérale dans ce chaud dossier et pour rassurer les francophones de l'Ontario, le ministre de la Justice a répondu à la blague à un petit groupe de journalistes : « Comment puis-je rendre mes propos davantage publics; ceci (son interprétation plus généreuse de la Charte) est une déclaration publique ».

Rejoint hier soir, un porte-parole de la Fédération des francophones hors-Québec (FFHQ), M. René-Marie Paiement, a commenté ainsi les propos du ministre de la Justice : « J'espère que ces retours peuvent influencer notre cause ».

Parlant des précisions du ministre, M. Paiement dit que « ça ne nuit certainement pas » mais il prend soin d'ajouter qu'il y a un autre hic majeur dans les positions défendues la semaine dernière par le procureur du gouvernement fédéral : « Il a dit que l'article 23 de la Charte ne comprenait pas la gestion scolaire; c'est grave ». Le représentant de la FFHQ trouve les propos de M. MacGuigan encourageants mais ne leur attribue aucune limpidité.

Même si elle n'est pas directement impliquée dans la cause, la FFHQ en suit tous les déroulements puisqu'ils affecteront la minorité francophone hors Québec la plus importante au pays; il y a 500.000 Franco-Ontariens, dont les représentants se battent pour la reconnaissance de leurs droits scolaires.

Formellement portée devant les tribunaux en mai 1983, par l'ACFO et des groupes de professeurs et de citoyens, la cause vise à clarifier la portée de l'article 23 de la nouvelle Charte des droits qui stipule que le droit reconnu aux parents de faire instruire leurs enfants dans la langue de la minorité « comprend, lorsque le nombre de ces enfants le justifie, le droit de faire instruire dans des établissements de la minorité linguistique financés par les fonds publics ».

Les requérants prétendent que l'expression « dans des établissements d'enseignement » comprend le droit de gérance des écoles.

Mais, si les yeux sont tournés vers l'Ontario, un autre feu linguistique fait rage à l'Ouest, où le gouvernement néo-démocrate tente de faire adopter un projet consacrant la reconnaissance des droits des Franco-Manitobains de recevoir des services gouvernementaux en français. Le gouvernement veut aussi amender la constitution pour faire du français une langue officielle dans cette province. Il y a près de 30.000 francophones au Manitoba.

L'opposition des conservateurs provinciaux au projet est telle cependant que hier, le gouvernement manitobain a imposé la clôture au débat et, tard dans la soirée, il ignorait encore si les conservateurs seraient présents pour voter ou s'ils paralyseraient encore les travaux du Parlement.

À Ottawa, il ne se trouve personne pour commenter substantiellement les événements manitobains, même si, au cours de l'automne, les trois partis aux Communes ont adopté une résolution unanime d'appui aux minorités linguistiques du pays. (Les trois partis entérineront bien sûr l'amendement constitutionnel qui leur parviendra du Manitoba éventuellement.)

Les misères que font les conservateurs du Manitoba au gouvernement néo-démocrate ne sont pas sans faire sourcilier les conservateurs fédéraux, dont le chef, M. Brian Mulroney, a été clair à l'automne sur son appui aux francophones.

Le député fédéral conservateur manitobain Jake Epp a bien tenté, discrètement, d'influencer ses collègues provinciaux, mais ce fut peine perdue et aujourd'hui il se contente de dire « qu'il faut respecter les deux

paliers de gouvernement ».

Les libéraux de leur côté disent ne pas vouloir jeter de l'huile sur le feu et font valoir qu'il vaut mieux rester à l'écart du débat. Cela ne les empêche pas d'en suivre avec attention tous les rebondissements et d'avoir souhaité que la Société franco-manitobaine accepte de diluer l'entente qu'elle avait contractée avec le gouvernement néo-démocrate sur la reconnaissance du français et l'établissement de services en français. En revanche, la société s'engageait à laisser tomber une cause qui aurait vraisemblablement été plus coûteuse à long terme pour le gouvernement de la province.

Mais hier soir, le gouvernement manitobain n'était plus certain que les concessions récentes des francophones allaient amadouer les conservateurs.

Hydro

gations d'Hydro-Québec, avait souligné que deux des trois plus importantes maisons de courtage de Wall Street avaient injustement coté à la baisse les obligations d'Hydro-Québec, et avaient tout aussi injustement accordé une mauvaise cote au gouvernement du Québec. Moody's et Standard and Poors, tout en reconnaissant qu'Hydro-Québec démontre « d'excellentes caractéristiques tant au plan financier qu'au plan administratif », avaient déploré les « liens financiers et juridiques étroits » qui la retenaient au gouvernement du Québec, lui-même chargé d'un lourd déficit.

Hydro-Québec a émis pour \$17,5 milliards d'obligations, dont la moitié sont détenues aux États-Unis.

Le rapport de Prudential-Bache souligne que le gouvernement du Parti québécois, depuis les sept années qu'il occupe le pouvoir, a respecté l'autonomie financière d'Hydro-Québec. « Durant cette période, Hydro-Québec a régulièrement fait état d'excellents résultats financiers et d'excellents résultats d'exploitation, et sa situation ne s'est pas détériorée ».

Même l'accession à l'indépendance du Québec n'aurait probablement aucun effet sur la situation financière d'Hydro-Québec, prédit M. Honan. Au contraire, les investisseurs américains pourraient être aléchés par le fait qu'Hydro-Québec, advenant l'indépendance, se tournerait plutôt du côté des États-Unis à cause des problèmes qu'elle pourrait connaître sur le marché canadien.

Andropov

tuation qui prévalait avant le début du déploiement des Pershing-2 et des missiles de croisière », déclare M. Andropov, reprenant l'exigence qu'il avait formulée dans son intervention du 24 novembre dernier.

Comme il l'avait déjà fait au lendemain de la rupture, par l'URSS, des négociations sur les missiles à moyenne portée, le chef du Parti et de l'État soviétiques a rejeté la responsabilité de cette situation sur les États-Unis, qui ont, selon lui, « brisé de leurs mains les négociations de Genève, portant ainsi un grand préjudice au dialogue ».

Mais, selon M. Andropov, les États-Unis ne sont pas seuls responsables; les gouvernements des pays de l'OTAN partagent également cette responsabilité, affirme-t-il, eux qui « ont accepté les missiles américains sur leur territoire en dépit de la volonté de leurs propres peuples ». Malgré la tension, la solution de certains problèmes serait de nature à « assainir le climat dans le monde et à améliorer les relations soviéto-américaines », affirme encore M. Andropov, évoquant les propositions formulées maintes fois par l'URSS et le Pacte de Varsovie : engagement de ne pas employer en premier l'arme nucléaire, accord de non-recours à la force, gel des armements nucléaires.

À ce propos, le « numéro un » soviétique a noté que la Conférence sur le désarmement en Europe (CDE) pouvait « faire beaucoup » dans ce sens. Mais, pour parvenir à des accords sur tous ces sujets, il faut avant tout que les États-Unis et l'OTAN fassent preuve « d'un désir et d'une volonté politique ». « Nous attendons du gouvernement des États-Unis des choses concrètes » et qu'il se montre « prêt à faire précisément ce choix » qui trouvera « l'écho espéré », conclut M. Andropov.

D'autre part, l'agence Tass a qualifié, hier, « d'acte provocateur » les déclarations du président Reagan accusant l'URSS de ne pas respecter les accords sur le désarmement.

Dans une première réaction au rapport du chef de l'exécutif américain, l'agence officielle soviétique a accusé M. Reagan d'avoir déclenché une « odieuse campagne de calomnies contre l'Union soviétique dans l'espoir illusoire de justifier, aux yeux de l'opinion publique mondiale, les violations par les États-Unis eux-mêmes des accords » sur le désarmement.

Selon l'agence, en effet, le président Reagan a affirmé à plusieurs reprises que l'accord « SALT-2 » était « néfaste dans son essence » tandis que l'un de ses conseillers a déclaré que « les États-Unis ne se sentent liés par aucune obligation juridique ou morale de respecter les accords SALT-1 et SALT-2 ».

Parallèlement, a ajouté Tass, les États-Unis se préparent « à déployer en même temps deux missiles balistiques intercontinentaux, le MX et le Midgetman « CBM » et à créer une importante « défense anti-missiles ». Ceci constitue une « violation flagrante des accords SALT-2 », a affirmé Tass.

Par ailleurs, a poursuivi l'agence, en déployant les sous-marins Ohio, Washington dépassera le nombre de missiles « Mirves » (équipés de plusieurs ogives nucléaires indépendantes) autorisé par le traité SALT-2. Enfin, la mise au point par les États-Unis de systèmes anti-satellites témoigne de ce que Washington a l'intention de « créer des obstacles à l'activité des satellites d'observation », a affirmé Tass.



Un budget

l'inflation, à augmenter l'emploi et à réduire le chômage », a-t-il prédit en conférence de presse, hier après-midi. La veille, à Toronto, il avait indiqué que son budget serait réaliste et mettrait l'accent sur les priorités de base, « le pain et le beurre ». Selon lui, il faut éviter toute action qui puisse ralentir la reprise économique, d'autant plus qu'il croit qu'en 1984 l'économie atteindra le stade de l'expansion.

M. Lalonde semble avoir l'intention de poursuivre les efforts entrepris l'an dernier pour remettre l'économie canadienne sur les rails. Le scénario et le plan d'action choisis l'an dernier étaient les bons, a-t-il dit hier, alors que M. Mulroney lui demandait d'abandonner l'augmentation d'un point de la taxe d'accise et de la taxe fédérale de vente pour financer un programme spécial de relance réparti sur quatre ans. Ces mesures seront maintenues, a-t-il répliqué à M. Mulroney, qui croit que ces taxes contribuent au ralentissement de la reprise prévu par le *Conference Board*.

Une telle attitude du ministre des Finances risque de conduire le pays vers une autre récession en moins de 12 mois, a prévu le leader conservateur. Encore une fois, le pays comptera 1,5 millions de chômeurs.

Ces remarques du chef conservateur ont amené M. Lalonde à répliquer qu'il y a environ un an, lorsque M. Mulroney était encore président de l'Iron Ore, celui-ci se préoccupait plus de sa situation personnelle que de celle des chômeurs. Il a fait alors allusion à une lettre adressée par M. Mulroney à des fonctionnaires du mi-

nistère des Finances dans le cadre des consultations en vue du dernier budget. Dans cette lettre, M. Mulroney aurait fait une seule suggestion, qui visait à accorder aux gens les plus riches des avantages, particulièrement à l'égard du régime de retraite des personnes qui quittaient la direction d'une entreprise privée.

M. Lalonde entend publier cette lettre au cours des prochains jours. M. Mulroney lui a donné son consentement en lui lançant : « Publiez-la n'importe quand ! ». De toute évidence il n'aime cependant pas la manœuvre qu'il a qualifiée de « coup en bas de la ceinture » qui procède d'un mauvais goût et d'un mauvais jugement et qui, en soi, est inorthodoxe et probablement illégale.

Après avoir reçu ce « coup en bas de la ceinture », M. Mulroney devait avoir ensuite la « surprise » d'apprendre que le budget serait présenté le 15 février. M. Mulroney avait, en effet, averti le premier ministre Trudeau qu'il serait absent des Communautés en février et de bien vouloir en tenir compte pour choisir la date de présentation du budget. Selon M. Lalonde, le bureau du premier ministre l'aurait avisé que M. Mulroney serait absent du 6 au 13 février et il aurait fixé au 15 février son discours du budget. Il dit avoir même pensé, à l'origine, présenter son budget dans la semaine du 6 au 13 février mais qu'il a voulu accommoder le chef conservateur.

Pour M. Mulroney, il y a eu malentendu quelque part. Il trouve curieux qu'on annonce la date du budget une fois qu'il a fait connaître publiquement les dates de son périple européen, soit du 13 au 19 février. Même s'il sera privé de commenter le budget de M. Lalonde, le chef conservateur entend respecter les engagements pris avec le pape Jean-Paul II, le président français François Mitterrand et le premier ministre britannique Margaret Thatcher, qui lui doit rencontrer.

Si le chef conservateur trouve que le ministre des Finances est trop optimiste face à la reprise, celui-ci trouve que le *Conference Board* est trop pessimiste. Du moins, il note que tous les organismes de prévision, l'OCDE et même le *Conference*

Board des États-Unis, sont plus optimistes à l'égard de l'économie canadienne en 1984.

Dans ses prévisions trimestrielles publiées hier, le *Conference Board* a prédit un ralentissement de la croissance économique, ce qui est loin des prédictions de M. Lalonde qui, lundi, parlait même d'expansion. Selon l'organisme de prévision, le produit national brut réel ne progresserait que de 3,4 %, cette année, ce qui amènera le taux de chômage à ne baisser que d'un point à 10,9 %. Toutefois l'inflation baisserait d'un point à 4,8 %.

Les taux d'intérêts élevés qui devraient demeurer alignés sur ceux des États-Unis exerceraient un effet de freinage sur la croissance des dépenses de consommation, particulièrement des biens durables, et sur la construction de logements. On prévoit la mise en chantier de 162.000 unités de logement, soit 1.000 de plus seulement qu'en 1983. Les dépenses en construction de logements devraient diminuer de 5 %. L'emploi ne progressera que peu en raison de la lenteur de la croissance économique et des tentatives des employeurs d'améliorer la productivité en économisant sur la main-d'œuvre. Conjugés à la croissance continue de la population active, ces facteurs contribueront à maintenir le chômage à un taux élevé et les augmentations de salaires à un pourcentage relativement faible.

L'investissement des entreprises dans les installations et les biens d'équipement pourrait diminuer de 1,5 %. Même si c'est mieux que l'an dernier, on constate que le mouvement est plus lent que ce qui a été constaté lors des moments de reprises antérieures. Les exportations de biens et services progresseront de 7,8 %, en hausse sur les 5,2 % de 1983. Les importations devraient augmenter rapidement, cependant.

Montréalais

de presse hier après-midi. À son avis, les réponses aux sept questions du sondage, s'ajoutant aux résultats du sondage de décembre 1982, « montrent que les positions soutenues par le Conseil scolaire de l'île de Montréal ont l'appui des Montréalais ».

Entouré d'affiches reproduisant les pages publicitaires payées par les commissions scolaires pour stopper le projet de loi 40, M. Mongeau (qui fut candidat du Parti libéral contre M. Jacques-Yvan Morin, l'ex-ministre de l'Éducation, dans le comté de Sauvé en avril 1981), est « plus que jamais convaincu que le ministre (M. Camille Laurin) a allumé inutilement une guerre scolaire ». « Il n'est pas question d'attiser la guerre scolaire. Il n'est pas question de faire une nouvelle campagne publicitaire pour dire au gouvernement d'aller en élections sur le projet de loi 40 », ajoute cependant le président du CSIM.

Interrogé quelques minutes après la conférence de presse, le ministre de l'Éducation, M. Camille Laurin, a dit estimer que le gouvernement du Parti québécois, parti qui prône la restructuration scolaire depuis des années, n'a pas à obtenir un mandat spécifique du peuple avant de légiférer : « Nous avons le mandat, absolument », dit-il. Il ne serait donc pas nécessaire d'attendre les prochaines élections générales avant de voter une nouvelle loi sur l'enseignement public primaire et secondaire.

M. Laurin ajoute que « le projet de loi 40 ne signifie pas un chambardement radical mais le transfert à l'école d'une partie pas tellement considérable des responsabilités de la commission scolaire ». À ses yeux, il s'agit donc seulement d'une évolution du système scolaire.

AUJOURD'HUI

L'écrivain Jovette Marchessault donnera une conférence intitulée « L'aventure littéraire des femmes » à 19 h 30 à la Maison de la culture de Maisonneuve, 4120 est, rue Ontario. 872-4213.

Le Club Saint-Laurent-Kiwans de Montréal reçoit à sa tribune Me Simon Morency, président de la Chambre des notaires, au salon Oval de l'hôtel Ritz-Carlton, à midi 30. \$15 le couvert. 845-1343.

La Coopérative d'alimentation naturelle du Plateau, 436, rue de Bienville (angle Rivard), dans le cadre de la Semaine des non-fumeurs, vous convie à la projection de la version française du film *The Feminine Mistake* d'Arnold Shapiro. Rendez-vous à 20 h 00.

Michel Matte, auteur et interprète, donnera un récital de musique brésilienne à la Maison de la culture de Maisonneuve, à 21 h 15. Il sera accompagné de Marc Benoit, guitariste, et de Linda Matte, chanteuse. Rendez-

vous au 4120 est, rue Ontario. 872-4213.

Le groupe Maneige donnera un spectacle à la Maison de la culture Marie-Ugay, 6052, boul. Monk, à Ville-Émard à 20 h 00. 872-2044.

Grâce à la générosité du Théâtre Denise-Pelletier, l'avant-première de *Mère Courage*, de B. Brecht, sera jouée au profit de l'Association de Montréal pour les déficients mentaux. Pour réserver vos billets, vous pouvez contacter l'Association de Montréal au 381-2307 ou le Théâtre Denise-Pelletier au 253-8974.

Lors du quatrième souper-causerie de la saison 1983-84, la Jeune Chambre de commerce de Montréal reçoit M. Pierre Clément, chargé des affaires gouvernementales pour le Québec à la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, à 18 h 30 au grand salon O'Keefe, 325, rue Peel. 526-3309.

CDF-Chimie au Québec

Un projet encore incertain

par Marc-O. Trépanier

Même si c'est au printemps dernier que le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, M. Rodrigue Biron, évoquait la possibilité que la Société générale de financement (SGF) puisse s'associer à des partenaires pour la construction d'un complexe d'ammoniaque d'urée, c'est cependant au compte-gouttes et en faisant preuve d'un certain agacement que le ministre et les dirigeants de la SGF acceptent de livrer des détails sur le projet précis d'association avec la compagnie Charbonnages de France (CDF) qui songe à investir \$500 millions au Québec.

En conférence de presse hier à Montréal, le président de la SGF, M. Jean-Claude Lebel, s'est dit « embarrassé » d'avoir à parler d'un « projet hypothétique » en soulignant qu'il n'avait devant lui que des études préliminaires. Il a indiqué qu'une seconde série d'études de faisabilité est en cours.

« Il semble bien que ce projet là ne pourrait pas se faire sans la SGF à cause de son ampleur financière », a d'autre part déclaré M. Lebel. L'approvisionnement en gaz naturel à bon prix demeure l'une des conditions essentielles à l'investissement, puisqu'il procurerait un avantage concurrentiel dans la recherche des débouchés sur les marchés local et international, des marchés qualifiés d'importants par le président de la SGF.

Le montant de la participation de la SGF au projet de CDF-Chimie sera déterminé en fonction de l'importance et du nombre de partenaires que cet investissement pourra réunir, a dit M. Lebel.

Jugeant lui aussi qu'il est prématuré de parler de ce projet, le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, M. Rodrigue Biron, a déclaré en entrevue au quotidien Le Nouvelliste de Trois-Rivières que ce n'est qu'à la fin de février ou au début de mars que le contenu de l'étude de « pré-faisabilité » sera dévoilé.

« Par la suite, il restera des points très importants à définir, comme celui du choix des partenaires pour le financement du projet. Un financement de l'ordre de \$500 millions projeté pour CDF-Chimie ne se trouve pas en dessous des feuilles de chou, vous en conviendrez », a dit M. Biron. Le ministre estime qu'il est trop tôt pour parler des emplacements possibles, soit Bécancour et Valleyfield.

D'autre part, le président de la SGF a déclaré que le projet de l'aluminerie de Bécancour, un investissement de \$1,5 milliard, est à toute fins utiles bâclé. L'entente entre les partenaires (SGF, Péchiney Ugine Kuhlman et Alumax) devrait être signée en février et le financement est trouvé. Les grands contrats de construction seront adjugés au cours de février.

Conférencier invité de la Chambre de commerce de Montréal, M. Jean-Claude Lebel, qui traitait du rôle économique des sociétés d'État, a soutenu que la mesure de la présence de l'État comme partenaire dans la création de groupes industriels, financiers et commerciaux devrait être davantage fonction des carences sectorielles à compenser, des occasions à saisir, du rythme de développement que l'on veut se donner et des disponibilités et des besoins en ressources financières et humaines que de considérations idéologiques.

Un système intégré pour la réparation des chars d'assaut

Vidéodisque: Matrox en lice pour un contrat de \$200 millions de l'armée US

par Gilles Provost

Même si la vidéo-cassette commerciale a fait mordre la poussière au vidéodisque dans l'industrie du spectacle, ce dernier paraît promis à un brillant avenir dans un domaine bien différent, celui du stockage informatique. Sur ses deux faces, un seul vidéodisque peut stocker 2,4 millions de kilo-octets (Ko), c'est à dire 400.000 pages de textes ou l'encyclopédie Britannica au complet.

Le pionnier canadien de cette technologie, la firme montréalaise Matrox, bénéficie présentement d'un contrat de \$350.000 de l'US Army pour concevoir un système intégré, basé sur vidéodisque, qui servirait de manuel de réparation électronique pour les chars d'assaut M-1 et de poste de formation assistée par ordinateur pour les techniciens militaires.

« Le manuel d'entretien d'un char d'assaut est tellement volumineux qu'il faut un camion pour le transporter! Grâce au vidéodisque, toute l'information requise pourrait même se loger à l'intérieur du char lui-même et l'ordinateur pourrait expliquer au mécanicien, en images, les réparations requises », a expliqué au DEVOIR M. Christian Morin, de Matrox.

L'enjeu est de \$200 millions puisque l'armée américaine veut acquérir 40.000 systèmes de ce genre, tous auprès du même manufacturier », dit-il. « Nous savons que nous sommes en compétition avec deux géants dans cette affaire (Sony et le consortium Emerson Electric-Philips), mais nous sommes confiants car notre technologie est supérieure à la leur. Par la suite, il y a aussi un potentiel similaire dans la Navy et l'Air Force... »

« Aux dires des représentants américains qui sont venus nous visiter il y a quinze jours, l'excellence sera le critère fondamental dans l'octroi de ce contrat... On nous a as-

suré qu'il n'y aurait pas de critères politiques secrets, comme cela a été le cas au Québec pour les micro-ordinateurs scolaires! »

Fondée en 1976 par deux ex-employés de Marconi, Matrox possède maintenant 180 employés qui se spécialisent surtout dans les cartes électroniques d'affichage graphique et dans les pièces similaires que d'autres manufacturiers intègrent à leurs propres appareils. Presque uniquement civile et étrangère, cette clientèle a fourni en 1983 un chiffre d'affaires de \$15 millions que Matrox a réalisé à 90 % sur les marchés d'exportation.

Il y a maintenant près de quatre ans que Matrox développe la filière du vidéodisque. Ce système est intéressant parce qu'il permet de stocker sur un même médium une quantité phénoménale d'information électronique, textuelle, sonore et graphique en plus de l'animation caractéristique d'une émission de télévision ordinaire. De plus, on peut imprimer ce disque à un grand nombre d'exemplaires pour à peine \$10 l'unité.

Le vidéodisque qui servirait à tous ces usages est exactement le même qui est utilisé pour la reproduction des films, dans le monde du spectacle. Ce disque de douze pouces de diamètre possède des faces très brillantes, protégées par une gaine de plastique transparent. Les informations indélébiles y sont inscrites une fois par toutes par simple pressage, comme un microsilicon ordinaire.

Ce disque tourne à 1.800 tours/minute sous l'éclairage d'un mince rayon laser. Le relief interne du disque modifie les reflets du laser et permet au lecteur de disque de décoder l'information. Le disque peut rendre l'équivalent d'une image de télévision (16 Ko) par révolution et ces dernières, numérotées, peuvent être analysées individuellement par un ordinateur.

Ce genre de disque ne peut jamais s'utiliser puisque la lecture ne demande

aucun contact physique. De plus, même une égratignure de l'enduit protecteur ne posera aucun problème: règle générale, cela n'entravera pas la lecture. Et s'il y a interférence, les systèmes modernes peuvent la détecter et la corriger automatiquement.

Dans le domaine civil, on s'intéresse de plus en plus au vidéodisque pour l'archivage des documents très volumineux: c'est un médium de rêve pour conserver les documents de la bourse, des gouvernements, des banques de brevets et toutes les autres masses documentaires de ce genre.

Les compagnies de téléphone songent même à conserver sur vidéodisque les enregistrements de toutes les conversations téléphoniques intercontinentales, ne serait-ce que pour appuyer leur négociations avec les clients qui nient avoir fait certains appels collectés. Les postes de radio pourraient aussi mettre tous leurs disques sonores sur quelques vidéodisques.

Pour leur part, les informaticiens voient dans ce médium une alternative à la consultation à distance des banques de données importantes: Au lieu de téléphoner à un super-ordinateur lointain, l'utilisateur pourrait simplement acheter tout son contenu sur vidéodisque et l'emporter chez lui!

Le vidéodisque est aussi un outil de formation sans pareil: il peut faire de la simulation super-réaliste avec de véritables images télévisées. Selon les réactions de l'élève, le simulateur pourrait modifier électroniquement les images télévisées qu'il prend sur vidéodisque, leur superposer des informations supplémentaires et retourner chercher périodiquement sur le disque l'image suivante de la simulation. Cette technique a déjà été utilisée pour un simulateur de vol militaire et elle offre un potentiel considérable pour les écoles.



Le vidéodisque que M. Christian Morin va coupler à son système expérimental constitue l'assise technologique sur lequel s'appuie la firme montréalaise Matrox pour rivaliser avec deux géants de l'électronique qui, comme elle, lorgnent vers un contrat de \$200 millions de l'armée américaine. L'objectif: la « formation assistée par vidéodisque et ordinateur » pour les techniciens qui s'attachent les cheveux devant des armes de plus en plus complexe. (Photo Jacques Grenier)

Parce qu'il permet un réalisme hors-pair et une sophistication inédite des logiciels, le vidéodisque sera bientôt utilisé dans les nouveaux jeux d'arcades, dit M. Morin. « Tellement de fabricants de jeux se lancent dans cette voie, à l'heure actuelle, qu'il est difficile de trouver certaines pièces-clé, devenues rares », dit M. Morin.

La technologie mise au point par

Matrox permet l'arrêt sur l'image pendant que la trame sonore continue de défiler. L'ordinateur peut aussi extraire plusieurs images de sa banque de données et les réunir en une image plus vaste à très haute définition. On pourrait par exemple entrer toutes les cartes d'une zone de combat sur un appareil de ce genre...

Des difficultés à s'adapter à un marché plus concurrentiel

Que se passe-t-il à la Banque Mercantile?

par Michel Nadeau

Plusieurs analystes financiers viennent de placer sur la liste des actions « à vendre » les titres de la Banque Mercantile qui stagnent actuellement près de leur cours plancher de \$15 à \$16. Une baisse des actifs en 1983, une maigre croissance de 4 % des profits par action, la montée du volume des prêts en souffrance et l'absence de facteurs positifs dans l'environnement de l'institution incitent les experts à une certaine réserve face aux actions de la Banque Mercantile.

Depuis trois ans, l'actif de la Banque Mercantile stagne à \$4 milliards et cette institution montréalaise se retrouve maintenant au huitième rang parmi les banques, ayant été devancée récemment par la Banque d'Épargne (plus de \$5 milliards) et la Banque Continentale.

Longtemps choyée par les milieux boursiers en raison de sa présence et de son dynamisme dans le domaine des prêts commerciaux et immobiliers, l'institution financière de la rue Sherbrooke éprouve actuellement certaines difficultés à s'adapter à un environnement plus concurrentiel. Ainsi, dans son marché privilégié des prêts aux moyennes entreprises, on trouve maintenant une soixantaine de banques étrangères qui coupent les taux pour s'implanter dans le marché canadien. La Banque Mercantile n'est pas aussi fortement présente dans la cueillette de l'épargne que ses concurrentes: elle ne peut

actuellement tirer profit des économies des particuliers dans des comptes d'épargne peu coûteux pour les banques. L'approvisionnement en fonds sur le marché monétaire lui coûte cher, particulièrement au dernier trimestre.

Selon l'analyste Gerald Braun, de la maison Richardson Greenshields, de Winnipeg, « L'avenir de la Banque Mercantile est un peu sombre actuellement. Son marché traditionnel a été rogné et elle doit trouver de nouveaux créneaux pour améliorer ses services aux clients ».

M. Roy A. Plamer conseille également à ses clients de vendre leurs actions de la Banque Mercantile: les profits des derniers trimestres ont été décevants. Des gains de \$2,50 pour 1984 donnent un multiple de sept ce qui est supérieur à celui des autres banques et ce, même en assumant ces profits de \$2,50 seront plus élevés que la moyenne pour 1984.

Le spécialiste des titres boursiers de McLeod Young Weir, M. John McColl, a confié au DEVOIR qu'il était hésitant devant les actions de la Banque Mercantile. « Le redressement se fait très lentement. La banque doit faire face à une concurrence sévère ».

La santé d'ensemble de la Banque Mercantile demeure foncièrement bonne. Cette banque, dont Citibank, de New-York, possède 24,2 % des huit millions d'actions ordinaires, possède des capitaux et réserves de \$225,5 millions soit 5,5 % de l'actif to-

tal.

Cependant, la Banque Mercantile n'arrive pas depuis deux ans à montrer une performance égale à ses concurrents. Le rendement sur le capital investi, qui dépassait 20 % à la fin de la dernière décennie, tourne maintenant autour de 10 %. Par \$100 d'actif, l'institution a dégagé 48 cents par action en 1983 et 35 cents l'année précédente ce qui la place dans la queue du peloton des banques canadiennes au chapitre de la rentabilité.

La Banque Mercantile se spécialise dans les prêts de plus de \$5 millions (56 % du total) et de \$1 à \$5 millions (31 % de l'ensemble). Les prêts au secteur immobilier comptent pour 37,5 % du total: la banque est également présente dans le domaine de l'énergie avec une division particulière à Calgary. Ces deux champs d'activités ont été sérieusement touchés par la récession.

Lors de l'assemblée annuelle, le vice-président-directeur, M. Raymond M. Roy, notait que les prêts en souffrance totalisaient \$266 millions soit 7,5 % du total contre 5,9 % pour l'exercice précédent.

La Banque a cependant réussi à ramener à \$23,8 millions ses pertes sur prêts en 1983 contre près de \$30 millions en 1982. Or, par le jeu de la moyenne quinquennale, la banque n'a inscrit à ses dépenses en 1983 qu'une somme de \$16,7 millions. Cependant, les mauvais prêts d'aujourd'hui apparaîtront dans les bilans des quatre prochaines années...

Les dirigeants de la Banque Mercantile ont toujours voulu projeter l'image de souplesse par rapport aux « Big Five »: dans la publicité, on a choisi le symbole de la panthère agile par rapport au puissant mais trop lent lion « royal ». Cette souplesse se traduisait ainsi par un personnel réduit dans une quinzaine de succursales. L'an dernier, on a sabré dans l'effectif qui a glissé à 826 employés soit 70 de moins qu'un an auparavant. Si les salaires ont été réduits de 5 %, les frais autres que d'intérêts ont monté de 1 % en raison surtout d'une hausse de \$3,3 millions des frais de locaux et de mobilier depuis l'installation du siège social de la banque dans son nouvel immeuble de la rue Sherbrooke, face à l'université McGill. La banque a démenagé à Toronto sa direction des comptes nationaux ce qui a également accru les frais d'administration.

Du côté des autres revenus, la hausse ne fut que de 2 % en raison d'une chute de \$5 millions des revenus provenant des opérations de change. Seulement 58,5 % du total des prêts se font en dollars canadiens. L'entreprise est particulièrement active dans le sud-ouest américains: Texas, Californie et Colorado. « La situation dans ces régions n'est pas facile », note M. Braun, « La Banque Mercantile doit faire face à des prêts problématiques dans les domaines de l'immobilier et de l'énergie ». Seulement 7,5 % de l'actif de la banque a été prêté à l'extérieur de l'Amérique du Nord: la

banque n'a donc que très peu de problèmes avec ses prêts internationaux.

Le bilan de la Banque Mercantile ne montre que très peu de dépôts à vue ou à préavis. La quasi-totalité des fonds de la banque provient de dépôts à terme, une façon actuellement coûteuse de recueillir des fonds. « Le financement de la Banque Mercantile est le plus coûteux parmi les cinq grandes banques. Les efforts récents pour amasser des dépôts dans le marché du détail ont été arrêtés pour le moment », ajoute M. Braun. Faisant affaires avec une clientèle de choix, celle-ci est fort bien informée lorsqu'il s'agit de placer son argent. La Banque Mercantile doit alors offrir des taux très concurrentiels à moins d'aller puiser sur le marché monétaire. La Banque ne peut compter sur les petits comptes d'épargne pour abaisser le prix moyen de ses fonds.

Le président du conseil, M. Robert Davidson, affirmait à l'assemblée annuelle que le premier trimestre de 1984 avait été « passablement difficile » en raison de la situation sur le marché monétaire qui a réduit les marges et de la hausse des prêts en souffrance. « Nous avons beaucoup plus de prêts non-productifs que nous le voudrions, surtout dans les domaines immobiliers et de l'énergie ».

L'exercice 1984 devrait être supérieur à l'an dernier mais le retour à une rentabilité normale ne se fera pas avant 1985.

Des projets d'investissements à Montréal et peut-être sur la Rive-Sud

Le port de Montréal a consolidé sa position en 1983

par Claude Turcotte

Montréal a continué encore en 1983 d'augmenter sa part des activités portuaires, ce qui n'empêche aucunement les autorités du port de Montréal d'avoir plein de projets d'investissements pour les années à venir, sur l'île de Montréal et peut-être sur la Rive-Sud également.

Cette année par exemple, le programme d'investissements dépasse les \$30 millions, soit \$4 millions pour des voies ferrées, \$13 millions pour la restauration de l'élevateur à grain, numéro 4, \$9 millions pour l'agrandissement du quai Racine et \$4,3 millions pour l'achat de quatre locomotives. Au cours des prochaines années, on dépensera au moins \$75 millions pour l'amélioration des éleveurs à grain numéros 3, 4 et 5.

Les dépenses en immobilisations furent cependant beaucoup plus modestes en 1983, c'est-à-dire en deça de \$6 millions, comme on a pu le constater hier à la présentation du rapport

annuel par le président du port, M. Roméo Boyer, et M. Dominic J. Taddeo, directeur général adjoint.

Suivant d'une certaine façon la courbe d'une reprise de l'économie après le creux de la vague récessionniste, le port de Montréal a connu en 1983 une hausse de 11,8 % de son trafic par rapport à 1982 pour atteindre 22,7 millions de tonnes métriques. On est resté toutefois en dessous des résultats de 1980 et 1981 alors que l'on avait enregistré des volumes de 24,9 et 24,8 millions de tonnes métriques.

Mais la position relative du port de Montréal s'est consolidée encore cette année; Montréal demeure le premier port à conteneurs avec 52 % du marché canadien et sa part du marché de l'est canadien est passée de 56 à 60 %.

Les autorités portuaires se réjouissent grandement du fait que le volume du « trafic conteneurisé » ait augmenté de 16 % pour atteindre 3,8 millions de tonnes en 1983. C'est un record pour Montréal, qui n'est plus

maintenant qu'à environ 100.000 tonnes de Baltimore qui se place au deuxième rang, après New York, pour les ports à conteneurs de l'est du continent nord-américain.

« Ces résultats exceptionnels dans la catégorie des marchandises conteneurisées en 1983 sont une conséquence directe de la reprise économique et des efforts du port de Montréal et de ses partenaires de l'industrie maritime pour augmenter notre part d'un marché en pleine croissance », a déclaré M. Taddeo.

Selon lui, la conteneurisation est l'avenir du transport maritime et explique pourquoi les autorités du port « attachent tellement d'importance aux résultats de ce secteur qui est le plus rémunérateur et celui qui fournit le plus d'emplois ».

Dans la période de questions qui a suivi les exposés, il fut rapidement question des projets d'agrandissements ou même de déménagements qui ont été entretenus par la rumeur

publique au cours des derniers mois, à partir d'un rapport préparé par une firme d'ingénieur-conseil, Desjardins, Sauriol & Associés.

« On a fait une montagne de cela, a soutenu M. Boyer; l'idée était d'identifier les endroits où une expansion serait possible ». Cette étude a porté sur le territoire couvert par le port de Montréal en dehors de l'île de Montréal, ce qui vise la rive sud jusqu'à Sorel. Trois sites ont été plus particulièrement analysés, en tenant compte de plusieurs facteurs, tels la qualité du sol, le transport, le coût, l'environnement.

M. Boyer a annoncé qu'une deuxième étude a été demandée pour voir maintenant la situation sur l'île de Montréal, c'est-à-dire à partir de la Promenade Bellerive et en allant vers l'ouest, en considérant les terrains riverains et aussi ceux qui pourraient être disponibles du côté nord de la rue Notre-Dame.

M. Boyer a expliqué qu'il s'agit là de mesures préventives pour bien sa-

voir où un développement pourrait avoir lieu, si besoin il y avait. Pour le moment, M. Boyer présente la situation de la manière suivante: il se peut qu'avant longtemps un quai soit construit sur la rive sud, en direction de Varennes, strictement pour y livrer et décharger certains produits chimiques, qu'utiliseraient une usine dont l'établissement n'a pas encore été annoncé.

M. Boyer ne voit pas par ailleurs comment on pourrait construire un nouvel élévateur à grain sur l'île de Montréal, alors qu'on vient d'en démonter, que l'espace manque et que les Montréalais n'en voudraient pas pour des raisons d'environnement; pas question non plus d'installer un tel élévateur sur l'île Ste-Thérèse, parce qu'il n'y a pas de pont et qu'en mettre un coûterait très cher et aussi parce que le gouvernement du Québec songe à y mettre un parc. Il resterait donc la rive sud pour l'établissement d'un nouvel élévateur à grain.

Enfin, pour les dix prochaines années il y aura suffisamment d'espace sur l'île de Montréal pour les besoins portuaires des conteneurs, mais après, a mentionné M. Boyer, il faudra aller ailleurs.

Dans l'immédiat, les autorités portuaires de Montréal ont l'intention de mettre davantage l'accent sur le marketing en 1984, afin de trouver de nouveaux marchés et de nouveaux clients. On aimerait entre autres recevoir pendant une journée les grands navires qui viendront à Québec l'été prochain et qui passeront par Montréal pour se rendre à Toronto.

Pour ce qui est de la situation financière, le port de Montréal estime en avoir une des plus saines avec des revenus d'exploitation en 1983 de \$55,7 millions et un bénéfice d'exploitation de \$10,5 millions. En comptant les revenus de placements le bénéfice net fut de \$18,6 millions l'an passé, comparativement à \$16,3 millions en 1982.

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

tableau de bord

		Mois préc.	Vari. an. en %
EMPLOIS, REVENUS			
Gains moyens hebdomadaires (\$)	oct.	394.95	396.44 —
Revenu du travail (millions \$)	oct.	19,077.5	19,117.6 7.5
Personnes occupées (en millions)	déc.	10.63	10.71 3.7
Chômeurs	déc.	1,321,000	1,281,000 -11.6
INVENTAIRES			
Grands magasins (millions \$)	oct.	3,732.9	3,310.4 11.7
Appartenant aux fabricants (millions \$)	nov.	30,438.1	30,385.9 -5.90
Nouvelles commandes (millions \$)	nov.	18,398.9	18,137.7 17.8
Commandes en carnet (millions \$)	nov.	20,398.5	20,379.1 26.9
PRIX			
Prix à la consommation (1981 = 100)	déc.	119.6	119.2 4.5
Indice des prix des maisons neuves (1976 = 100)	nov.	131.8	131.4 1.6
Indice des prix des matières brutes (1977 = 100)	nov.	211.3	211.7 5.3
Sans charbon pétrole brut, gaz naturel	nov.	152.1	152.8 6.6
Prix de vente dans l'industrie (1971 = 100)	nov.	301.5	301.4 3.5
			Cumulatif
BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS			
Permis de bâtir (million \$)	oct.	1,177.9	12,068.6 14.6
Mises en chantier dans les centres urbains (unités)	nov.	10,114	123,885 31.4
ÉNERGIE			
Production de charbon (milliers de tonnes métriques)	sep.	4,081	31,900 -1.1
Production d'électricité (TW/h)	oct.	33.1	318.7 3.3
Production de gaz (millions de mètres cubes)	octo	7,846.1	76,035.6 -4.9
Raffinage du pétrole (millions de mètres cubes)	nov.	7.5	78.9 -4.6
COMMERCE EXTÉRIEUR			
Exportations, base balance des paiements (Millions \$)	nov.	8,937	82,991 6.9
Importations, base balance des paiements (millions \$)	nov.	7,120	66,883 9.2
PRODUCTION			
Chargements ferroviaires (millions de tonnes)	déc.	16.6	206.9 3.7
Acier (lingots — milliers de tonnes métriques)	déc.	1,078.3	12,745 8.4
VENTES			
Ventes des grands magasins (millions \$)	nov.	1,138.8	9,198.4 7.0
Livraisons des fabricants (millions \$)	nov.	18,379.5	183,233.7 8.1
Ventes de véhicules automobiles neufs (millions \$)	oct.	1,164.2	10,098 21.2
Ventes au détail (millions \$)	nov.	9,297.3	93,348.5 7.4
Les statistiques sont représentées en dollars courants et ne sont pas désaisonnalisées.			
Source: Statistique Canada.			

Nos REÉR suscitent beaucoup d'INTÉRÊT... et le vôtre?

Demandez une ANALYSE GRATUITE à un conseiller du Trust Général.

Gratuitement et sans obligation, un de nos conseillers financiers analysera avec vous votre régime actuel. Il vous aidera à obtenir des taux d'intérêt élevés et une sécurité totale, tant au niveau du capital qu'à celui des intérêts. Il pourra vous guider dans le choix de fonds de placements en actions, en obligations ou en hypothèques. Il pourra aussi vous renseigner sur notre REÉR autogéré.

Notre conseiller se chargera, si vous le désirez, de transférer sans frais votre régime actuel au Trust Général.

Les REÉR du Trust Général... un gage de rendement et de sécurité.

Téléphonez-nous

Montréal/University: 1100, University, 871-7200
Montréal/Place Ville-Marie: Galerie des Boutiques, 861-8383
Outremont: 1, Vincent d'Indy, 739-3265
Ville Mont-Royal/Centre Rockland: Niveau 2, 341-1414
Montréal/Ahuntsic: 10416, LaJeunesse, 382-8000
Laval/Chomedey: Place du Carrefour, 687-6780
St-Hubert/Place de la Mairie: 5950, boul. Cousineau, 462-1880
Granby: 398, Principale, 378-8461



TRUST GÉNÉRAL

Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec. Membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada.

livres

Une combine de \$500 millions

par Julien Béliveau

Un homme achète en bloc 11,000 logis pour la somme de \$270 millions; quelques jours plus tard, il revend le tout pour \$312 millions. Le nouveau propriétaire refille alors prestement ces immeubles à un nouveau groupe d'acquéreurs pour la somme de \$500 millions. Le tout Bay Street en demeure pantois: en quelques semaines, un profit de \$230 millions! Il ne reste plus qu'à Guinness de confirmer qu'il s'agit bien là de l'affaire du siècle.

POURTANT, ce que les promoteurs considéraient comme le coup suprême qui établirait leur suprématie financière devait avoir des rebondissements aussi imprévisibles que désastreux. En effet, dans l'entrefaite de ces transactions, le gouvernement ontarien dépossédait ces trois artistes de l'immobilier tant de leurs édifices que de leurs sociétés de fiducie ou de prêts hypothécaires qu'ils utilisaient pour faciliter le financement de leurs transactions.

Le personnage central de toute l'affaire, c'est M. Leonard Rosenberg, un montréalais d'origine. Dès l'âge de 21 ans, il s'intéresse à l'immeuble, comme courtier hypothécaire. Un acheteur désire-t-il financer une propriété, M. Rosenberg lui trouve le financement requis et touche ainsi sa commission. Avant d'avoir atteint la trentaine, il n'est plus employé, mais bien associé. La vie est belle, «... l'argent coule comme le Niagara».

En 1975, M. Rosenberg tourne une nouvelle page, d'importance

cette fois-ci. Il rencontre un financier suisse, M. Branco Weiss, qui deviendra son associé et mentor dans une nouvelle entreprise. Dorénavant, non seulement négociera-t-il des prêts hypothécaires mais encore en fera-t-il lui-même, grâce à l'acquisition d'une société de prêt hypothécaire, la Greymac. Au départ, l'actif de Greymac s'élevait à \$2.5 millions; quatre ans et les efforts de 350 agents plus tard, Greymac possède un actif de \$50 millions. Elle accepte des prêts plus risqués que ses concurrents mais elle charge en retour des taux plus élevés. De Greymac Mortgage, le duo Rosenberg-Weiss acquiert la fiducie McDonald-Cartier qui devient la fiducie Greymac. Désormais, en plus de financer l'immobilier, on en achètera aussi: avec l'inflation, l'immeuble acheté, disons, pour un million de dollars en vaudra deux, cinq ans plus tard. Plus l'investissement initial est minime, plus important devient le profit.

Entre 1980 et l'écroulement de son empire en 1982, M. Rosenberg devait ériger un système qui, si tout avait marché, en aurait fait un des hommes les plus riches en Amérique.

Agissant de concert avec deux autres personnes, MM. Player et Markle, le système de M. Rosenberg fonctionnait de façon suivante: une société de fiducie achète un immeuble qu'elle finance elle-même. Elle se tourne ensuite vers une compagnie «amie» mais non apparentée et lui revend l'immeuble à profit. Ce profit lui permet d'augmenter les dépôts qu'elle peut prendre du public, ce qui, à son tour, lui permet de financer la deuxième transaction. En guise de versement comptant, la société de fiducie accepte des actions de la compagnie à qui elle a revendu l'immeuble. Et ainsi de suite.

L'achat par M. Leonard Rosenberg des appartements de Cadillac-Fairview devait constituer le coup suprême car le seul profit de

cette transaction lui permettait de financer l'acquisition de la fiducie Crown, la onzième plus importante au pays. D'un trait de plume, il vendrait ces logis, vendrait sa propre société de prêts hypothécaires, emprunterait de cette dernière pour finaliser l'achat de Crown; cette dernière transaction effectuée, les sociétés de fiducie à leur tour financeraient la vente à des acheteurs présumément saoudiens. On connaît la suite.

★ Tout intéressant qu'il soit, le livre de M. Belford ne constitue pas l'ouvrage définitif sur cette fameuse combine (ou arnaque?) de \$500 millions. Le mystère sur les allées et venues du \$109 millions d'acompte persiste toujours, de même que les raisons qui ont

amené le gouvernement ontarien à saisir les trois maisons de fiducie, même si leurs principaux actionnaires n'avaient, de l'avis du ministre ontarien des Consommateurs, posé aucun geste strictement illégal. On ignore aussi toujours pourquoi le gouvernement ontarien a refusé de façon systématique d'entendre les explications, sinon les justifications, des intéressés. Le gouvernement ontarien aurait-il agi avec la même rigueur si M. Rosenberg avait été membre en règle de l'establishment? Difficile à dire. Comme le conclut l'auteur, le gouvernement avait raison d'agir, mais aurait dû agir autrement!

Trust, Terrence Belford, James Lorimer and Co., Toronto, 1983, 267 pages.

REÉR ou CPG

Les REÉR - CPG des FIDUCIAIRES c'est pour les gens comme vous...

Interêts payés annuellement.

Sans frais minimum 500 \$.

Nous vous offrons aussi:

- Fonds épargne garantie (sans frais)
- Fonds actions (frais minimes)
- Fonds obligations (frais minimes)

Taux sujet à changement.

Appelez-nous. Les transactions peuvent se faire par téléphone.

1253, ave McGill College
Metro McGill
(514) 878-3351

Centre commercial
Place Rosemere
(514) 437-0710

6633 est.
rue Sherbrooke
Metro Langelier
(514) 253-1720

10%

25

mois

Fiduciaires

LE TRUST DE LA BANQUE D'ÉPARGNE

Les FIDUCIAIRES sont inscrits à la Régie de l'Assurance-dépôts du Québec.

L'OR VERT

UN CAPITAL QUI NOUS RAPPORTE

La forêt est un capital qui nous rapporte aujourd'hui même par la création d'emplois et d'industries. Cette richesse renouvelable est aussi un placement dans l'avenir de notre société. Un investissement.

Mais la forêt est aussi une ressource fragile. On a tout intérêt à protéger la forêt contre les incendies et les épidémies. On a tout intérêt à développer les meilleures méthodes de coupe, de reboisement et de transformation. On a tout intérêt à maintenir notre position concurrentielle sur les marchés internationaux.

Il n'en tient qu'à nous!

Une ressource naturelle qui appartient à tous les Québécois: 88% en propriété publique, 12% en propriété privée.

Au premier rang des exportations du Québec! 3 milliards \$ en produits forestiers exportés à travers le monde.

250 000 emplois directs et indirects. 15% des salaires versés au Québec.

Alors que partout au Québec on s'emploie à la relance, mettons en valeur notre forêt.

Québec

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Énergie et des Ressources

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

fiscalité

Le transfert de biens entre des époux divorcés

agpfs

par
Pierre Barnard

Cette chronique est une collaboration spéciale de l'Association québécoise de planification fiscale et successorale. M. Pierre Barnard est avocat au bureau de Lapointe Rosenstein.

DANS un article précédent, nous avons révisé les règles régissant la déduction des pensions alimentaires. Il existe cependant un autre aspect de la fiscalité lors du divorce auquel on porte habituellement moins d'attention. C'est celui du transfert de biens entre les ex-conjoints.

Si lors du partage des actifs il y a transfert d'immeubles (autre que la résidence principale), d'actions de compagnies ou d'autres biens assu-

jetés à l'impôt, il faudra en prévoir les incidences fiscales de façon à éviter les mauvaises surprises.

Normalement, des époux peuvent se transférer des actifs durant leur mariage sans incidence fiscale. La Loi de l'impôt prévoit en effet un mécanisme de roulement en vertu duquel celui qui transfère le bien est réputé l'avoir vendu à son coût pour fins fiscales tandis que celui qui en fait l'acquisition est réputé l'avoir acquis pour ce même montant. Le gain ou la perte en capital, qui aurait autrement été réalisé, est donc reporté jusqu'à la date d'une disposition à une tierce personne.

Cette règle s'applique aussi lorsque le transfert se fait par un ancien conjoint en règlement de tout droit découlant du mariage. Toutefois, dans tous les cas, l'auteur du transfert pourra choisir d'éviter l'application de cette règle en indiquant son intention à cet effet dans son rapport d'impôt pour l'année du transfert. La récupération de l'allocation du coût en capital (lors du transfert d'un bien amortissable) ou le gain en capital, selon le cas, sera alors assujéti à l'impôt dans l'année du trans-

fert, entre les mains de l'auteur. Cependant, les pertes en capital résultant d'un tel transfert ne seront déductibles que si le mariage a été dissout à la date du transfert puisque la Loi de l'impôt ne reconnaît pas une telle perte réalisée pendant le mariage. Le choix de ne pas appliquer le roulement lorsque le transfert résulte en un gain en capital ne sera avantageux que si l'auteur du transfert a encouru d'autres pertes qu'il ne pourrait autrement utiliser.

Une autre disposition de la Loi prévoit, d'autre part, que lorsqu'une personne a transféré des biens à son conjoint, tous les revenus provenant de ces biens seront imposables entre les mains de l'auteur du transfert tant qu'il résidera au Canada et que le bénéficiaire du transfert continuera d'être son conjoint. Cette règle cesse toutefois de s'appliquer lors du divorce ou encore lorsque les conjoints vivent séparés en vertu d'un jugement d'un tribunal compétent ou d'un accord écrit de séparation pourvu que, dans ce dernier cas, les conjoints n'aient pas recommencé la cohabitation dans les 12 mois à compter de la date où l'accord a été

conclu.

Une règle similaire existe pour les gains ou les pertes en capital réalisés lors de la vente d'un bien transféré par le conjoint. Ces gains ou ces pertes seront attribuables à l'auteur du transfert pendant la durée du mariage. Encore une fois on retrouve une exception pour les cas où le transfert serait effectué pendant le mariage et que la vente à une tierce partie survient dans une période ou la personne vit séparée de son conjoint en vertu d'un jugement d'un tribunal compétent ou en vertu d'un accord écrit de séparation à la condition toutefois que les époux fassent conjointement un choix d'écarter l'application de cette règle. Donc, si les époux rencontrent les conditions énumérées plus haut et qu'ils font le choix dans leurs rapports d'impôts pour l'année du transfert, c'est le vendeur du bien qui aura à assumer les impôts afférents à la transaction et non l'auteur du transfert.

Cela revient à dire que lors du divorce ou de la séparation, les conjoints devront décider qui aura à payer les impôts afférents aux biens

transférés durant le mariage ou à la suite de la séparation ou du divorce et qu'ils devront produire les choix applicables. Ils devront aussi tenir compte de l'article 160 de la Loi qui prévoit que lorsqu'une personne a transféré des biens à son conjoint, ils sont tous deux conjointement et solidairement responsables du paiement d'une partie des impôts afférents à ce bien.

Toujours dans ce domaine, il faut mentionner que les règles concernant les régimes enregistrés d'épargne retraite ont été amendées en 1982 pour permettre un transfert sans incidence fiscale des sommes détenues dans le régime d'épargne retraite d'un particulier à celui de son conjoint ou ex-conjoint à la condition que le transfert soit effectué en vertu d'un jugement d'un tribunal compétent ou d'une entente écrite de séparation signée en vue du règlement des droits découlant du ma-

riage. Dans plusieurs cas, les épargnes d'un couple sont en grande partie accumulées dans un régime enregistré d'épargne-retraite. Cette nouvelle règle permet donc d'assurer un partage plus équitable des actifs sans pénaliser qui que ce soit sur le plan fiscal.

Il va sans dire que la déduction pour pension alimentaire ne pourra être réclamée à l'égard d'un partage d'actifs puisque, comme nous l'avons vu dans le premier article, le paiement doit être périodique pour donner ouverture à la déduction.

Les articles publiés dans le cadre de cette chronique font l'objet d'un recueil de fiscalité publié trois fois l'an. Le prochain recueil sera disponible en mai auprès de l'Association québécoise de planification fiscale et successorale, 387 rue St-Paul ouest, bureau 203, Montréal (Québec) H2Y 2A7, au coût de \$8 plus \$1 de frais d'envoi. Téléphone (514) 845-3124.

Aux Hautes études commerciales

S'initier à l'activité boursière sans risquer de perdre

par
Marc-O. Trépanier

« Apprendre sans risquer d'y perdre », voilà le mot de bienvenue que servent les étudiants de l'École des Hautes études commerciales

(HEC) de Montréal à tous ceux qui voudront se frotter à l'activité boursière au cours de leur troisième Salon boursier qui s'ouvre aujourd'hui à midi.

Quelque 260 étudiants de l'école ont apporté leur concours à la préparation de cette manifestation.

Organisé par le club de Finance et d'économie (Finec) de l'école, le Salon boursier 84 se veut une occasion pour la gente étudiante et le grand public de s'initier au fonctionnement de la bourse au moyen d'un portefeuille fictif et dans une véritable atmosphère de parquet boursier.

Ainsi, à partir de midi aujourd'hui et de onze heures jeudi et vendredi, jusqu'à 21 heures, la

Bourse des HEC accueillera les investisseurs qui auront de plus droit, entre 18 heures et 19 h 30, à une démonstration effectuée par des négociateurs de la Bourse de Montréal.

C'est sous le modèle de l'expérience boursière déjà présentée au Salon de l'épargne-placements que se déroule le Salon Boursier.

Le boursicotier se procure au coût de \$1 son Guide de l'investisseur lui permettant de transiger.

Ce guide comprend toutes les informations requises pour effectuer des transactions: description des entreprises cotées, explication du tableau des priorités, etc.

Des personnes ressources se trouvent également sur place pour répondre aux interroga-

tions des investisseurs en herbe.

Trois maisons de courtage (Lapalme et Sauvé Ltée, Hegarty & Tremblay Ltée et Black & White) offrent leurs services aux investisseurs qui pourront vendre ou acheter des ac-

tions de neuf compagnies, aussi fictives que les courtiers, aux noms originaux: Banque Coloniale, Spock Data, Gamco Oil, etc.

L'historique des compagnies, leurs activités, leur situation sur le marché, leurs perspectives

d'avenir et leurs données financières des cinq dernières années sont présentées en deux pages chacune dans le Guide de l'investisseur.

Ceux qui auront le mieux réussi à tirer leur épingle du jeu dans la jungle des actions se

verront remettre des prix à la fermeture de la Bourse des HEC le 27 janvier à 21 heures.

Mallette
Benoit
Boulangier
Rondeau & Associés

COMPTABLES AGRÉÉS

BUREAUX DANS 13 VILLES AU QUÉBEC

Représentation nationale et internationale

LE 1180 DRUMMOND



OFFRE SPÉCIALE

À LOUER ESPACES À BUREAUX

20,000 pi. car. brut et rez-de-chaussée 4,500 pi. car. brut. Prix réduit pour locataires sérieux "si" signature avant le 29 février 1984.

Occupation immédiate — Face au magnifique Centre Sheraton

Accès facile aux autoroutes et métro

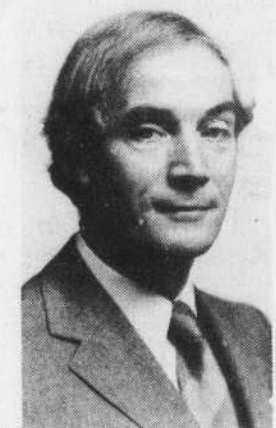
En plein centre-ville

Stationnement privé

INFORMATIONS:

(514) 875-5808

BCE



J.S. Spalding

Le conseil d'administration d'Entreprises Bell Canada Inc. a nommé M. J. Stuart Spalding au poste de vice-président exécutif (finances). M. Spalding continue d'assumer ses fonctions de chef de la direction des Finances de la Société.

BCE est l'entreprise canadienne qui compte le plus grand nombre d'actionnaires inscrits; ses actions sont inscrites à diverses Bourses canadiennes, américaines et européennes. Ses principaux placements sont dans le secteur des services de télécommunications, de la fabrication et de la fourniture d'équipements de télécommunications, et dans le domaine des ressources naturelles et du transport de gaz naturel.

Par l'entremise de ses autres filiales et compagnies associées, BCE est l'un des plus importants fournisseurs de services internationaux d'experts-conseils en télécommunications; elle œuvre également dans le domaine de l'imprimerie, de la publication et de l'emballage, ainsi que dans d'autres secteurs.

FRANCHISE
D'AGENCES DE
PUBLICITÉ

Nous représentons les intérêts d'une agence de publicité en pleine expansion dont le chiffre d'affaires se situe dans les huit millions de dollars et qui possède une liste exceptionnelle de compte nationaux et régionaux. Notre client a pour projet d'ajouter un service de comptes seniors de haut calibre et d'agrandir son service de marketing et de créativité en faisant l'acquisition d'agences de publicité compatibles, situées à Montréal. La préférence sera accordée à de petits groupes d'agences ayant un avenir prometteur et qui recherchent eux aussi de plus grandes possibilités d'expansion et de ressources créatives ou à toutes autres personnes hautement qualifiées dans ce domaine et possédant des lettres de créance mais non le potentiel pour de l'avancement dans leurs fonctions actuelles. Si vous êtes intéressé à cette offre alléchante, pour présenter une proposition sérieuse, contactez-nous directement. Notre client respectera toute confidentialité. Communiquer par écrit ou par téléphone avec: Jerry Dybin, associé, Levitt, Dubin, Feldstein & Epstein, 525 - Ferrier, suite 505, Montréal, Qué. H4P 1L4 (341-4298)

au jour le jour

■ \$450 millions en 1984

CP Rail engagera \$450 millions en projets d'immobilisations en 1984 dans le cadre du plus grand programme que la compagnie ait instauré. Elle achètera du nouveau matériel ferroviaire et mettra à neuf des voies, ponts, ateliers, triages, terminaux, installations partout au Canada, mais la plus grande partie des dépenses aura lieu dans l'ouest du Canada.

■ Non coupable

Le Fonds monétaire international (FMI) n'est pas à l'origine des problèmes économiques que connaissent de nombreux pays en développement, a-t-on répondu au siège de l'organisation à la suite des critiques dont le FMI est présentement l'objet. Officiellement, les porte-parole du Fonds refusent de répondre aux attaques, mais en sourdine on affirme que le FMI n'a pas exigé ni suggéré les mesures prises par certains comme le Maroc et la Tunisie. Environ 45 pays bénéficient actuellement de crédits en attente ou d'accords de crédits prolongés octroyés par le FMI.

■ Acier contingenté

L'importante société sidérurgique Bethlehem Steel Corp. et le syndicat des ouvriers de la métallurgie ont déposé une demande auprès de la commission fédérale du commerce en vue d'obtenir un contingentement des importations américaines d'acier au carbone. Il s'agit d'une action parallèle à celle entreprise au Congrès avec l'introduction d'un projet de loi visant à limiter pendant cinq ans les importations d'acier au carbone à 15 % de la consommation intérieure.

■ En raccourci

Le Fonds immobilier F.N.I., créé pour favoriser la participation des investisseurs à un portefeuille diversifié de propriétés a investi lui-même près de \$7 millions dans deux édifices à bureaux à Ville Saint-Laurent et Ville Mont-Royal... Shell Canada aura des revenus consolidés en 1983 de \$102 millions ou de 83 cents par action « A » comparativement à \$131 millions ou \$1.07 en 1982... Montréal Trustco a approuvé le dépôt d'un prospectus final concernant une émission de 2.2 millions d'actions ordinaires à \$12.50 chacune... La Commission des valeurs mobilières du Québec a levé l'interdiction d'opérations sur les titres de Belgium Standard Ltée, sauf pour Irving Kott et plusieurs personnes reliées à l'opération qui avait justifié l'interdiction.

Claude Turcotte

Vient de paraître

L'ÉCONOMIE
DES PAYS ARABES

André Martens

(professeur à l'Université de Montréal)

En vente chez votre libraire

ÉDITIONS ÉCONOMICA, PARIS

RENAULT 5 1984

• Choix de couleurs
• Livraison dans les 24 heures

\$5945

À partir de

L'AREAU AUTOMOBILE INC.
1824, rue Ste-Catherine ouest
CENTRE-VILLE MONTRÉAL 937-7785

VOTRE C.A....
un professionnel sur qui vous pouvez compter

ARTHUR ANDERSEN & CIE

Comptables agréés.
800 boul. Dorchester ouest, Montréal, H3B 1X9
Bureau 1200, 861-1641
Bureaux à Montréal, Ottawa, Mississauga, Toronto, Winnipeg, Calgary, Vancouver
Société affiliée
Tremblay, Vallancourt & Associés

BERNIER & BISSON

Comptables agréés.
Georges Bernier, C.A. — Marcel Bisson, C.A.
60, St-Jacques, Suite 601 Montréal — 845-0209

BOISJOLI, SABBAGH, SABBAG, ZIRI, MALKA

Comptables Agréés.
L. Albert Boisjoli, C.A. — Maurice Sabbagh, C.A. — Michel M. Sabbagh, C.A. — Joseph Ziri, C.A. — Emilie Malka, C.A. — Rose Whiteside, C.A. — Robert Boisjoli, C.A. — Christian Trépanier, C.A.
1440 p., rue Ste-Catherine, Bureau 525, Montréal, H3G 1R8, 861-5881
bureau de Toronto

BOISJOLI, WHITESIDE & ASSOCIÉS

CARON, BÉLANGER, DALLAIRE, GAGNON & ASSOCIÉS CLARKSON GORDON

Comptables agréés.
630 ouest, boul. Dorchester, Montréal, H3B 1T9, (514) 871-6060
Associés-résidents Montréal — Québec
A. Benedetti, C.A. — C.C. Bismuth, C.A. — C.W. Bissegger, C.A. — F. Bolduc, C.A. — Réal Brunet, C.A. — T.R. Burpee, C.A. — C. Camirand, C.A. — H.M. Caron, C.A. — G. Chamberland, C.A. — J.P. Deslauriers, C.A. — P. Desautels, C.A. — F. Dufresne, C.A. — R. Fortier, C.A. — Y. Fortin, C.A. — G. Fournier, C.A. — S. Fraser-Gagnon, C.A. — G. Fréchette, C.A. — S.R. Gagné, C.A. — R. Germain, C.A. — J.P. Graveline, C.A. — M. Lantier, C.A. — A. Lanthier, C.A. — R.E. Lavoie, C.A. — N. Leduc, C.A. — J. Lévesque, C.A. — G. Limoges, C.A. — L. Linteau, C.A. — John Lowden, C.A. — M. Mathieu, C.A. — J.G. McGregor, C.A. — R.J. Messier, C.A. — C. Michaud, C.A. — J. Nicole, C.A. — R.R. Oker, C.A. — R. Pearl, C.A. — C. Pelletier, C.A. — P. Pelletier, C.A. — B. Racine, C.A. — N.A. Rhéaume, C.A. — L.L. St-Pierre, C.A. — W.J. Smith, C.A. — G.S. Wells, C.A.
Bureaux dans les principales villes du Canada
Membres d'Arthur Young International

CHARETTE, FORTIER, HAWEY TOUCHE ROSS

Comptables agréés.
1 Place Ville-Marie, Montréal H3B 2A2 — 861-8531
Québec, Montréal, Hull, Chicoutimi, La Baie, Roberval, St-Félicien, Dolbeau, Chibougamau, La Malbaie.
Bureaux dans les principales villes du Canada, des États-Unis et dans 86 autres pays.
Jean E. Auger, C.A. — Pierre Beaumont, C.A. — Robert P. Bélanger, C.A. — Camil Bergeron, C.A. — Pierre Bergeron, C.A. — Jean-Paul Bertic, C.A. — André Biron, C.A. — Gérard Blais, C.A. — Réjean Blanchette, C.A. — Normand Boivin, C.A. — Denis Boivin, C.A. — Roger Boivin, C.A. — Rose Boivin, C.A. — Ronald L. Calderoni, C.A. — Yvon Carrier, C.A. — Guy Charette, C.A. — Gilles Chevalier, C.A. — Yvan J. Cloutier, C.A. — Robert N. Cockfield, C.A. — Gilles Couture, C.A. — Égide Dallaire, C.A. — Raymond David, C.A. — Sylvio De Rose, C.A. — Jean L. Duquesne, C.A. — Jacques Fortier, C.A. — Alain Fortin, C.A. — André Gauthier, C.A. — André Gibeau, C.A. — Gilles Groulx, C.A. — Ghislain Hawe, C.A. — Michel Hébert, C.A. — Laurent M. Joy, C.A. — David H. Laidley, C.A. — Gilles Leduc, C.A. — Pierre Legault, C.A. — Roger Lauriat, C.A. — Daniel Le Rossignol, C.A. — Pierre F. Ménard, C.A. — André Michaud, C.A. — Gilles Moisan, C.A. — Jacques Plante, C.A. — André Pleau, C.A. — Raymond Proulx, C.A. — Marc Renaud, C.A. — Robert M. Rennie, C.A. — Clément Roux, C.A. — Luc Simard, C.A. — Robert V. Staples, C.A. — Charles Tremblay, C.A. — Gilles Turcotte, C.A. — John B. Wight, C.A.

COGAN, LANDORI & DUBÉ

Comptables agréés.
3901 Jean-Talon O., Ste-214 Montréal, Québec H3G 2R4
731-7851
Bureau à Ottawa

ERNST & WHINNEY

Comptables agréés.
Sept-Îles, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Winnipeg, Regina, Calgary, Edmonton, Abbotsford, Vancouver, Victoria, Halifax, et dans les principales villes du monde
1200, avenue McGill College Suite 1100, Montréal, Québec, H3B 4G7 — 871-8901

GAUVIN, DUMAIS ET ASSOCIÉS

Comptables agréés.
R. Gauvin, C.A. — B. Dumais, C.A. — R. Forget, C.A. — C. Boyer, C.A. — G. Villeneuve, C.A. — J.R. Charette, C.A. — M. Duquette, C.A. — P. Saint-Julien, C.A. — A. Gareau, C.A. — M. Simard, C.A. — J. Brisson, C.A. — D. Angrand, C.A. — C. Lapierre, C.A.
561 boul. Crémazie est, Montréal, H2M 1L8 — 384-1430
38 boul. St-Viateur Rigaud, JOP 1P0 — 458-2313

HAREL, DROUIN & ASSOCIÉS

Comptables agréés.
276 ouest, St-Jacques suite 600, Montréal, H2Y 1N3 — 845-9253
Bureaux:
Montréal, Laval, Repentigny, Longueuil et Pointe-aux-Trembles

KENDALL, TRUDEL & CIE

Comptables agréés.
666 ouest, rue Sherbrooke, Suite 1400 — 288-0988

LALIBERTÉ LANÇOT

Comptables agréés.
630, boul. Dorchester ouest, Montréal H3B 1W5 — (514) 871-9792
Membre du groupe international Cooper & Lybrand présent dans 96 pays

LAVALLEE, BÉDARD & CIE

19 ouest, Le Royer, Suite 300, Montréal, H2Y 1W4 — 844-1153

LEVITT, FELDSTEIN DUBLIN & EPSTEIN

Comptables agréés.
Joseph Levitt, C.A. — Jerry Dubin, C.A. — David Feldstein, C.A. — Fred Epstein, C.A.
5250 rue Ferrier, Suite 505, Montréal, H4P 1L4 — 341-4230

LIPPMAN PTACK

Comptables agréés.
6800 Côte des Neiges, Montréal, Québec H3S 2A9 — (514) 341-5511
Membre: Groupe international des Cabinets de Comptables

MALLETTE, BENOÎT, BOULANGER, RONDEAU & ASSOCIÉS

Comptables agréés.
12 bureaux au Québec — Société nationale: Ward Mallette — Représentation internationale: Binder Dijkster & Co.
1, Complexe Desjardins - Suite 1800, Montréal, Québec H5B 1B2 — (514) 281-1850

MESSIER, BOURGEOIS & CIE

Comptables agréés.
50, Place Crémazie, Suite 1410, Montréal H2P 2T9 — 384-7430

NORMANDIN, BARRIÈRE & COUREY DELOTTE HASKINS & SELLS

Comptables agréés.
1 Place Ville-Marie, Suite 3210, Montréal, Québec H3B 2W3 — Tél.: 861-9311
2, Place Laval, Suite 300, Laval, Québec H7N 5N6 — Tél.: 668-6400
DeLoitte Haskins & Sells est établi dans 32 centres de Victoria à Halifax et fait partie d'une association internationale qui s'étend à 61 pays.

PETRIE, RAYMOND & ASSOCIÉS

1320, boulevard Graham, Suite 301, Mont-Royal (Québec) H3P 3C8 — Tél.: (514) 342-4740

POISSANT RICHARD

Affilié à Thorne Riddell
Comptables agréés.
630 ouest, Boul. Dorchester, Suite 2500, Montréal, Québec H3B 1W2 — Téléphone (514) 866-7351
À l'échelle internationale: International KMG Klynveld Main Goerdeler

PRICE WATERHOUSE

Comptables agréés.
21 bureaux à travers le Canada
1200, avenue McGill College, Montréal H3B 2G4 — Tél.: (514) 879-9050

RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARÉ & ASSOCIÉS

Comptables agréés.
1700, Tour de la Bourse, Montréal (Québec) H4Z 1G9 — (514) 878-2691
Montréal, Québec, Ottawa, Val-d'Or, Chicoutimi, Amos, Gatineau, Hull, La Sarre, Laval, Rouyn, Thetford Mines, Verdun, Ville-Marie.
Représentation dans les principales villes canadiennes et dans 60 pays.

RICHTER, USHER & VINEBERG

Comptables agréés.
Montréal-Toronto
Associés-Résidents à Montréal
Cecil Vineberg, C.A. — Howard Gilmour, C.A. — Marvin Corber, C.A. — Barry Giamen, C.A. — Arnold M. Shostak, C.A. — David A. Vineberg, C.A. — Gerald S. Goldberg, C.A. — Allan Wiener, C.A. — Irwin Kramer, C.A. — John J. Swidler, C.A. — J.-Yves Tougas, C.A. — Richard S. Vineberg, C.A. — Sidney M. Koushansky, C.A. — Philip Mamel, C.A. — Donald Prinsky, C.A. — Patrick K.H. So, C.A. — Michael Frankel, C.A.
1 Westmount Square, Montréal, Québec H3Z 2Z9 — 931-2511

ROBERT SAINT-DENIS & CIE

Comptables agréés.
7000, Avenue du Parc, Suite 301, Montréal H3N 1X1 — 274-2797

ROSTON, REINHARZ, BRATT, FREMETH

Comptables agréés.
Joseph D. Roston, C.A. — Stephen Bratt, C.A. — Bernard H. Reinharz, C.A. — Lenard Fremeth, C.A. — William J. Star, C.A.
Edifice C.I.L., 630 boul. Dorchester ouest, Bureau 1125 Montréal, Québec H3B 1S8 — Tél.: 875-5780

SAMSON BÉLAIR

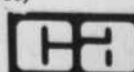
Comptables agréés.
Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Vancouver, Laval, Trois-Rivières, Sherbrooke, Calgary, Edmonton, Rimouski, St-Hyacinthe, Granby, Amos, Kitchener, Gaspé, Sept-Îles, Matane, Magog, Gatineau, Coaticook, Matagami, Senneterre, Rouyn, Hinton
Bureau 3100, Tour de la Bourse, Montréal, Qué. H4Z 1J8 — (514) 871-1515

ZITTRER, SIBLIN, STEIN, LEVINE

Comptables agréés.
MONTRÉAL - TORONTO
Jack E. Zittrier, C.A. — Herbert E. Siblin, C.A. — Samuel S. Stein, C.A. — Boris G. Levine, C.A. — Marvin B. Goldsmith, C.A. — David A. Stein, C.A. — Arnold J. Echenberg, C.A. — Steven A. Yoppe, C.A. — Morton S. Spector, C.A. — Barry A. Tissenbaum, C.A. — Gerald A. Sian, C.A. — Stanley Wenzel, C.A. — Jeffrey L. Payne, C.A. — Norman Daitchman, C.A. — Brian D. Levine, C.A. — Morrie Fogelbaum, C.A. — Lawrence M. Chandler, C.A. — Alan M. Liverman, C.A. — Robert H. Zittrier, C.A. — Henry Rosenhek, C.A. — Norman Jaskolka, C.A. — Michael Stern, C.A. — Gilles Brouillet, C.A.
4115 Sherbrooke ouest Westmount, Qué. H3Z 1K9 — 935-1117

Ondre
des comptables agréés
du Québec

680, rue Sherbrooke ouest
7e étage
Montréal, Québec H3A 2S3
Téléphone (514) 288-3256



ENCORE à la baisse

La tendance à la baisse s'est poursuivie, hier, à la Bourse de Toronto, où régnait une grande activité. L'indice composé, qui mesure l'évolution de 300 titres, a perdu 13,97 points et marquait 2526,26 en fin de séance.

Le volume a augmenté à 9,42 millions, au regard de 7,54 millions le jour précédent.

Dans les valeurs industrielles, Canadian Tire a perdu 1-4 à \$12-12, Alcan 3-4 à \$45-14, Dome Pete cinq cts à \$4, Imperial Oil A-3-8 à \$36-14 et Toronto-Dominion Bank 1-8 à \$16-5. Shell Canada Ltd gagne 5-8 à \$25-14, Petro-Canada 1-8 à \$11-8, Mackenzie Finance 3-8 à \$11, Canadian Pacific Ltd 1-8 à \$51-7 et Chrysler Corp. 1-5-8 à \$39-5.

Dans le groupe des mines, Mineral Resources cède cinq cts à \$8-55, Assam 1-4 à \$44-7 et Lytton Minerals six cts à \$1-39. Echo Bay gaine 1-8 à \$8-14 et Campbell Red Lake 1-4 à \$30-34.

Du côté des pétroles, Ulster Pet bagonne trois cts à \$1-32, Rupertsland deux cts à 46 cts et Oakwood Pet 1-8 à \$9. Canada Northwest gaine 5-8 à \$32-12 et Strand Oil and Gas 1-4 à \$6-34.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Yentes					Yentes					Yentes				
AMCA Int	2260	2260	26	1/2	Ang CT 4015	100	100	2270	2270	BCHP 104	130	2270	2270	
Alcan 1-8	45	45	1/2	1/2	Ang D 4015	100	100	2270	2270	BCHP 6	23	364/2	64/2	
Alcan 1-8	45	45	1/2	1/2	Ang U 4015	100	100	90	90	BCHP 104 P	48	480	118/8	
Aberford	800	220	20	20	Ang V 4015	100	100	90	90	BCHP 22	114	114	22/2	
Alcan 1-8	45	45	1/2	1/2	Ang W 4015	100	100	90	90	BCHP 224 <td>146</td> <td>480</td> <td>118/8</td>	146	480	118/8	
Alcan 1-8	45	45	1/2	1/2	Ang X 4015	100	100	90	90	BCHP 224 P	146	480	118/8	
Alcan 1-8	45	45	1/2	1/2	Ang Y 4015	100	100	90	90	BCHP 224 P	146	480	118/8	
Alcan 1-8	45	45	1/2	1/2	Ang Z 4015	100	100	90	90	BCHP 224 P	146	480	118/8	
Alcan 1-8	45	45	1/2	1/2	Ang A 4015	100	100	90	90	BCHP 224 P	146	480	118/8	
Alcan 1-8	45	45	1/2	1/2	Ang B 4015	100	100	90	90	BCHP 224 P	146	480	118/8	
Alcan 1-8	45	45	1/2	1/2	Ang C 4015	100	100	90	90	BCHP 224 P	146	480	118/8	
Alcan 1-8	45	45	1/2	1/2	Ang D 4015	100	100	90	90	BCHP 224 P	146	480	118/8	
Alcan 1-8	45	45	1/2	1/2	Ang E 4015	100	100	90	90	BCHP 224 P	146	480	118/8	
Alcan 1-8	45	45	1/2	1/2	Ang F 4015	100	100	90	90	BCHP 224 P	146	480	118/8	
Alcan 1-8	45	45	1/2	1/2	Ang G 4015	100	100	90	90	BCHP 224 P	146	480	118/8	
Alcan 1-8	45	45	1/2	1/2	Ang H 4015	100	100	90	90	BCHP 224 P	146	480	118/8	
Alcan 1-8	45	45	1/2	1/2	Ang I 4015	100	100	90	90	BCHP 224 P	146	480	118/8	
Alcan 1-8	45	45	1/2	1/2	Ang J 4015	100	100	90	90	BCHP 224 P	146	480	118/8	
Alcan 1-8	45	45	1/2	1/2	Ang K 4015	100	100	90	90	BCHP 224 P	146	480	118/8	
Alcan 1-8	45	45	1/2	1/2	Ang L 4015	100	100	90	90	BCHP 224 P	146	480	118/8	
Alcan 1-8	45	45	1/2	1/2	Ang M 4015	100	100	90	90	BCHP 224 P	146	480	118/8	
Alcan 1-8	45	45	1/2	1/2	Ang N 4015	100	100	90	90	BCHP 224 P	146	480	118/8	
Alcan 1-8	45	45	1/2	1/2	Ang O 4015	100	100	90	90	BCHP 224 P	146	480	118/8	
Alcan 1-8	45	45	1/2	1/2	Ang P 4015	100	100	90	90	BCHP 224 P	146	480	118/8	
Alcan 1-8	45	45	1/2	1/2	Ang Q 4015	100	100	90	90	BCHP 224 P	146	480	118/8	
Alcan 1-8	45	45	1/2	1/2	Ang R 4015	100	100	90	90	BCHP 224 P	146	480	118/8	
Alcan 1-8	45	45	1/2	1/2	Ang S 4015	100	100	90	90	BCHP 224 P	146	480	118/8	
Alcan 1-8	45	45	1/2	1/2	Ang T 4015	100	100	90	90	BCHP 224 P	146	480	118/8	
Alcan 1-8	45	45	1/2	1/2	Ang U 4015	100	100	90	90	BCHP 224 P	146	480	118/8	
Alcan 1-8	45	45	1/2	1/2	Ang V 4015	100	100	90	90	BCHP 224 P	146	480	118/8	
Alcan 1-8	45	45	1/2	1/2	Ang W 4015	100	100	90	90	BCHP 224 P	146	480	118/8	
Alcan 1-8	45	45	1/2	1/2	Ang X 4015	100	100	90	90	BCHP 224 P	146	480	118/8	
Alcan 1-8	45	45	1/2	1/2	Ang Y 4015	100	100	90	90	BCHP 224 P	146	480	118/8	
Alcan 1-8	45	45	1/2	1/2	Ang Z 4015	100	100	90	90	BCHP 224 P	146	480	118/8	
Alcan 1-8	45	45	1/2	1/2	Ang A 4015	100	100	90	90	BCHP 224 P	146	480	118/8	
Alcan 1-8	45	45	1/2	1/2	Ang B 4015	100	100	90	90	BCHP 224 P	146	480	118/8	
Alcan 1-8	45	45	1/2	1/2	Ang C 4015	100	100	90	90	BCHP 224 P	146	480	118/8	
Alcan 1-8	45	45	1/2	1/2	Ang D 4015	100	100	90	90	BCHP 224 P	146	480	118/8	
Alcan 1-8	45	45	1/2	1/2	Ang E 4015	100	100	90	90	BCHP 224 P	146	480	118/8	
Alcan 1-8	45	45	1/2	1/2	Ang F 4015	100	100	90	90	BCHP 224 P	146	480	118/8	
Alcan 1-8	45	45	1/2	1/2	Ang G 4015	100	100	90	90	BCHP 224 P	146	480	118/8	
Alcan 1-8	45	45	1/2	1/2	Ang H 4015	100	100	90	90	BCHP 224 P	146	480	118/8	
Alcan 1-8	45	45	1/2	1/2	Ang I 4015	100	100	90	90	BCHP 224 P	146	480	118/8	
Alcan 1-8	45	45	1/2	1/2	Ang J 4015	100	100	90	90	BCHP 224 P	146	480	118/8	
Alcan 1-8	45	45	1/2	1/2	Ang K 4015	100	100	90	90	BCHP 224 P	146	480	118/8	
Alcan 1-8	45	45	1/2	1/2	Ang L 4015	100	100	90	90	BCHP 224 P	146	480	118/8	
Alcan 1-8	45	45	1/2	1/2	Ang M 4015	100	100	90	90	BCHP 224 P	146	480	118/8	
Alcan 1-8	45	45	1/2	1/2	Ang N 4015	100	100	90	90	BCHP 224 P	146	480	118/8	
Alcan 1-8	45	45	1/2	1/2	Ang O 4015	100	100	90	90	BCHP 224 P	146	480	118/8	
Alcan 1-8	45	45	1/2	1/2	Ang P 4015	100	100	90	90	BCHP 224 P	146	480	118/8	
Alcan 1-8	45	45	1/2	1/2	Ang Q 4015	100	100	90	90	BCHP 224 P	146	480	118/8	
Alcan 1-8	45	45	1/2	1/2	Ang R 4015	100	100	90	90	BCHP 224 P	146	480	118/8	
Alcan 1-8	45	45	1/2	1/2	Ang S 4015	100	100	90	90	BCHP 224 P	146	480	118/8	
Alcan 1-8	45	45	1/2	1/2	Ang T 4015	100	100	90	90	BCHP 224 P	146	480	118/8	
Alcan 1-8	45	45	1/2	1/2	Ang U 4015	100	100	90	90	BCHP 224 P	146	480	118/8	
Alcan 1-8	45	45	1/2	1/2	Ang V 4015	100	100	90	90	BCHP 224 P	146	480	118/8	
Alcan 1-8	45	45	1/2	1/2	Ang W 4015	100	100	90	90	BCHP 224 P	146	480	118/8	
Alcan 1-8	45	45	1/2	1/2	Ang X 4015	100	100	90	90	BCHP 224 P	146	480	118/8	
Alcan 1-8	45	45	1/2	1/2	Ang Y 4015	100	100	90	90	BCHP 224 P	146	480	118/8	
Alcan 1-8	45	45	1/2	1/2	Ang Z 4015	100	100	90	90	BCHP 224 P	146	480	118/8	
Alcan 1-8	45	45	1/2	1/2	Ang A 4015	100	100	90	90	BCHP 224 P	146	480	118/8	
Alcan 1-8	45	45	1/2	1/2	Ang B 4015	100	100	90	90	BCHP 224 P	146	480	118/8	
Alcan 1-8	45	45	1/2	1/2	Ang C 4015	100	100	90	90	BCHP 224 P	146	480	118/8	
Alcan 1-8	45	45	1/2	1/2	Ang D 4015	100	100	90	90	BCHP 224 P	146	480	118/8	
Alcan 1-8	45	45	1/2	1/2	Ang E 4015	100	100	90	90	BCHP 224 P	146	480	118/8	
Alcan 1-8	45	45	1/2	1/2	Ang F 4015	100	100	90	90	BCHP 224 P	146	480	118/8	
Alcan 1-8	45	45	1/2	1/2	Ang G 4015	100	100	90	90	BCHP 224 P	146	480	118/8	
Alcan 1-8	45	45	1/2	1/2	Ang H 4015	100	100	90	90	BCHP 224 P	146	480	118/8	
Alcan 1-8	45	45	1/2	1/2	Ang I 4015	100	100	90	90	BCHP 224 P	146	480	118/8	
Alcan 1-8	45	45	1/2	1/2	Ang J 4015	100	100	90	90	BCHP 224 P	146	480	118/8	
Alcan 1-8	45	45	1/2	1/2	Ang K 4015	100	100	90	90	BCHP 224 P	146	480	118/8	
Alcan 1-8	45	45	1/2	1/2	Ang L 4015	100	100	90	90	BCHP 224 P	146	480	118/8	
Alcan 1-8	45	45	1/2	1/2	Ang M 4015	100	100	90	90	BCHP 224 P	146	480	118/8	
Alcan 1-8	45	45	1/2	1/2	Ang N 4015	100	100	90	90	BCHP 224 P	146	480	118/8	
Alcan 1-8	45	45	1/2	1/2	Ang O 4015	100	100	90	90	BCHP 224 P	146	480	118/8	
Alcan 1-8	45	45	1/2	1/2	Ang P 4015	100	100	90	90	BCHP 224 P	146	480	118/8	
Alcan 1-8	45	45	1/2	1/2	Ang Q 4015	100	100	90	90	BCHP 224 P	146	480	118/8	
Alcan 1-8	45	45	1/2	1/2	Ang R 4015	100	100	90	90	BCHP 224 P	146	480	118/8	
Alcan 1-8	45	45	1/2	1/2	Ang S 4015	100	100	90	90	BCHP 224 P	146	480	118/8	
Alcan 1-8	45	45	1/2	1/2	Ang T 4015	100	100	90	90	BCHP 224 P	146	480	118/8	
Alcan 1-8	45	45	1/2	1/2	Ang U 4015	100	100	90	90	BCHP 224 P	146	480	118/8	
Alcan 1-8	45	45	1/2	1/2	Ang V 4015	100	100	90	90	BCHP 224 P	146	480	118/8	
Alcan 1-8	45	45	1/2	1/2	Ang W 4015	100	100	90	90	BCHP 224 P	146	480	118/8	
Alcan 1-8	45	45	1/2	1/2	Ang X 4015	100	100	90	90	BCHP 224 P	146	480	118/8	
Alcan 1-8	45	45	1/2	1/2	Ang Y 4015	100	100	90	90	BCHP 224 P	146	480	118/8	
Alcan 1-8	45	45	1/2	1/2	Ang Z 4015	100	100	90	90	BCHP 224 P	146	480	118/8	
Alcan 1-8	45	45	1/2	1/2	Ang A 4015	100	100	90	90	BCHP 224 P	146	480	118/8	
Alcan 1-8	45	45	1/2	1/2	Ang B 4015	100	100	90	90	BCHP 224 P	146	480	118/8	
Alcan 1-8	45	45	1/2	1/2	Ang C 4015	100	100	90	90	BCHP 224 P	146	480	118/8	
Alcan 1-8	45	45	1/2	1/2	Ang D 4015	100	100	90	90	BCHP 224 P	146	480	118/8	
Alcan 1-8	45	45	1/2	1/2	Ang E 4015	100	100	90	90	BCHP 224 P	146	480	118/8	
Alcan 1-8	45	45	1/2	1/2	Ang F 4015	100	100	90	90	BCHP 224 P	146	480	118/8	
Alcan 1-8	45	45	1/2	1/2	Ang G 4015	100	100	90	90	BCHP 224 P	146	480	118/8	
Alcan 1-8	45	45	1/2	1/2	Ang H 4015	100	100	90	90	BCHP 224 P	146	480	118/8	
Alcan 1-8	45	45	1/2	1/2	Ang I 4015	100	100	90	90	BCHP 224 P	146	480	118/8	
Alcan 1-8	45	45	1/2	1/2	Ang J 4015	100	100	90	90	BCHP 224 P	146	480	118/8	
Alcan 1-8	45	45	1/2	1/2	Ang K 4015	100	100	90	90	BCHP 224 P	146	480	118/8	
Alcan 1-8	45	45	1/2	1/2	Ang L 4015	100	100	90	90	BCHP 224 P	146	480	118/8	
Alcan 1-8	45	45	1/2	1/2	Ang M 4015	100	100	90	90	BCHP 224 P	146</			

ARTS ET SPECTACLES

« Le Bélier », au Théâtre d'Aujourd'hui

Une pièce qui mérite des bravos

par Marie Laurier

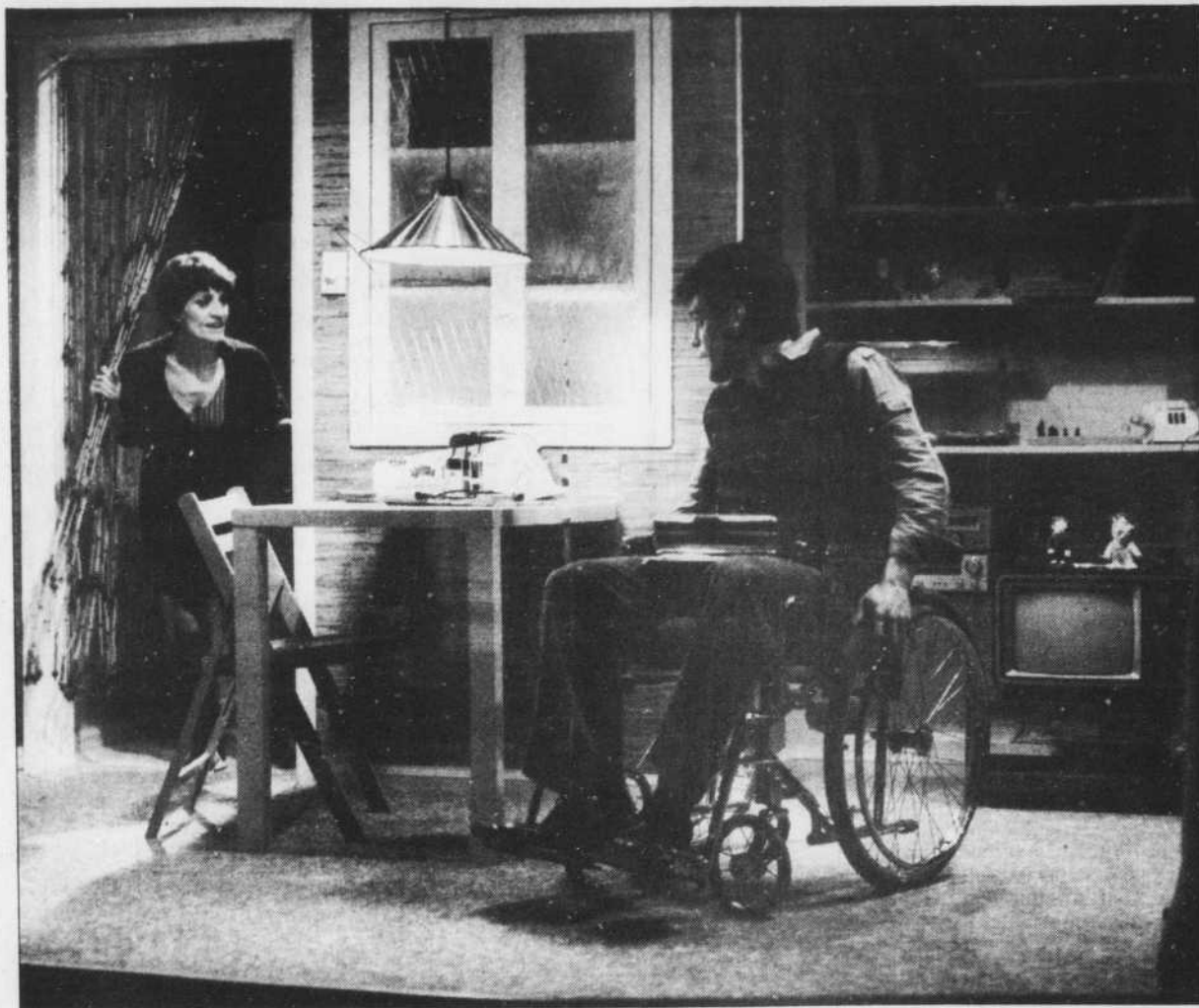
Le Bélier, de David Freeman, traduction de Louise Danis, dans une mise en scène d'Alain Fournier, décors et costumes de Mario Bouchard, éclairages de Claude André Roy. Comédiens: Elisabeth Chouvalidzé, Sylvie Léonard et Denis Roy. Au Théâtre d'Aujourd'hui jusqu'au 11 février (relâche le lundi).

Les relations entre une adolescente et sa mère sont dans la vie courante fort compliquées et complexes, paraît-il, et seul le temps finit par arranger les choses ou à les empirer. Quand en sus une tierce personne, en l'occurrence un paraplégiq, vient s'installer entre ces deux femmes dans un appartement minuscule, on peut imaginer que l'existence déjà difficile de la mère et de la fille sera profondément perturbée.

C'est ce qui se passe dans *Le Bélier*, une pièce à l'affiche au Théâtre d'Aujourd'hui et qui connaît un succès à la mesure du talent de ses protagonistes: Sylvie Léonard, une fouguese fille de 17 ans qui aime follement la danse et s'ennuie de son père, Elisabeth Chouvalidzé, veuve et mère au cœur tendre et aux sens fragiles, Denis Roy, handicapé physique qui profite sans vergogne de ces deux femmes comme un...béliet dans son souci extravagant de prouver sa virilité et de ne pas passer pour un marginal. Ces trois comédiens jouent leur rôle de façon remarquable. Que dis-je? Ils ne jouent pas, ils vivent cette histoire comico-tragique comme si c'était la leur. A tel point d'ailleurs que lorsque Denis Roy vient saluer à la fin du spectacle, on reste tout surpris de constater qu'il n'est pas un véritable handicapé! Il aura circulé dans un fauteuil roulant pendant presque deux heures sur une scène grande comme un mouchoir de poche divisée virtuellement dans des espaces définis de salon, de cuisinette, de chambre à coucher, d'antichambre, sans jamais manifester le moindre signe de simulation.

Donc, que se passe-t-il entre ces trois personnes? Tellement de choses que les raconter serait vendre la mèche, ce qui enlèverait aux spectateurs éventuels tout le plaisir d'aller voir cette pièce, sans aucune réserve...ou presque, excellente. Contentons-nous de dire qu'il s'agit d'un handicapé physique qui accepte de profiter de la générosité d'une dame dévouée qui lui offre le gîte, le couvert et... beaucoup d'autres choses pour finir par lui soutirer sa fille, en prime! Le sujet est grave mais il est traité avec un humour désopilant.

Le Bélier est une pièce de David



Elisabeth Chouvalidzé et Denis Roy dans une scène de la pièce *Le Bélier* à l'affiche au Théâtre d'Aujourd'hui jusqu'au 11 février.

Freeman présentée sous le titre de *Battering Ram* au Canada anglais et aux États-Unis, il y a une dizaine d'années. Gilbert Lepage, directeur artistique du Théâtre d'Aujourd'hui a demandé à l'auteur de réécrire ce texte, et à Louise Danis de le traduire. Celle-ci s'est acquittée de cette tâche avec beaucoup de succès, en québécoisant le langage, en insérant nos jurons dans les répliques parfois intempestives et dures des comédiens. Et cela passe bien.

En dépit de la gravité du sujet, de la tension extrême des personnages qui s'affrontent dans un dilemme dont l'issue survient de façon trop néfaste — à mon avis une des rares faiblesses de cette pièce — l'auteur sait par le jeu des répliques vives et imprévues faire rire le spectateur à gorge déployée, ou encore le faire compatir par les simples regards, attitudes ou gestes des personnages. C'est drôle et tragique à la fois. Ce qui rend le message de cette pièce

digestible. Puisqu'il y a un message qu'il nous appartient de retenir et que nous avons entendu à de multiples reprises ces dernières années: la personne handicapée ne l'est qu'en apparence, car elle a les mêmes droits que quiconque se prétend «normal». Ce qui ne justifie nullement cependant les uns et les autres de s'exploiter mutuellement.

J'ai déjà noté la faiblesse de la fin de la pièce qui arrive un peu trop abruptement, dans une espèce de

hâte d'en finir avec cet imbroglio où la mère, la fille et l'infirmier, après avoir connu de violents affrontements, redeviennent tout doux et tout miel pour continuer leur vie commune. J'aurais préféré une bonne discussion de fond sur la façon dont ils pouvaient entrevoir l'avenir, ensemble ou séparément. Je ne conteste pas la fin heureuse, il fallait en arriver là. Mais après avoir assisté à un quasi suicide sur scène — moment quelque peu exagéré — le spec-

Zubin Mehta avait choisi un beau mais audacieux programme

par Carol Bergeron

Concert Gala de l'Orchestre symphonique de Montréal. Au programme: George Crumb (1929), «Ancient voices of children» sur des poèmes de Federico Garcia Lorca (1899-1936), pour mezzo-soprano, soprano (voix de garçon), hautbois, mandoline, harpe, piano et percussions, les solistes étaient Barbara Martin (mezzo) et les sopranoistes Kevin Hould et Jeffrey Harnynges; Anton Bruckner (1824-1896), Symphonie no 7 en mi majeur. Orchestre symphonique de Montréal sous la direction de Zubin Mehta. À la salle Wilfrid-Pelletier de la Place des Arts lundi soir.

Anton Bruckner et George Crumb: voilà une combinaison difficile à vendre à un public qui a peur de Bruckner et qui ne connaît pas George Crumb. Et pourtant, c'est Zubin Mehta qui dirigeait; sa présence aurait dû suffire à remplir la salle Wilfrid-Pelletier.

On ne peut tout de même pas demander à Zubin Mehta de ne diriger, à Montréal, que du Beethoven et du Tchaïkovsky. À priori donc, son programme était fort bien choisi: deux œuvres aux qualités nombreuses, deux œuvres très différentes mais qui avaient cependant en commun, un rapport à la fois singulier et fascinant avec le silence.

Ce rapport avec le silence ne pose pas de problème chez Bruckner car dès qu'elle en émerge, la musique (les sons) nous parvient aisément aux oreilles puisque l'effectif orchestral est imposant.

Il n'en va cependant pas de

même pour *Ancient voices of children*, cycle de mélodies du compositeur américain contemporain George Crumb. Cette partition fait appel à deux solistes, une voix de mezzo-soprano et un soprano, accompagnés de six musiciens. Peu de musiciens et une musique qui frôle sans cesse, dans son déroulement, les abîmes du silence.

Dans un vaisseau aux dimensions énormes, comme à Wilfrid-Pelletier, il aurait fallu que le public fut complètement silencieux — on ne peut tout de même pas empêcher les gens de tousser, n'est-ce pas? — Et même là, je ne suis pas certain qu'on aurait pu apprécier toutes les subtilités sonores de l'œuvre de Crumb. De toute évidence, cette musique n'a pas été conçue pour une grande salle.

Incidemment, *Ancient voices of children* n'était pas donné en «première canadienne», ainsi qu'on a pu le croire, mais simplement en première audition à l'OSM. Composée en 1970, ce cycle a été donné à Montréal en janvier 1974, sous la direction Bruce Bratt, avec la soprano Marthe Forget et avec le mezzo-soprano de la Faculté de musique de l'Université de Montréal.

Avec un programme qui contenait une telle densité de musique, on aurait pensé que Mehta et ses musiciens auraient été transportés au paradis de l'inspiration. Il a fallu plutôt se contenter d'un concert bien fait, bien peaufiné, tout à l'honneur des interprètes mais pas tout à fait à la hauteur des compositeurs.

tateur ne se sent pas prêt à admettre que tout ce monde se réconcilie si facilement, comme par magie.

Autre remarque: cette pièce est suffisamment courte pour supprimer l'entracte. Cette pause de quinze minutes fait perdre l'atmosphère de l'histoire et on y revient difficilement, d'autant plus que ce petit thé-

tre en escalier n'offre aucune aire suffisante de repos ou de détente pour meubler convenablement ce temps. Pas même un verre d'eau.

Cette remarque ne saurait cependant m'empêcher de vous recommander cette pièce en disant chapeau à toute l'équipe de sa production.

CINÉMA

ASTRE I: (327-5001) — «Le retour du Jedi» 8 h 35, «Les Dalton en cavale» 8 h 15. ASTRE II: «La classe de 1984» 8 h 40. «Belle, blonde et bronzée» 8 h 00. ASTRE III: «Staying Alive» 8 h 50. «Enfin, y a-t-il un pilote dans l'avion?» 7 h 10. ASTRE IV: «Risky business» 9 h 00. «National Lampoon's vacation» 7 h 10.

BERRI I: (288-2115) — «Les dieux sont tombés sur la tête» 12 h 00, 2 h 00, 4 h 00, 6 h 00, 8 h 00, 10 h 00. BERRI II: «Carmen» 7 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.

BERRI III: «Le rifflin» 12 h 15, 2 h 20, 4 h 30, 6 h 35, 8 h 40. BERRI IV: «L'été meurtrier» 1 h 10, 3 h 40, 6 h 25, 9 h 10.

BERRI V: «Jamais plus jamais» 1 h 50, 4 h 20, 6 h 45, 9 h 30. BONAVENTURE I: (861-2725) — «The man who loved women» 7 h 00, 9 h 20. BONAVENTURE II: «D.C. cab» 7 h 30, 9 h 40.

BROSSARD I: (465-3851) — «Maman le roi du foyer» 7 h 10, 9 h 25. BROSSARD II: (465-3851) — «Christine» 7 h 30. «La folle aux trousses» 9 h 40.

BROSSARD III: «Le rifflin» 7 h 00, 9 h 10. CINÉMA CHÂTEAU QUAY: (869-0414) — «Le petit prince» 12 h 00, 2 h 00, 4 h 00, 6 h 00, 8 h 00, 10 h 00.

CARTIER-LAVAL: (863-5124) — «Jamais plus jamais» 7 h 00, 9 h 30. CHAMPLAIN I: (271-1103) — «Maman le roi du foyer» 7 h 10, 9 h 25.

CHAMPLAIN II: «Christine» 7 h 30. «La folle aux trousses» 9 h 40. CINÉMA DE PARIS: «Christine» 1 h 00, 3 h 10, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 40.

CINÉMATHEQUE: (842-9763) — «Cœur de secours» 7 h 00, 9 h 30. «Cinéma-cité» 12 h 00, 2 h 00, 4 h 00, 6 h 00, 8 h 00, 10 h 00.

COMPLEXE DES JARDINS I: (288-3141) — «Till l'espiègle, le journal de Nijinski» du 20 janv. au 12 fév. 21 h 00, relâche lun. mar.

HOTEL REGENCE HYATT: 777 Université (879-1370) — Bar tour de ville: trio Kenny Alexander mar. au jeu. 21 h 00 à 02 h 00. — Quatuor Cheryl Vanelli ven. et sam. — Bar La Verrière: piano-bar avec Roland Devèze mar. au sam. 19 h 00 à 02 h 00. — Dîner-dansant avec pianiste Gerry Pucci.

L'AIR DU TEMPS: 191 ouest, rue St-Paul (842-2003) — Chris Hunter Ensemble 25 janv. — Quartet les 26-27-28 janv.

LA CROISSETTE: 1201 e. Dorchester (878-2000) — Roger Gravel au piano dim. à ven. de 19 h 00 à 22 h 00.

LE GRAND CAFE: Bateau Ivoire 1720 St-Denis (849-6955) — Tim Jackson Quartet 25 janv.

L'ESKABEL: 1237 rue Sanguin (849-7164) — Opéra-Fête présente «Hollywood 3» jusqu'au 29 janv. 20 h, relâche lun.

LA LICORNE: 2075 Boul. St-Laurent (843-4166) — «Johnny Mangan» et son astounding dogs» de Michel Tremblay, m. en s. Gilbert Dumas mar. au dim. 20 h 30 à 5 h 45.

L'ENTRE-TEMPS: Niveau A centre Sheraton, Mil. — Le groupe Mexican Connection du mar. au dim. de 21 h 00 à 03 h 00 jusqu'en

de Sylvia Couski», 18 h 35, «Le corbeau», «Ligne continue», «Yas Boé», «Robert F. Lyng», «FSCQ» 20 h 30.

CINÉPLEX I: (849-4518) — «The big chill» 1 h 15, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10. CINEPLEX II: «Rear window» 1 h 10, 3 h 20, 5 h 30, 7 h 35, 9 h 40.

CINÉPLEX III: «D.C. Cab» 1 h 45, 3 h 40, 5 h 35, 7 h 45, 9 h 40. CINEPLEX IV: «All the right moves» 1 h 55, 3 h 45, 5 h 35, 7 h 25, 9 h 15.

CINÉPLEX V: «Tender mercies» 1 h 10, 2 h 55, 4 h 40, 6 h 25, 8 h 10, 9 h 55. CINEPLEX VI: «Heat and dust» 2 h 20, 4 h 45, 7 h 05, 9 h 30.

CINÉPLEX VII: «Risky business» 1 h 30, 3 h 25, 5 h 20, 7 h 15, 9 h 05. CINEPLEX VIII: «Educating Rita» 1 h 15, 3 h 20, 5 h 25, 7 h 30, 9 h 35.

CINÉPLEX IX: «Betrayal» 1 h 10, 3 h 40, 6 h 25, 9 h 10. CINÉMA MONTRÉAL I: (521-7870) — «Quand faut y aller, faut y aller» 12 h 45, 4 h 40, 8 h 55, «200,000 dollars en cavale» 2 h 55, 7 h 05.

CINÉMA MONTRÉAL II: «Coup de foudre» 1 h 00, 5 h 15, 9 h 30, «Mortelle randonnée» 3 h 05, 7 h 20. CLAREMONT: (486-7395) — «Hot dog the movie» 6 h 00, 7 h 50, 9 h 40.

COMPLEXE DES JARDINS I: (288-3141) — «Till l'espiègle, le journal de Nijinski» du 20 janv. au 12 fév. 21 h 00, relâche lun. mar.

HOTEL REGENCE HYATT: 777 Université (879-1370) — Bar tour de ville: trio Kenny Alexander mar. au jeu. 21 h 00 à 02 h 00. — Quatuor Cheryl Vanelli ven. et sam. — Bar La Verrière: piano-bar avec Roland Devèze mar. au sam. 19 h 00 à 02 h 00. — Dîner-dansant avec pianiste Gerry Pucci.

L'AIR DU TEMPS: 191 ouest, rue St-Paul (842-2003) — Chris Hunter Ensemble 25 janv. — Quartet les 26-27-28 janv.

LA CROISSETTE: 1201 e. Dorchester (878-2000) — Roger Gravel au piano dim. à ven. de 19 h 00 à 22 h 00.

LE GRAND CAFE: Bateau Ivoire 1720 St-Denis (849-6955) — Tim Jackson Quartet 25 janv.

L'ESKABEL: 1237 rue Sanguin (849-7164) — Opéra-Fête présente «Hollywood 3» jusqu'au 29 janv. 20 h, relâche lun.

LA LICORNE: 2075 Boul. St-Laurent (843-4166) — «Johnny Mangan» et son astounding dogs» de Michel Tremblay, m. en s. Gilbert Dumas mar. au dim. 20 h 30 à 5 h 45.

L'ENTRE-TEMPS: Niveau A centre Sheraton, Mil. — Le groupe Mexican Connection du mar. au dim. de 21 h 00 à 03 h 00 jusqu'en

fév. L'IMPROMPTU: 1201 e. Dorchester (878-2000) — Roger Gravel au piano de 17 h 00 à 19 h 00, 20 h 00, 21 h 00, 22 h 00.

MAISON DE LA CULTURE DE MAISONNEUVE: 4120 est rue Ontario (872-4213) — Michel Allen, auteur et interprète donne un récit de musique brésilienne 25 janv. 21 h 15.

MAISON DE LA CULTURE MARIE UGAY: 6052 Boul. Monk. — Le groupe Manège en récit le 25 janv. à 20 h.

RISEING SUN: 286 ouest rue Ste-Catherine (861-0857) — Stone Lion reggae du 25 au 29 janv.

SALLE FRED BARRY: 4353 est rue Ste-Catherine — Le théâtre Petit à Petit présente Les cauchemars du grand monde de Gilbert Turp du 12 janv. au 4 fév.

SALLE GERMAINE MALEPART: 100 est rue Notre-Dame — Alain Trudel, classe de trombone de Joseph Zuckin 25 janv. 12 h.

THÉÂTRE ARLEQUIN: 1004 est rue Ste-Catherine (288-4391) — «Le Bélier» de David Freeman m. en s. Alain Fournier du 19 janv. à 11 fév. mar. au sam. 20 h 30, dim. 15 h 00.

THÉÂTRE MERIDIEN: 4 complexe Desjardins (285-1450) — Parler dans le noir de Richard Northcott à 20 h 30 du 10 au 31 janv. matinée le dim. relâche dim. soir lun. et mar.

THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE: 84 ouest rue Ste-Catherine (861-0563) — «La passion de Juliette» conte fantastiste de

45. LAVAL III: «Two of a kind» 6 h 00, 7 h 45, 9 h 30. LAVAL IV: «Le prédateur» 6 h 05, 7 h 55, 9 h 50.

LAVAL V: «Les compères» 6 h 00, 7 h 50, 9 h 40. LAVAL-ODEON I: (687-5207) — «Christine» 7 h 00, «La folle aux trousses» 9 h 00.

LAVAL-ODEON II: «M. Maman, le roi du foyer» 7 h 10, 9 h 25. LOEW'S I: (861-7437) — «Terms of endearment» 12 h 00, 2 h 00, 4 h 45, 7 h 10, 9 h 40.

LOEW'S II: «Gorgy Park» 12 h 00, 2 h 15, 4 h 35, 7 h 00, 9 h 30. LOEW'S III: «Two of a kind» 12 h 10, 2 h 00, 4 h 45, 7 h 10, 9 h 40.

LOEW'S IV: «Never say never again» 12 h 00, 2 h 20, 4 h 45, 7 h 10, 9 h 45. LOEW'S V: «The keep» 12 h 05, 2 h 00, 3 h 50, 5 h 45, 7 h 50, 9 h 50.

MERCER: «Quand faut y aller, faut y aller» 7 h 30, «200,000 dollars en cavale» 9 h 25.

MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE MONTRÉAL: (auditorium), 1379 Sherbrooke e. (285-1600) Relâche.

OUIMETOSQUE: (525-8600) «Le dernier lango à Paris» 7 h 15, 9 h 45, «Mon oncle d'Amérique» 7 h 00, 9 h 30.

OUTREMENT: «Yol» 7 h 30, «Autour du mur» 7 h 30.

PALACE I: (866-6991) — «Right stuff» 1 h 00, 4 h 30, 8 h 00.

PALACE II: «Sudden Impact» 12 h 45, 2 h 55, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 25.

PALACE III: «Joy» 12 h 25, 2 h 20, 4 h 15, 6 h 10, 8 h 05, 10 h 05.

PALACE IV: «Joy» 1 h 25, 3 h 20, 5 h 15, 7 h 10, 9 h 05.

PALACE V: «Hot dog the movie» 1 h 05, 2 h 50, 4 h 35, 6 h 20, 8 h 10, 10 h 00.

PALACE VI: «Hot dog the movie» 12 h 05, 1 h 50, 3 h 35, 5 h 20, 7 h 10, 9 h 00.

PARALLÈLE: (843-4725) — «In a year with 13 moons» 19 h 00.

Michelle Allen, m. en s. Yves Desgagnés à compter du 20 janv. mar. au ven. 20 h 00, sam. 17 h 00 et 21 h 00, dim. 19 h 00.

THÉÂTRE DENISE-PELLETIER: 4353 est rue Ste-Catherine (253-8974) — «Mère courage et ses enfants» de Bertolt Brecht du 27 janv. au 3 mars, ven. et sam. 20 h.

THÉÂTRE PORT ROYAL: PDA (842-2112) — La Cie Jean Du-Ceppe présente «Cavali ou l'enlèvement» de Scarnicci et Tarabusi, m. en s. Gaëtan Labrèche 24 et 27 janv. 20 h.

THÉÂTRE QUAT'SOUS: 100 est ave des Pins (845-7277) — «Mahagonny» de Bertolt Brecht et Kurt Weill, m. en s. Alexandre Harnvater du mar. au dim. à 20 h. jusqu'au 26 fév.

THÉÂTRE RIDEAU VERT: 355 rue Gifford (844-1793) — «Noces de sang» de Federico Garcia Lorca, m. en s. Danièle J. Suisse du 19 janv. au 18 fév.

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL: 200 ave Vincent d'Indy (514-393-1111) — «Le banc» de piano Richard Ginras et Ghislaine Gibeux 25 janv. 20 h.

GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC: Salle Louis-Frédéric L'Orchestre symphonique de Québec 25 janv. 20 h. — Salle Octave-Créma: Amadeus de Peter Shaffer 17 janv. au 10 fév. 20 h 00, relâche dim. lun.

ATLIER DU CNA: 333 ave King Edward (237-4400) — «Good» C.P. Taylor m. en s. John Wood du 21 janv. au 11 fév. 20 h 00, matinée sam. 14 h 00, dim. 15 h 00.

CENTRE NATIONAL DES ARTS: Ottawa — Studio L'Opéra de Quat'sous de Bertolt Brecht et Kurt Weill 25 janv. 20 h. — Théâtre: Taragon theatre présente «Sister Mary Ignatius explains it all for you», 25 janv. 20 h. — Opéra: Orchestre du CNA, 25 janv. 20 h 30.

h. «The bitter tears of Petra Von Kant» 21 h 30. PARADIS I: (866-6991) — «Orange mécanique» 8 h 50, «Au delà du réel» 7 h 00.

PARADIS II: «Cujo» 9 h 05, «Arthur» 7 h 15. PARADIS III: «Bernard et Bianca» 7 h 50, «Le noel de Mickey» 7 h 15.

PARISIEN I: (866-3858) — «Joy» 1 h 20, 3 h 20, 5 h 20, 7 h 20, 9 h 20. PARISIEN II: «Le feu de la mer» 1 h 00, 3 h 00, 5 h 00, 7 h 05, 9 h 10.

PARISIEN III: «Le prédateur» 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30. PARISIEN IV: «Les compères» 12 h 05, 2 h 00, 4 h 00, 6 h 00, 8 h 00, 10 h 00.

PARISIEN V: «Never say never again» 12 h 00, 2 h 20, 4 h 45, 7 h 10, 9 h 45. PARISIEN VI: «L'ami» 12 h 15, 2 h 15, 4 h 10, 6 h 05, 8 h 00, 9 h 55.

PLACE LONGUEUIL I: (679-7451) — «Quand faut y aller, faut y aller» 7 h 30, «200,000 dollars en cavale» 9 h 25.

PLACE LONGUEUIL II: «Les Dieux sont tombés sur la tête» 7 h 15, 9 h 15. PLACE VILLE-MARIE I: (866-2644) — «To be or not to be» 12 h 30, 2 h 40, 5 h 00, 7 h 15, 9 h 30.

PLACE VILLE-MARIE II: «Never cry wolf» 1 h 00, 3 h 00, 5 h 00, 7 h 00, 9 h 00.

TÉLÉVISION

2 CBFT

12.00 Première édition
12.22 Télé arts
12.30 Alié Bou Bou
13.30 Au jour le jour
14.30 Le temps de vivre
16.30 Bobino
18.30 Au jeu
19.00 Grizzly Adams
20.00 Cœur
21.00 Nouvelles du sport
21.30 Avis de recherche
22.00 Du tac au tac
23.00 Le temps d'un paix
23.30 Coup d'oeil
24.00 Vivre à trois
25.00 Une femme nommée Golda
26.00 Le Point
27.00 Le Point
28.00 Le Point
29.00 Les nouvelles du sport
30.00 Télé Arts
31.00 Les Halhal
00.15 Cinéma: «L'île nue» + jap. avec Nobuko Otawa et Taiji Tonoyama

10 CFTM

12.00 Le dix vous informe
12.30 Ciné Quiz
«Et vive la liberté» fr. 77 avec Gérard Rinaldi, Gérard Philippi, Jean Sarrus, Claude Pélupé et Georges Gélert
14.30 La petite maison dans la prairie
15.30 Gringo et Cie
16.30 L'animathèque
17.30 Daniel Boone
18.30 N'oubliez pas votre appareil
19.00 Le 18 heures
19.30 Galaxie
19.30 La quotidienne
20.00 Sherif fait-moi peur
20.30 Peau de banane
21.00 Les Moineux et les Pinson
21.30 Michel Jasmijn
22.30 Les Nouvelles TVA
23.00 Le Dix vous informe
23.15 Les sports
23.30 La couleur du temps
23.30 Manna

13 RADIO-QUÉBEC

18.00 Passe-Partout
18.30 Téléservice
19.30 Pierre Nadeau rencontre
20.00 Nord-sud
20.00 Droit de parole
21.00 Options
22.00 Profession écrivain: «Gratien Gélert»
23.00 Pierre Nadeau rencontre

99 TVFQ (Câble)

12.30 J'ai un secret
12.30 The Damsel
13.32 L'architecture biotique sociale
14.00 L'impressionnisme

15.00

Les mercredis de l'information: le défi québécois
Les actualités régionales
L'île aux enfants
L'académie des neufs
Des chiffres et des lettres
Aujourd'hui la vie: le tour du monde de Mme Pastorel

20.00 Vous avez dit loisirs
20.30 The Damsel
21.05 Autour de... Le mangeur français
21.30 L'art sous le second empire
22.30 Molière
23.15 Le théâtre de Boulevard
23.28 Les actualités régionales

6 CBMT

12.00 The

SPORTS

Une autre piètre performance du Tricolore

Gainey permet au Canadien d'annuler

par Bernard Cyr

(PC) — Le Canadien et les Whalers de Hartford ont fait match nul 7-7, hier soir, au Forum, dans une des pires rencontres de la présente saison pour la formation montréalaise. Malgré les 14 buts, aucun joueur n'a été capable de trouver le fond filet en période de surtemps.

Le Tricolore a tout de même mis fin à une série de trois revers consé-

cutifs au Forum et il a empêché les Whalers de remporter une première victoire à Montréal depuis leur arrivée dans la LNH, soit en cinq ans. Les Whalers ont tout de même réussi à arracher un premier point au Canadien cette saison, après cinq revers.

C'est un but de Bob Gainey (10e), avec 1:01 à faire au match, qui a créé l'égalité finale. Huit minutes plus tôt, Pierre Mondou avait réduit l'écart à un but, avec son 12e de la saison.

Les Whalers avaient pris une avance de 7-5 grâce à deux buts de Ron Francis, en première moitié de la troisième période.

Le match, qui a duré plus de trois heures, a, malgré tout, plu aux 15,548 spectateurs, en raison du nombre de buts marqués par les deux équipes et des nombreuses bagarres, cinq pour être plus précis.

Les gardiens Rick Wamsley et Greg Millen, ainsi que leurs coéquipiers défenseurs n'ont pas été très brillants.

Les Whalers montraient des fiches de 2-9-2 dans leurs 13 derniers matches et de 2-10-1 à leurs 13 dernières rencontres à l'étranger.

Il est presque inutile d'ajouter que le Canadien a connu un très mauvais match.

Bobby Smith, avec deux buts, ses 22e et 23e, Ryan Walter (18e), Guy Carbonneau (18e) et Guy Lafleur (19e) ont réussi les autres buts du Canadien. Lafleur a aussi récolté trois passes et connu son meilleur match depuis fort longtemps.

Sylvain Turgeon (23e), Joel Quenneville (4e), Mike Zuke (3e), Blaine Stoughton (22e) et Bob Crawford (19e) ont aussi marqué pour les Whalers.

Même avec une poussée de quatre buts sans riposte en deuxième période qui lui donnait une avance de 5-3, le Canadien a été incapable de

l'emporter. Il a vu les Whalers créer une égalité de 5-5 avant la fin de la deuxième période.

Les Whalers menaient 3-1 après 20 minutes de jeu mais le match a changé d'allure lorsque Bob Berry a fait appel à Kent Carlson à titre d'ailier gauche, pendant une attaque à cinq du Canadien. Le défenseur Chris Kotsopoulos venait de bousculer Ryan Walter derrière le but des Whalers.

ÉCHOS — Le Suédois Mats Naslund représentera le Canadien au match des étoiles qui sera présenté le 31 janvier prochain au New Jersey. L'entraîneur Al Arbour, de l'équipe de la Conférence Prince-de-Galles, a également retenu Gilbert

Perreault, des Sabres de Buffalo, Barry Pederson, des Bruins de Boston, Don Maloney, des Rangers de New York, Mike O'Connell, des Bruins, Mark Johnson, des Whalers, Joe Cirella, des Devils du New Jersey, et Mike Bullard, des Penguins de Pittsburgh.

De son côté, Glen Sather, l'entraîneur de l'équipe de la Conférence Clarence Campbell, a choisi Steve Yzerman, des Red Wings de Detroit, Brad Maxwell et Brian Bellows, des North Stars du Minnesota, Tony Tanti, des Canucks de Vancouver, Glenn Anderson, des Oilers, Lanny McDonald, des Flames de Calgary, Denis Savard, des Black Hawks de Chicago, et Dave Babych, des Jets de Winnipeg.

Québec perd 5-3

QUÉBEC (PC) — Les Nordiques s'y sont pris d'un bien mauvais façon hier soir au Colisée pour se préparer en vue du match de demain soir à Uniondale contre les détenteurs de la coupe Stanley, les Islanders de New York. Dans un premier affrontement cette saison contre les Jets de Winnipeg, une équipe qui joue bien en-deça de la moyenne de .500, ils ne se sont guère distingués en défense pour subir un revers de 5-3 devant 15,077 spectateurs impatients en troisième période.

Les visiteurs ont bénéficié de plusieurs descentes à deux contre un et tiré profit de deux attaques à cinq pour ainsi mettre un terme à la séquence de 14 matches sans défaite des Nordiques au Colisée. Le jeu a été axé essentiellement sur l'offensive et les Jets, qui ne sont pas à dédaigner sur tout à cet égard, ont eu le meilleur sur leurs rivaux pourtant bien nantis eux aussi.

Avec trois buts en moins de trois minutes dès la première période, les Jets ont forcé les Nordiques à jouer du hockey de rattrapage et à ouvrir constamment le jeu et prêter flanc aux échappées. Doug Soetaert, le gardien, a eu quand même son gros mot à dire en faisant face à 41 tirs. Il s'est surtout surpassé vers la fin du match quand il a fermé la porte aux attaques des Québécois. Il a frustré plusieurs joueurs de Michel Bergeron. Les Jets ont également raté de bonnes occasions. Clint Malarchuk n'a guère eu de veine, lui qui a été mis à l'épreuve 32 fois.

Les Nordiques se sont inscrits les premiers au tableau quand Wilfrid Paiement a accepté une belle passe

de Tony McKegney pour déjouer Soetaert après seulement quatre minutes de jeu. Il s'agissait de son 25e but. Les Québécois ont continué de patiner à l'aise et de bien contrôler le jeu. On aurait cru qu'ils allaient connaître une bonne soirée.

Mais une pénalité à Randy Moller à 9:03 a constitué le détonateur qui a complètement modifié l'allure du match. Les Jets sont tombés à bras raccourcis sur leurs rivaux pour enfler trois buts en deux minutes et 40 secondes. Cinq secondes après le début de la pénalité, Dale Hawerchuk a égalé le pointage à 1-1.

Jets 5, Nordiques 3	
Première période	
1-QUÉBEC, Paiement 25	
McKegney	4:03
2-WINNIPEG, Hawerchuk 24	
Babych, Steen	9:08
3-WINNIPEG, Maclean 22	
Hawerchuk	9:33
4-WINNIPEG, Watters 2	
Maclean, Mantha	11:48
Pénalités — Deblois Wpg 6:07, Moller Qué 9:03, Price Qué 10:02, Campbell Wpg 13:27, Watters Wpg 17:04, Boschman Wpg, Sauvé Qué 19:04.	
Deuxième période	
5-QUÉBEC, Goulet 37	
Marois	2:24
6-WINNIPEG, Steen 12	
Lukowich, Lundholm	7:29
7-WINNIPEG, Boschman 19	
Babych	13:11
8-QUÉBEC, P. Stastny 28	
Berglund, Paiement	15:37
Pénalités — Watters Wpg 15:18, Price Qué 16:33.	
Troisième période	
—Aucun but	
Pénalités — Paiement Qué 0:15, Picard Wpg 9:26.	
Tirs au but	
Winnipeg	10 12 10—32
Québec	16 10 15—41
Gardiens — Soetaert, Winnipeg; Malarchuk, Québec. Assistance — 15,077.	

Parente: il faudrait accuser le système

par Richard Milo

Le cauchemar de Mario Parente est terminé. Il a été acquitté de l'accusation d'avoir ramené de Moscou 22,500 capsules de stéroïdes anabolisants. Il risquait une peine de 10 ans d'emprisonnement.

L'acquiescement — sur un point de droit — n'excusera jamais la conduite de l'athlète, moralement inacceptable sur le plan sportif. Cependant, les standards de l'Association olympique canadienne sont si élevés que « seuls les haltérophiles canadiens pouvant se classer parmi les 12 meilleurs au monde pourront se rendre à Los Angeles ».

Hier, le président de la Fédération d'haltérophilie du Québec, M. Claude Hébert, attendait toujours la réponse à cette réflexion qu'il proposait au sport canadien à la suite de « l'affaire de Mirabel », le 2 septembre.

Et rien, même une rencontre il y a quelques mois avec l'ex-ministre d'État à la Condition physique et au Sport amateur, Mme Céline Hervieu-Payette, ne lui permet d'espérer un adoucissement des standards actuels qu'il considère comme une incitation à l'utilisation de drogues.

« L'Association olympique canadienne vit toujours dans les nuages », dit-il.

À sa connaissance, seule une poignée d'haltérophiles canadiens ont présentement réussi les standards exigés pour Los Angeles. Il mentionne les noms de Guy Greavette et Michel Viau, qui étaient à Caracas où ils ont perdu leurs médailles pour dopage, ceux de Mario Parente et Jacques Demers, les compagnons de voyage de Parente, ainsi que Kevin Roy, le seul, donc, dont le nom n'a pas été associé au dopage.

À ce chapitre, Hébert confie que l'haltérophilie domine la liste des disciplines « à pilules ». Il s'interroge même sur son avenir dans le cadre des Jeux olympiques.

« Il y a des disciplines présentement absentes des Jeux olympiques qui n'attendent que l'occasion de remplacer l'haltérophilie », dit-il. C'est donc tout le système qu'il faut inculper, et pas uniquement l'athlète.

P.S.: Michel Pietracupa, Jacques Demers et Terence Hadlow doivent comparaître les 13 et 14 mars.

L'Association canadienne de ski dénonçait les standards trop élevés de l'Association olympique canadienne au moment où, lundi, l'haltérophilie Parente était acquittée. Ses porte-paroles auraient voulu choisir leur meilleur moment qu'ils n'auraient pu trouver mieux pour accuser l'AOC de priver trois athlètes d'une participation aux Jeux de Sarajevo.

En vertu des standards de l'AOC, l'Association canadienne de ski estime qu'à Sarajevo, il n'y aurait qu'une vingtaine d'inscriptions dans chaque sport. Et en ski, des athlètes renommés tels Maria Epplé, Kathy Kreiner et Steve Mahre n'auraient jamais participé aux Jeux olympiques.

Doit-on chercher à former des médaillés olympiques plutôt que des athlètes olympiques?

Faut-il, en d'autres mots, viser l'excellence uniquement?

En deux mots...Le Marathon international de Montréal vient de terminer son guide de la bonne forme pour tous. Il s'agit d'un guide d'activités diverses — allant de la raquette à la natation — fournissant des conseils pratiques sur le plan de la nutrition et de l'aspect médical de l'activité physique. Il est disponible dans toutes les Pharmacies Uniprix.



Mario Parente

HOCKEY

Ligue Nationale	
Lundi	
Buffalo 5, Boston 3	
Chicago 6, Toronto 2	
Hier	
Hartford 7, Montréal 7	
Winnipeg 5, Québec 3	
Detroit 4, Islanders 0	
St. Louis 6, Toronto 3	
Ce soir	
Washington à Buffalo	
Rangers à Pittsburgh	
New Jersey à Calgary	
Philadelphie à Los Angeles	
Minnesota à Chicago	
Edmonton à Vancouver	
Jeudi	
Montréal à Rangers	



Les meneurs	
(Partie d'hier non comprise)	
b	a pts
Bobby Smith	21 27 48
Mats Naslund	19 19 38
Ryan Walter	17 20 37
Guy Lafleur	18 18 36
G. Carbonneau	17 17 34
Steve Shutt	11 21 32
Pierre Mondou	11 20 31
Mario Tremblay	10 19 29
Bob Gainey	9 18 27
Perry Turnbull	15 9 24
Larry Robinson	4 16 20
Chris Nilan	11 6 17
John Chabot	6 9 15
Craig Ludwig	4 11 15
Bill Root	3 10 13
Rick Nattress	0 7 7
Kent Carlson	1 5 6
Jean Hamel	0 6 6
Mark Hunter	3 1 4
Rick Wamsley	0 3 3
Alfie Turcotte	0 3 3

Gardiens	
min	bc bl moy.
Wamsley	1,675 101 2 3.62
Séguin	1,217 74 1 3.65
(Quatre buts dans un filet désert)	

Ligue Nationale	
Division Prince-de-Galles	
Section Charles Adams	
pj	g p n bp bc pts
BUFFALO	49 32 13 4 199 158 68
BOSTON	49 32 14 3 215 148 67
QUÉBEC	49 26 18 5 231 178 57
MONTREAL	49 22 24 3 185 188 47
HARTFORD	47 15 26 6 170 198 36

Section Lester Patrick	
pj	g p n bp bc pts
ISLANDERS NY	50 31 17 2 224 172 64
RANGERS NY	49 28 16 5 202 184 61
PHILADELPHIE	47 26 14 7 208 168 59
WASHINGTON	49 25 21 3 177 165 53
PITTSBURGH	47 10 32 5 145 208 25
NEW JERSEY	48 10 35 3 134 208 23

Division Clarence Campbell	
Section James Norris	
pj	g p n bp bc pts
MINNESOTA	48 25 19 4 224 217 54
ST-LOUIS	51 21 25 5 185 202 47
CHICAGO	50 19 26 5 170 190 43
TORONTO	49 16 27 6 194 239 38
DETROIT	49 16 29 4 193 215 36

Section Connie Smythe	
pj	g p n bp bc pts
EDMONTON	49 37 8 4 290 194 78
CALGARY	47 19 19 8 277 196 47
WINNIPEG	49 18 23 8 220 245 44
VANCOUVER	50 17 27 6 193 210 40
LOS ANGELES	49 14 26 9 207 237 37

Ligue MAJEURE DU QUÉBEC	
Section Robert Lebel	
pj	g p n bp bc pts
LAVAL	51 40 11 0 372 211 80
LONGUEUIL	49 28 21 0 266 229 56
VERDUN	48 24 21 3 248 227 51
GRANBY	51 22 28 1 227 257 45
SAINT-JEAN	49 20 27 2 261 267 42
HULL	50 21 29 0 228 273 42

Section Frank Dillo	
pj	g p n bp bc pts
DRUMMONDVILLE	51 26 25 0 245 242 52
QUÉBEC	49 25 23 1 227 265 51
SHAWINIGAN	50 25 25 0 233 215 50
CHICOUTIMI	50 23 26 1 209 264 47
TROIS-RIVIÈRES	50 15 33 2 214 280 32

Stenmark devant Girardelli

KIRCHBERG, Autriche (AFP) — Le Suédois Ingemar Stenmark a porté à 77 le nombre de ses succès en coupe du monde de ski alpin, hier à l'issue du slalom géant de Kirchberg.

Au classement général de la coupe du monde, le Suédois figure maintenant en deuxième position derrière le Suisse Pirmin Zurbriggen, qui est tombé dans la première manche. Stenmark tente cette saison d'enlever une quatrième fois le trophée de cristal, après ses succès de 1976, 1977 et 1978.

Derrière Ingemar Stenmark, l'Autrichien Marc Girardelli, qui représente le Luxembourg en coupe du monde, a pris la deuxième place, confirmant ses succès des dernières semaines et notamment sa victoire dans le slalom de Kitzbühel, dimanche dernier. Tout comme Stenmark, Girardelli sera absent des Jeux olympiques de Sarajevo. Sa nationalité autrichienne lui interdit, en effet, de représenter le Luxembourg aux J.O.

Décès

GOYETTE, Ovide J.B. — Accidentellement le 23 janvier 1984, à l'âge de 61 ans, est décédé, Ovide J.B. Goyette, notaire de Longueuil, époux de Geneviève Goyette. Il laisse dans le deuil ses enfants Hélène et son époux Guy, Jacques et sa fiancée Johanne, François, Eric. Sa mère Mme Rose-Alma Goyette, ses sœurs Claire, Denise et leurs époux. De nombreux parents et amis. Exposé au Salon Ed. Darche & Fils, 505 Curé Poirier ouest, Longueuil. Les funérailles collectives auront lieu le jeudi 26 janvier à 11 h dans la Cathédrale de Longueuil et de là au Crématorium Darche. Ouverture des salons de 14 h à 17 h et de 17 h à 22 h.

GOYETTE, Gisèle (Guy) — Accidentellement le 23 janvier 1984, à l'âge de 51 ans, est décédée, Gisèle Goyette, épouse de feu Ovide J.B. Goyette, notaire de Longueuil. Elle laisse dans le deuil ses enfants Hélène et son époux Guy, Jacques et sa fiancée Johanne, François, Eric. Sa mère Mme Marguerite Goyette, ses frères Jean, Claude, ses sœurs Monique, Rachelle, Madeleine et leurs conjoints. De nombreux parents et amis. Exposé au Salon Ed. Darche & Fils, 505 Curé Poirier ouest, Longueuil. Les funérailles collectives auront lieu le jeudi 26 janvier à 11 h dans la Cathédrale de Longueuil et de là au Crématorium Darche. Ouverture des salons de 14 h à 17 h et de 17 h à 22 h.

les annonces classées

286-1200

• Pour insérer votre annonce, 2 façons de le faire: par téléphone du lundi au vendredi de 9h. à 16h30. par courrier: c.p. 6033, succ. Place d'Armes, Mtl H2Y 3S6

Appartements/Logements

LES TOURS GOUIN
4e PHASE
MONTREAL-NORD
Occupation juillet 84
POUR RETRAITÉS ET SEMI-RETRAITÉS
1½ - 3½ - 4½
à compter de \$460 par mois
TOUT INCLUS
AUCUNE AUGMENTATION POUR 2 ANS
Situé au bord de l'eau. Service médical 24 heures. Loisirs, piscine, bibliothèque, chapelle, caisse populaire, restaurant-dépanneur, coiffeuse, pharmacie, etc...

CERTAINS LOGEMENTS POUR HÉBERGEMENT
Pour informations:
6801 est, boulevard Gouin
Lundi au vendredi: 9h à 17h et 19h à 21h
Sam. et dimanche: 13h à 17h
Tél.: 322-4340/322-7532

Appartements/Logements

3056 rue Lacombe, angle Louis-Coin, à quelques mètres de l'U. de M. haut de duplex, 7½, 3 chambres, cuisine rénovée en chêne, salle de bain ultra-moderne, stationnement. Inclus: laveuse, sècheuse, lave-vaisselle, broyeur à déchets, cuisinière et réfrigérateur fournis à désiré, planchers bois franc parfaite condition. Prix demandé \$700/mois. Pour information 342-5777. 27-01-84

Appartements/Logements

3056 rue Lacombe, angle Louis-Coin, à quelques mètres de l'U. de M. haut de duplex, 7½, 3 chambres, cuisine rénovée en chêne, salle de bain ultra-moderne, stationnement. Inclus: laveuse, sècheuse, lave-vaisselle, broyeur à déchets, cuisinière et réfrigérateur fournis à désiré, planchers bois franc parfaite condition. Prix demandé \$700/mois. Pour information 342-5777. 27-01-84

Appartements/Logements

3056 rue Lacombe, angle Louis-Coin, à quelques mètres de l'U. de M. haut de duplex, 7½, 3 chambres, cuisine rénovée en chêne, salle de bain ultra-moderne, stationnement. Inclus: laveuse, sècheuse, lave-vaisselle, broyeur à déchets, cuisinière et réfrigérateur fournis à désiré, planchers bois franc parfaite condition. Prix demandé \$700/mois. Pour information 342-5777. 27-01-84

Appartements/Logements

3056 rue Lacombe, angle Louis-Coin, à quelques mètres de l'U. de M. haut de duplex, 7½, 3 chambres, cuisine rénovée en chêne, salle de bain ultra-moderne, stationnement. Inclus: laveuse, sècheuse, lave-vaisselle, broyeur à déchets, cuisinière et réfrigérateur fournis à désiré, planchers bois franc parfaite condition. Prix demandé \$700/mois. Pour information 342-5777. 27-01-84

Appartements/Logements

3056 rue Lacombe, angle Louis-Coin, à quelques mètres de l'U. de M. haut de duplex, 7½, 3 chambres, cuisine rénovée en chêne, salle de bain ultra-moderne, stationnement. Inclus: laveuse, sècheuse, lave-vaisselle, broyeur à déchets, cuisinière et réfrigérateur fournis à désiré, planchers bois franc parfaite condition. Prix demandé \$700/mois. Pour information 342-5777. 27-01-84

Appartements/Logements

3056 rue Lacombe, angle Louis-Coin, à quelques mètres de l'U. de M. haut de duplex, 7½, 3 chambres, cuisine rénovée en chêne, salle de bain ultra-moderne, stationnement. Inclus: laveuse, sècheuse, lave-vaisselle, broyeur à déchets, cuisinière et réfrigérateur fournis à désiré, planchers bois franc parfaite condition. Prix demandé \$700/mois. Pour information 342-5777. 27-01-84

Appartements/Logements

3056 rue Lacombe, angle Louis-Coin, à quelques mètres de l'U. de M. haut de duplex, 7½, 3 chambres, cuisine rénovée en chêne, salle de bain ultra-moderne, stationnement. Inclus: laveuse, sècheuse, lave-vaisselle, broyeur à déchets, cuisinière et réfrigérateur fournis à désiré, planchers bois franc parfaite condition. Prix demandé \$700/mois. Pour information 342-5777. 27-01-84

Appartements/Logements

3056 rue Lacombe, angle Louis-Coin, à quelques mètres de l'U. de M. haut de duplex, 7½, 3 chambres, cuisine rénovée en chêne, salle de bain ultra-moderne, stationnement. Inclus: laveuse, sècheuse, lave-vaisselle, broyeur à déchets, cuisinière et réfrigérateur fournis à désiré, planchers bois franc parfaite condition. Prix demandé \$700/mois. Pour information 342-5777. 27-01-84

Appartements/Logements

3056 rue Lacombe, angle Louis-Coin, à quelques mètres de l'U. de M. haut de duplex, 7½, 3 chambres, cuisine rénovée en chêne, salle de bain ultra-moderne, stationnement. Inclus: laveuse, sècheuse, lave-vaisselle, broyeur à déchets, cuisinière et réfrigérateur fournis à désiré, planchers bois franc parfaite condition. Prix demandé \$700/mois. Pour information 342-5777. 27-01-84

Appartements/Logements

3056 rue Lacombe, angle Louis-Coin, à quelques mètres de l'U. de M. haut de duplex, 7½, 3 chambres, cuisine rénovée en chêne, salle de bain ultra-moderne, stationnement. Inclus: laveuse, sècheuse, lave-vaisselle, broyeur à déchets, cuisinière et réfrigérateur fournis à désiré, planchers bois franc parfaite condition. Prix demandé \$700/mois. Pour information 342-5777. 27-01-84

Appartements/Logements

3056 rue Lacombe, angle Louis-Coin, à quelques mètres de l'U. de M. haut de duplex, 7½, 3 chambres, cuisine rénovée en chêne, salle de bain ultra-moderne, stationnement. Inclus: laveuse, sècheuse, lave-vaisselle, broyeur à déchets, cuisinière et réfrigérateur fournis à désiré, planchers bois franc parfaite condition. Prix demandé \$700/mois. Pour information 342-5777. 27-01-84

Appartements/Logements

3056 rue Lacombe, angle Louis-Coin, à quelques mètres de l'U. de M. haut de duplex, 7½, 3 chambres, cuisine rénovée en chêne, salle de bain ultra-moderne, stationnement. Inclus: laveuse, sècheuse, lave-vaisselle, broyeur à déchets, cuisinière et réfrigérateur fournis à désiré, planchers bois franc parfaite condition. Prix demandé \$700/mois. Pour information 342-5777. 27-01-84

Appartements/Logements

3056 rue Lacombe, angle Louis-Coin, à quelques mètres de l'U. de M. haut de duplex, 7½, 3 chambres, cuisine rénovée en chêne, salle de bain ultra-moderne, stationnement. Inclus: laveuse, sècheuse, lave-vaisselle, broyeur à déchets, cuisinière et réfrigérateur fournis à désiré, planchers bois franc parfaite condition. Prix demandé \$700/mois. Pour information 342-5777. 27-01-84

Appartements/Logements

3056 rue Lacombe, angle Louis-Coin, à quelques mètres de l'U. de M. haut de duplex, 7½, 3 chambres, cuisine rénovée en chêne, salle de bain ultra-moderne, stationnement. Inclus: laveuse, sècheuse, lave-vaisselle, broyeur à déchets, cuisinière et réfrigérateur fournis à désiré, planchers bois franc parfaite condition. Prix demandé \$700/mois. Pour information 342-5777. 27-01-84

Appartements/Logements

3056 rue Lacombe, angle Louis-Coin, à quelques mètres de l'U. de M. haut de duplex, 7½, 3 chambres, cuisine rénovée en chêne, salle de bain ultra-moderne, stationnement. Inclus: laveuse, sècheuse, lave-vaisselle, broyeur à déchets, cuisinière et réfrigérateur fournis à désiré, planchers bois franc parfaite condition. Prix demandé \$700/mois. Pour information 342-5777. 27-01-84

Appartements/Logements

3056 rue Lacombe, angle Louis-Coin, à quelques mètres de l'U. de M. haut de duplex, 7½, 3 chambres, cuisine rénovée en chêne, salle de bain ultra-moderne, stationnement. Inclus: laveuse, sècheuse, lave-vaisselle, broyeur à déchets, cuisinière et réfrigérateur fournis à désiré, planchers bois franc parfaite condition. Prix demandé \$700/mois. Pour information 342-5777. 27-01-84

Appartements/Logements

3056 rue Lacombe, angle Louis-Coin, à quelques mètres de l'U. de M. haut de duplex, 7½, 3 chambres, cuisine rénovée en chêne, salle de bain ultra-moderne, stationnement. Inclus: laveuse, sècheuse, lave-vaisselle, broyeur à déchets, cuisinière et réfrigérateur fournis à désiré, planchers bois franc parfaite condition. Prix demandé \$700/mois. Pour information 342-5777. 27-01-84

Appartements/Logements

3056 rue Lacombe, angle Louis-Coin, à quelques mètres de l'U. de M. haut de duplex, 7½, 3 chambres, cuisine rénovée en chêne, salle de bain ultra-moderne, stationnement. Inclus: laveuse, sècheuse, lave-vaisselle, broyeur à déchets, cuisinière et réfrigérateur fournis à désiré, planchers bois franc parfaite condition. Prix demandé \$700/mois. Pour information 342-5777. 27-01-84

Appartements/Logements

3056 rue Lacombe, angle Louis-Coin, à quelques mètres de l'U. de M. haut de duplex, 7½, 3 chambres, cuisine rénovée en chêne, salle de bain ultra-moderne, stationnement. Inclus: laveuse, sècheuse, lave-vaisselle, broyeur à déchets, cuisinière et réfrigérateur fournis à désiré, planchers bois franc parfaite condition. Prix demandé \$700/mois. Pour information 342-5777. 27-01-84

Appartements/Logements

3056 rue Lacombe, angle Louis-Coin, à quelques mètres de l'U. de M. haut de duplex, 7½, 3 chambres, cuisine rénovée en chêne, salle de bain ultra-moderne, stationnement. Inclus:

**DOSSIER
ÉDUCATION**

LA LOI 40 NIE LA RÉALITÉ DE L'ÎLE DE MONTRÉAL.

Jamais projet de loi n'a soulevé une telle opposition!
C'est une véritable mainmise de l'État sur nos écoles, un danger pour la démocratie scolaire, un bouleversement inapproprié de notre système scolaire.
Notamment, le projet de loi 40 abolirait le Conseil scolaire de l'île de Montréal, pièce fondamentale de la restructuration scolaire qui a eu lieu voilà seulement dix ans. De l'avis de tous, le Conseil scolaire a joué un rôle bénéfique pour toute la collectivité montréalaise et l'ensemble du Québec.

Le Conseil scolaire: un rôle-clé dans le milieu scolaire et la vie socio-économique de Montréal

- Il administre un budget annuel de plus d'un milliard.
- Grâce à son excellente gestion, il a obtenu la cote de crédit «A» de la firme Moody's.
- En dix ans d'existence, il a fait économiser 30 millions au système scolaire montréalais.
- Organisme régional, il a permis de répartir équitablement le fardeau fiscal entre tous les contribuables de l'île et a fait disparaître les inégalités entre les commissions.
- À ce jour, il a injecté 40 millions pour aider les enfants de milieux défavorisés.
- Carrefour d'animation et de recherche, il a initié une politique alimentaire unique en Amérique du Nord, un programme d'intégration des élèves immigrants, des mesures d'aide pour les élèves handicapés.
- Conscient des besoins du milieu, il a contribué à mettre sur pied un organisme permanent de liaison entre le monde du travail et l'école.
- Après dix ans d'efforts, il a permis une véritable prise en charge par le milieu. Les représentants des huit commissions, au-delà des partisans et des intérêts particuliers, ont appris à se parler, à échanger et à se concerter, pour le bien de toute la communauté.

Le projet de loi 40 détruirait dix ans d'efforts!

- Sans pouvoirs réels, l'organisme appelé à remplacer le Conseil scolaire se voit délivrer un acte d'établissement établi NON PLUS PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE, mais par le ministre qui, EN TOUT TEMPS ET À SA SEULE DISCRÉTION, peut en modifier le mandat.
- Sous le couvert de la décentralisation, le projet de loi 40 crée un nouvel organisme fantoche dont l'existence même et les pouvoirs dépendraient de l'humeur du ministre.
- Dans le cadre de la relance économique, l'abolition du Conseil est un bouleversement inapproprié des structures qui risque d'être fort coûteux pour l'ensemble du Québec.

L'amélioration du système scolaire peut et doit se faire par des ajustements: non par un bouleversement inutile, nocif, extrêmement coûteux et dangereux.

Le projet de loi 40, et notamment l'abolition du Conseil scolaire de l'île de Montréal, ferait de la réforme scolaire l'affaire d'une minorité idéologique et non d'une société entière. Une majorité de grands groupes de notre société s'y opposent et réclament son retrait.



Pour obtenir le résumé du Mémoire présenté par le Conseil scolaire de l'île de Montréal, téléphonez au: 384-1830.



notre système scolaire est menacé

debout!



les commissaires de l'île de Montréal